

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Vingtième session ordinaire
23 - 27 Janvier 2012
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX. CL/688 (XX)
Original : Anglais/Français

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION
POUR LA PERIODE ALLANT DE JUILLET A DECEMBRE 2011

TABLE DES MATIERES

I.	RESUME ANALYTIQUE.....	1
	INTRODUCTION.....	1
II.	PAIX ET SECURITE	13
II.1	CAMPAGNE « AGISSONS POUR LA PAIX ».....	13
II.2	MISE EN OEUVRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (APSA).....	14
II.3	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRONTIÈRES DE L'UA	17
II.4	PRÉVENTION DES CONFLITS	19
II.5	RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT	19
II.6	RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)	20
II.7	PROLIFÉRATION DES ARMES DANS LES RÉGIONS DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DU NORD.....	21
II.8	EFFORTS DE DÉSARMEMENT ET DE NON-PROLIFÉRATION	21
II.9	SUIVI DU RAPPORT « PRODI » SUR LE PARTENARIAT UA-ONU	22
II.10	ÉVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN	23
II.11	LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE CRIME TRANSNATIONAL.....	44
III.	INTÉGRATION RÉGIONALE, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION.....	46
III.1	INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN.....	46
1.	<i>EDUCATION</i>	46
2.	<i>SCIENCE ET TECHNOLOGIE ET TIC</i>	48
3.	<i>SANTE ET ASSAINISSEMENT</i>	50
4.	<i>BIEN-ETRE SOCIAL ET HUMAIN</i>	51
5.	<i>ENFANTS, JEUNES ET SPORT</i>	54
III.2	INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INTERCONNECTIVITE	56
1.	<i>TRANSPORT ET TOURISME</i>	56
2.	<i>ENERGIE</i>	59
3.	<i>POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET TIC</i>	60
4.	<i>PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)</i>	62
5.	<i>ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (AIDIA)</i>	62
III.3	INTEGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	63

1.	<i>PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PHARES DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</i>	63
2.	<i>GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES</i>	67
3.	<i>DÉFIS/PROBLÈMES RENCONTRÉS ET MESURES D'ATTENUATION PRISES</i>	70
III.4	<i>INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER ET DES ACTIFS</i>	71
1.	<i>SUIVI DU G8 ET DU G20</i>	71
III.5	<i>INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION</i>	72
1.	<i>AGRICULTURE (CAADP, CRISE ALIMENTAIRE)</i>	72
III.6	<i>INTEGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES</i>	75
1.	<i>COMMERCE INTRA-AFRICAIN</i>	75
2.	<i>DOUANES</i>	76
3.	<i>NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES</i>	76
III.7	<i>RÔLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVE, SOCIETE CIVILE, DIASPORA)</i>	76
1.	<i>CITOYENS AFRICAINS ET DIASPORA</i>	76
2.	<i>DEUXIÈME CONGRÈS DES ÉCONOMISTES AFRICAINS</i>	79
III.8.	<i>PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE MONDE</i>	80
1.	<i>PARTENARIATS EN COURS</i>	80
2.	<i>BUREAUX DE REPRÉSENTATION</i>	86
IV.	<i>VALEURS PARTAGEES</i>	103
IV.1	<i>DEMOCRATIE, ELECTIONS ET GOUVERNANCE</i>	104
IV.2	<i>DROITS DE L'HOMME</i>	107
IV.3	<i>QUESTIONS HUMANITAIRES, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES</i>	108
IV.4	<i>GENRE ET DEVELOPPEMENT</i>	109
IV.5	<i>CULTURE</i>	113
IV.6	<i>QUESTIONS JURIDIQUES (ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'UNION)</i>	114
V.	<i>RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS</i>	121
V.1	<i>LA COMMISSION - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE SERVICES</i>	121
1.	<i>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</i>	122
2.	<i>PROGRAMMATION, BUDGÉTISATION, FINANCES ET COMPTABILITÉ</i>	124
3.	<i>AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS</i>	126

4.	<i>GESTION DES CONFERENCES ET PUBLICATIONS</i>	129
5.	<i>SERVICES MEDICAUX</i>	130
6.	<i>CREATION DE PARTENARIATS</i>	131
7.	<i>COORDINATION INTER-DEPARTMENTALE</i>	132
8.	<i>PLANIFICATION STRATEGIQUE, SUIVI, EVALUATION DES POLITIQUES, COOPERATION INTERNATIONALE ET MOBILISATION DES RESSOUCCRES</i>	134
9.	<i>ACTIVITES DE VERIFICATION</i>	136
VI.	<i>CONCLUSION</i>	138

AVANT PROPOS

Ce rapport est le huitième que j'ai le privilège de soumettre à votre auguste Assemblée. Il est aussi le dernier que je produis au nom de la Commission élue par la Conférence en janvier 2008 et qui a été mise en place le 28 avril 2008. Il me plait en conséquence de présenter le présent rapport avec un sentiment de légitime fierté et de grande satisfaction ainsi que de profonde reconnaissance.

Une grande fierté et satisfaction du fait que notre mandat qui s'achève, a donné à la Commission sortante une opportunité d'apporter sa modeste contribution à l'édification d'une Afrique nouvelle, qui se construit de façon résolue autour de la vision d'« une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». Fierté et satisfaction aussi parce que, au cours des derniers quatre ans, nous nous sommes totalement investis pour réaliser les objectifs majeurs de notre mission et du Plan stratégique 2009-2012 que nous avons proposé à la Conférence à peine six mois après notre prise de fonction. En effet, nous sommes fiers du bilan des réalisations que nous nous sommes toujours efforcés de communiquer à chaque Sommet de l'Union depuis notre premier rapport de juin 2008 à Sharm El Sheikh en Egypte. Les 8 rapports pris ensemble mettent en exergue de manière exhaustive, l'ensemble des efforts déployés et des actions menés avec détermination pour nous rapprocher chaque jour davantage de la réalisation de la Vision et des missions que la Conférence de l'Union nous a assignées.

Une profonde reconnaissance enfin, que nous exprimons de manière particulière à l'endroit de tous les Etats membres pour le soutien multiforme et constant, qu'ils ont accordé sans réserve à la Commission que je dirige, non seulement à travers leurs contributions financières, mais aussi à travers leur disponibilité et leur implication dans l'approfondissement des programmes et des activités de l'Union, ce qui a permis à la Commission de présenter ce bilan honorable. En effet, notre mot d'ordre dès notre prise de fonction était de travailler étroitement et en parfaite synergie et symbiose avec les Etats membres, petits et grands, tout particulièrement à travers leurs représentants permanents à Addis-Abeba que je remercie sincèrement, ayant pleinement conscience qu'aucune action durable ne peut être entreprise au sein de l'Union sans l'adhésion pleine et entière et le concours de tous les Etats membres et dans un consensus le plus large possible. Par ailleurs, nous avons bénéficié grandement du soutien du Conseil exécutif et des précieuses directives et encouragements de la Conférence de l'Union ainsi que des conseils individuels si avisés de tous les Chefs d'Etats et de Gouvernement et des Ministres des Affaires étrangères, avec lesquels nous avons mis un point d'honneur à échanger sur toutes les questions importantes de l'heure pour avancer ensemble vers une approche commune dans leur traitement. Notre reconnaissance va également aux autres Organes de l'Union, aux Communautés économiques régionales (CER), à la CEA et à la BAD, avec lesquels nous avons bâti des relations d'interaction et engagé des consultations régulières pour nous assurer que dans nos différentes actions pour relever les multiples défis du continent, nous

agissions en synergie avec tous nos Etats membres, dans le cadre des principes de subsidiarité, de complémentarité, d'avantages comparatifs, évitant ainsi une dispersion et/ou duplication des efforts pour la résolution de problèmes qui nous sont communs. Je voudrais enfin exprimer notre reconnaissance aux partenaires internationaux de l'Afrique avec lesquels nous avons développé, dans le respect mutuel, des relations de confiance mutuelle et d'échanges enrichissants. Les partenaires nous ont apporté leur précieux concours dans nos différentes actions pour réaliser notre Plan stratégique 2009-2016 dans ses quatre piliers.

Ainsi que le souligne le présent rapport, la Commission a enregistré des avancées significatives dans la mise en œuvre des programmes inscrits au Plan stratégique 2009-2012 dans ses 4 piliers que sont: i) Paix et Sécurité ; ii) Intégration, Développement et Coopération ; iii) Valeurs Partagées ; et iv) Renforcement des Institutions.

Dans le domaine de la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent, nous avons travaillé étroitement avec le Conseil de Paix et de Sécurité qui a toujours été proactif pour faire face, en temps voulu, aux questions de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits et crises. Avec le Conseil de Paix et de Sécurité, nous avons été, au cours de l'année 2011, confronté à une situation particulière, liée aux soulèvements populaires en Afrique du Nord. Il nous fallait à ce sujet faire preuve d'une plus grande imagination pour aborder de telles situations, étant donné que notre doctrine par rapport aux changements anticonstitutionnels de gouvernement n'avait pas prévu ce type d'événements qui mettent en contradiction la légalité constitutionnelle avec la nécessaire légitimité populaire. Il va falloir développer davantage nos instruments en la matière, afin que le peuple souverain puisse en toute circonstance être la source et le détenteur du pouvoir, à travers une constitution légalement établie et des représentants qu'il se sera lui-même choisis.

Je voudrais me féliciter des avancées remarquables enregistrées dans la mise en place progressive de l'Architecture africaine pour la Paix et la Sécurité, tant en ce qui concerne les acquis du CPS, du Conseil des Sages et du système continental d'alerte rapide, le renforcement de la coordination entre l'UA et les CER à travers les mécanismes régionaux de prévention et d'alerte rapide, le programme de démarcation/délimitation des frontières, l'appui aux programmes de reconstruction et de développement dans les zones post-conflit ainsi que la réforme du secteur de sécurité. De même, je me réjouis des actions concertées menées activement avec tous les Etats membres et les autres parties prenantes pour la lutte contre le terrorisme, la prolifération d'armes dans les régions du Sahel et d'Afrique du Nord et dans d'autres, le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains, en particulier celui des femmes et des enfants. Notre action sur le terrain a continué à mobiliser toute notre énergie pour aider les pays en conflit à régler leurs différends de manière pacifique. Nous avons en particulier déployé des efforts soutenus en vue de ramener la paix en Somalie, au Darfour-Soudan et dans d'autres zones de conflit. Il y a lieu ici de saluer une fois de plus les sacrifices consentis par certains pays comme l'Ouganda et le Burundi, récemment rejoints par le Kenya et Djibouti pour offrir à l'AMISOM les moyens d'aider

les Institutions du Gouvernement de Transition de Somalie à reconstruire ce pays ravagé par la guerre depuis 20 ans. Cette solidarité sera inscrite en lettres d'or à la gloire de l'Afrique et doit être soutenue par l'ensemble de la communauté internationale.

Au cours des quatre ans passés, nous avons développé et fait adopter des instruments et des mécanismes forts pertinents pour promouvoir la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces valeurs partagées se retrouvent en effet dans les nombreux instruments adoptés par la Conférence, entre autres : la Charte africaine de la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'Homme, la Charte africaine de la Jeunesse, la Charte africaine sur les Principes et les Valeurs de la Fonction publique, la Décennie de la Femme africaine 2010-2012 .C'est dans ce cadre que l'année 2012 a été consacrée par la Conférence de l'Union comme étant celle des valeurs partagées, éléments indispensables pour asseoir une paix durable sur le continent . Je lance un appel à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer, ratifier et mettre en œuvre ces instruments importants pour que l'Afrique, dans son ensemble, puisse se doter au cours de cette année 2012 des Valeurs partagées, des lois qui protègent les citoyens africains et toutes les composantes de la société dans leur intégrité physique et sociale et leur garantissent pleinement la jouissance de leurs droits fondamentaux dans leur pays. Ceci ne peut que conforter la cohésion nationale, l'état de droit et ce faisant, prévenir toutes sortes de conflits découlant du non-respect de ces droits.

Par ailleurs, la Commission a continué à apporter son assistance technique aux institutions nationales d'organisation des élections afin qu'elles puissent garantir des élections honnêtes, crédibles, libres et transparentes et éviter les contestations des résultats issus des urnes, tant il est vrai qu'aujourd'hui, les élections débouchent malheureusement parfois sur des violences. En effet, leur objectif doit être d'assurer la dévolution pacifique et démocratique du pouvoir dont la légalité et la légitimité doivent être conférées par le peuple souverain, comme je l'ai dit plus haut. Nous avons également envoyé des missions d'observation dans de nombreux pays qui ont organisé des élections au cours des derniers mois et nous avons travaillé avec des missions d'observation d'autres organisations internationales, régionales et locales pour nous assurer de la sincérité des scrutins et prodiguer des conseils appropriés.

S'agissant de l'intégration, du développement et de la coopération internationale, les efforts de la Commission se sont focalisés sur les projets phares de l'Union tels qu'ils figurent dans le Plan stratégique 2009-2012. Ma satisfaction est grande sur les réalisations les plus marquantes, je citerai notamment :le lancement de l'Université panafricaine que nous avons initiée en 2009 et dont les trois premières facultés ouvriront leurs portes dès l'année académique 2012-2013, l'appui aux centres d'excellence pour la formation professionnelle, la finalisation des études sur le Programme du développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), y compris celles relatives aux corridors de transport routier Dakar-Djibouti, Djibouti-Libreville, à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur le transport aérien, les projets de développement d'inter connectivités aéroportuaire, ferroviaire, maritime et fluvial, les projets d'intégration des réseaux énergétiques et des télécommunications ainsi que des

TIC. Sous ce chapitre aussi, le programme CAADP constitue une source de fierté pour l'Union, puisque graduellement, de plus en plus d'Etats membres ont pris les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre ce programme conformément aux engagements pris au Sommet de Maputo en juillet 2003. Vingt-cinq (25) Etats, que je salue ici, ont signé le CAADP Compact, ce qui leur permettra de bénéficier des opportunités offertes par ledit programme, et ce faisant, de développer leur agriculture de façon soutenue et garantir l'autosuffisance alimentaire.

S'agissant de l'environnement, la Commission est satisfaite d'avoir apporté tout le concours nécessaire aux négociateurs africains dans la conduite des pourparlers sur le Changement climatique. L'Afrique est allée unie dans ces négociations, grâce à l'encadrement de l'Union et au leadership remarquable de S.E.M. le Premier Ministre Meles Zenawi d'Ethiopie. Cet exemple d'unité dans l'action doit inspirer l'Afrique lors d'autres négociations internationales d'intérêt stratégique pour notre continent. A cet égard, je me réjouis aussi du fait que l'Afrique se présentera unie à la Conférence de Rio+20 sur le développement durable, prévue à Rio de Janeiro en juin 2012, sous la houlette de S.E.M. le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo.

Dans les domaines social, sanitaire, culturel, scientifique et technologique, de nombreuses réalisations ont été accomplies tel que mentionnées dans le rapport, comme le programme CARMMA sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle, la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition, les programmes en appui de la mise en œuvre de l'Appel d'Abuja sur la lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, la Malaria et les autres maladies infectieuses, à la population et à la santé reproductive, au développement du sport et à l'encadrement de la Jeunesse, la promotion des droits des personnes vulnérables, etc.

Sur le plan de la coopération internationale, la Commission se réjouit de ce que de plus en plus la voix de l'Union se fait entendre et sa place dans le concert des nations reconnue. Je voudrais simplement signaler que désormais, nous avons l'occasion de nous faire entendre au sein du G8 et du G20, la Commission est devenue membre du FOCAC à partir de cette année, coorganisatrice du TICAD depuis peu. L'Union africaine est aussi consultée de plus en plus par les organes du système des Nations unies dans tout ce qui touche au continent. Il s'avère toutefois nécessaire que l'Union poursuive activement son action au sein de toutes les enceintes où se décident les affaires du monde, plus particulièrement pour celles qui concernent le sort de notre continent.

En raison de toutes ces missions toujours grandissantes conférées à l'Union africaine dont la Commission est l'organe d'exécution, il s'est avéré nécessaire de déployer des efforts soutenus pour rendre cette Commission capable de répondre à un tel défi. C'est ainsi qu'au cours des derniers quatre ans, l'accent a été mis sur l'introduction de nouveaux outils modernes de gestion pour non seulement garantir une gestion rigoureuse, rationnelle et transparente des maigres ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition, mais aussi l'équiper de nouveaux savoirs lui permettant de s'acquitter efficacement des nouvelles tâches confiées à son

personnel, en tenant compte des nouveaux développements technologiques et des nouvelles pratiques et expériences. Les principes moteurs pour une telle transformation institutionnelle ont comme noms : le leadership, la bonne gouvernance interne, l'obligation redditionnelle, la culture du résultat, la chasse aux gaspillages et duplications, la coordination interdépartementale, la recherche de l'excellence.

Les défis restent nombreux. En effet, l'année 2011 a été, à plusieurs égards, une année extrêmement difficile. Il fallait en effet gérer des situations complexes: printemps arabe, contestation des résultats en Côte d'Ivoire, crise économique et financière dans le monde, mouvements de contestation, catastrophes naturelles, sécheresse et famine dans la Corne de l'Afrique, déplacements forcés. En rapport avec de telles difficultés, la Commission s'est toujours montrée proactive et a mobilisé tous les Etats membres et les autres parties prenantes concernées afin de permettre à l'Afrique de jouer son rôle et de défendre ses positions dans la recherche de solutions à tous ces défis. La Commission doit être néanmoins dotée de ressources prévisibles, fiables et pérennes en rapport avec l'étendue de ses nombreuses missions toujours grandissantes. J'espère vivement que le dossier sur les sources innovantes de financement des activités d'intégration continentale et de consolidation de la paix connaîtra un heureux dénouement, ayant à l'esprit que les contributions statutaires au budget de l'Union ont largement montré leurs limites, surtout au regard de la crise économique et financière qui touche la plupart de nos Etats membres et que près de 75% du budget reposent sur 5 grands contributeurs. Par ailleurs, nous nous battons pour que les partenaires puissent accepter le principe de fournir un appui budgétaire, plutôt que des contributions allouées à des activités particulières qui ne relèvent pas nécessairement des programmes prioritaires identifiés par l'Union.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus réitérer l'engagement constant de la Commission à promouvoir toujours davantage la bonne gouvernance interne et l'amélioration des performances dans une culture de la recherche permanente du résultat à tous les niveaux de responsabilité en son sein, afin de répondre aux attentes légitimes des Etats membres. De même, nous sommes déterminés à poursuivre et à renforcer notre collaboration avec tous les Etats membres, les Organes de l'Union, les CER, ainsi qu'avec toutes les autres parties prenantes et nos partenaires afin que les objectifs de l'Union puissent se réaliser en temps voulu et dans les meilleures conditions possibles. Je sais que nous pouvons compter sur le soutien habituel de nos Etats membres dans nos efforts et voudrais les remercier une fois de plus pour leurs contributions multiformes qui nous ont permis de réaliser beaucoup d'objectifs assignés à la Commission.

Jean Ping
Président de la Commission de l'Union africaine

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION POUR LA PERIODE ALLANT DE JUILLET A DECEMBRE 2011

I. RESUME ANALYTIQUE

INTRODUCTION

1. Le présent rapport couvre les activités entreprises par la Commission au cours de la période allant de juillet à décembre 2012. Dans la foulée, le rapport s'efforce également de donner un bref aperçu général sur le bilan des derniers quatre ans du mandat de la présente Commission élue en janvier 2008.

2. Au cours de la période sous examen, la Commission a activement poursuivi la mise en œuvre des décisions de la Conférence et du Conseil exécutif sur les programmes de l'intégration régionale et continentale et de la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent, sur la base du Plan Stratégique 2009-2012 de la Commission tel qu'adopté par la Conférence de l'Union. Il convient de rappeler que ce Plan s'articule autour des 4 piliers stratégiques suivants : (i) paix et sécurité ; (ii) intégration, développement et coopération ; (iii) valeurs partagées ; et (iv) renforcement des institutions. Je voudrais d'emblée exprimer nos profonds remerciements à tous les Etats membres et nos partenaires internationaux pour leur précieux appui dans la réalisation des objectifs fixés. Dans ce cadre, je voudrais une fois de plus souligner l'importance pour les Etats membres de s'approprier davantage les programmes de l'Union et pour ce faire, soutenir à fond les démarches visant à assurer à l'Organisation des ressources sûres, prévisibles et pérennes pour le financement constant des projets phares pour l'intégration accélérée du continent et permettre à ce dernier de mettre pleinement à profit ses immenses ressources humaines et naturelles, sortir rapidement du sous-développement actuel et occuper le rôle et la place qui lui reviennent dans le concert des nations dans un monde globalisé.

3. L'année qui s'achève a connu une série d'évènements et d'évolutions politiques et socioéconomiques importants dans nos pays, ce qui a amené l'Union africaine à déployer de nouvelles énergies et réfléchir sur de nouvelles approches face aux défis posés. C'est ainsi qu'avec ce qu'on a appelé communément « le printemps arabe », la situation en Afrique du Nord a amené l'Union à prendre des initiatives nouvelles et à ajuster sa doctrine en ce qui concerne la dévolution du pouvoir constitutionnel, en intégrant en particulier la dimension de la légitimité des révolutions populaires dans notre architecture institutionnelle pour contrer les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

4. Le présent Sommet a pour thème un sujet crucial pour le développement intégral du continent, à savoir la promotion du commerce interafricain. Dans le cadre de sa préparation, la Commission a veillé à recueillir toutes les contributions des acteurs clés à travers notamment le Forum des hommes et femmes d'affaires et d'autres réunions d'experts en la matière, ce qui a été couronné par la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine qui s'est tenue à Accra (Ghana), en novembre dernier. Il importe de souligner que les résultats qui en sont issus doivent orienter la réflexion de nos décideurs politiques pour faire du commerce interafricain le fer de lance de la

croissance économique soutenu du continent ainsi que de l'accroissement de la part de l'Afrique dans le commerce mondial. Il convient aussi de souligner que ce Thème dominera les débats et les réflexions tout au long de 2012, puisque conformément à la Décision de la Conférence à Malabo en juillet dernier, un seul thème sera désormais débattu par an, au lieu d'un thème à chacun des deux Sommets annuels, ce qui va au demeurant permettre à tous les responsables concernés du continent d'approfondir la question et à lui donner un contenu concret au cours de cette année. Il est donc prévu que le prochain Sommet de Lilongwe de juin 2012 va de nouveau se pencher sur ce Thème, en procédant en particulier à une évaluation préliminaire de l'impact et des actions entreprises ou envisagées par les Etats membres et les autres acteurs non étatiques pour la mise en œuvre de la déclaration que le présent Sommet va adopter.

5. Ce rapport donne un aperçu général des activités menées, des résultats obtenus et des défis rencontrés, dans le domaine des quatre piliers du Plan ci-dessus mentionnés, à savoir :

- La paix et de la sécurité;
- L'intégration, le développement et la coopération ;
- Les valeurs partagées ;
- Le renforcement des institutions de l'Union

Paix et Sécurité

6. Depuis le Sommet de Malabo de juillet 2011, la Commission a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence et du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS). Comme ce rapport en rend compte dans le détail, les activités de la Commission se sont focalisées sur la campagne « *Agissons pour la Paix* », la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), la mise en œuvre du Programme Frontière de l'UA (PFUA) et du Document-cadre sur la reconstruction et le développement post-conflit, la réforme du secteur de sécurité, la lutte contre le terrorisme, fléau qui semble connaître une recrudescence suite à la prolifération d'armes provenant en particulier de dépôts militaires libyens, le désarmement et les questions connexes ainsi que le renforcement du Partenariat avec les Nations unies dans le domaine de la paix et sécurité, partenariat stratégique s'il en est, et sur lequel un rapport sur la vision de l'UA a été soumis au CPS pour examen et orientations sur les actions futures. Je me réjouis du fait que toutes ces activités ont été menées en étroite collaboration et avec l'entier appui de tous les acteurs concernés dont le CPS, le Conseil des Sages, les Etats membres et tous les autres partenaires concernés, et tout particulièrement les Nations unies. De même, les situations sur le terrain ont continué à mobiliser toute l'attention de la Commission qui s'est attelée à faciliter le règlement des conflits et crises et à consolider la paix dans des zones post-conflit. Au cours des derniers mois, la Commission s'est investie, en étroite coordination avec tous les autres acteurs concernés, dans l'accompagnement des transitions nées des soulèvements populaires en Afrique du Nord.

7. Comme le rapport le démontre à suffisance, malgré quelques avancées réalisées sur le terrain, il reste nombre de défis à relever, dont l'impasse constatée dans certaines de ces situations de conflit, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre

effective des Accords de Paix signés ainsi que les problèmes liés à la consolidation de la paix.

8. Dans le cadre de l'intensification de la campagne « *Agissons pour la Paix* », les efforts ont porté sur une stratégie visant à forger de nouvelles relations de partenariat avec les acteurs de terrain, y compris la mobilisation des Organisations de la société civile et du secteur privé ainsi que les professionnels des médias, en appui à l'agenda de la paix sur le continent. De nombreuses consultations et retraites avec ces acteurs ont eu lieu pour affiner cette stratégie. Je voudrais à ce sujet souligner l'importance d'une des résolutions adoptées dans le cadre de ces consultations, qui est le projet d'ériger au siège de l'Organisation, un Mémorial permanent pour les victimes des violations des droits humains, y compris les victimes de génocide. Je me félicite du fait que les présentes assises de la Conférence seront l'heureuse occasion de poser la première pierre de ce Mémorial en marge de l'inauguration du nouveau Complexe de Conférence de l'Union.

9. S'agissant de de l'opérationnalisation de l'architecture de paix et de sécurité, le présent rapport décrit amplement les activités menées par les différents organes, dont le Conseil de Paix et de Sécurité et le Conseil des Sages. De même, le rapport fait état des progrès réalisés en rapport avec la mise en place de la Force africaine en attente et du système d'alerte continental de l'Union ainsi que le renforcement des capacités des mécanismes régionaux des CER et leur interaction avec le système de l'Union, sur la base du Mémorandum d'Entente signé entre l'UA et ces Institutions en janvier 2008.

10. En ce qui concerne le programme des frontières (AUBP), la Commission a poursuivi les contacts avec les Etats membres afin de recueillir toutes les informations nécessaires à travers les réponses au questionnaire sur l'état des frontières africaines, ce qui lui permettra d'élaborer un système d'information de référence sur le sujet. J'en appelle à la coopération de tous les Etats membres pour fournir les informations demandées et ainsi permettre la mise en place d'une telle banque de données fiables qui va faciliter les actions de démarcation et délimitation des frontières sur le continent. Ce rapport donne un aperçu sur les actions de démarcation/délimitation déjà conduites avec succès dans certaines régions du continent. La Commission a également finalisé le projet de Convention africaine sur la coopération inter-frontière et espère que cet important instrument pourra être approuvé par les Ministres en charge du dossier pour soumission aux organes compétents de l'Union en 2012.

11. A travers ce rapport, la Commission rend également compte des efforts fournis dans le domaine de la prévention des conflits, impliquant une réflexion approfondie sur la prévention structurelle de ces conflits. A cet effet, la Commission a élaboré un projet de politique-cadre de prévention de conflits qui sera soumis aux Organes compétents en temps opportun. De même, la Commission suit activement les actions relatives à la reconstruction et développement post-conflit, en rapport avec les décisions de la Conférence et des recommandations faites par les missions multidisciplinaires qui se sont rendues dans les différents pays concernés dont la République centrafricaine, le Liberia, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Sud-Soudan et le Soudan. Une mission s'est aussi rendue en Côte d'Ivoire en novembre dernier pour évaluer les besoins de ce pays. Le résultat de ces visites servira de base

pour le lancement de l'Initiative de Solidarité africaine que la Commission se propose de faire en juin 2012 en marge du Sommet de Lilongwe au Malawi.

12. Le rapport traite également des activités menées dans le cadre de la réforme du système de sécurité, la prévention et la lutte contre le terrorisme, le désarmement ainsi que la prolifération des armes dans les régions du Sahel et de l'Afrique du Nord, sujets qui ont amené la Commission à engager au cours des derniers mois, de nombreuses consultations avec les Etats membres et les autres partenaires, à la tête desquels les Nations unies, pour renforcer la coordination des actions, à la lumière des nouveaux défis auxquels le continent est confronté dans tous ces domaines.

13. La Commission a poursuivi ses activités dans le suivi du Rapport Prodi sur l'appui des Nations unies aux opérations de maintien de la paix conduites sous l'égide de l'Union africaine ainsi que le partenariat entre l'Union et les Nations unies dans son ensemble et les relations qu'elle entend toujours renforcer avec tous les autres partenaires internationaux dans ce domaine. A ce sujet, il importe de souligner à nouveau la nécessité d'aller au-delà des actions d'appui logistique et d'assistance pour couvrir pleinement la vision proposée d'un véritable partenariat politique et stratégique ONU-UA sur tous les sujets d'intérêt mutuel dans les domaines de la paix et de la sécurité.

14. S'agissant des activités de soutien aux processus de paix et des zones de conflits en Afrique, la Commission a poursuivi ses efforts en étroite collaboration avec les acteurs des différents Etats membres concernés.

15. Le rapport donne de manière détaillée de l'évolution de la situation, à la date de sa rédaction, aux Comores ; à Madagascar ; en Somalie ; les développements dans la Corne de l'Afrique, y compris le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée d'une part et Djibouti et Erythrée d'autre part ; les questions en rapport avec les relations entre le Soudan et le Sud-Soudan, le Darfour et les efforts déployés par l'UA dans ces dossiers. De même, le rapport traite de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), les relations Tchad-Soudan, la Cote d'Ivoire, le Liberia, la République de Guinée, la Guinée-Bissau. Le rapport fait aussi le point sur l'évolution des soulèvements populaires en Afrique du Nord et l'évolution de la situation en Tunisie, en Egypte et en Libye. Enfin, le rapport traite de l'évolution de la situation au Sahara occidental.

16. De manière générale, l'Union africaine, à travers ses multiples efforts, a essayé d'apporter des solutions aux conflits et crises existants sur le continent. Il importe que ces efforts soient soutenus par tous les Etats membres et les partenaires internationaux, de manière à réaliser le motto « solutions africaines aux problèmes africains ». Nous devons continuer à travailler davantage avec les Etats membres et les partenaires internationaux dans ce cadre et pour cela, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre à ces défis au nom de l'Afrique avec des solutions assumées et non imposées de l'extérieur, afin de bâtir une base durable pour la paix et la sécurité de tous nos pays. Nos doctrines pour prévenir et résoudre les conflits sont on ne peut plus pertinentes et appropriées. Et comme le séminaire des experts du Caire l'a relevé,

nous avons plus besoin de mettre effectivement en œuvre nos instruments et décisions que d'en créer de nouveaux. C'est en effet par la mise en œuvre effective de l'Acte constitutif, de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et ses Protocoles, de la Charte africaine sur la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'Homme, la Convention sur la prévention et la lutte contre la Corruption, la Charte africaine sur les Valeurs et Principes de la Fonction publique, la Déclaration sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement dont la lutte contre la résurgence de Coups d'Etat, et maints autres instruments adoptés par l'Union en rapport avec les Valeurs partagées, que l'Afrique pourra se sortir durablement de situations de conflit et de crises qui handicapent ses efforts de développement.

Intégration, développement et coopération

17. Comme à l'accoutumée, ce rapport fait le point sur les activités menées dans les trois importants aspects de ce deuxième pilier du Plan stratégique: intégration, développement et coopération. Au cours de la période sous revue, la Commission a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre les différents plans d'action dans tous les secteurs stratégiques d'intérêt continental, en mettant un accent particulier sur le développement du capital humain, à travers l'éducation, la formation des ressources humaines, la culture, la promotion de la science et de la technologie, en étroite coopération avec les Etats membres, les CER et les partenaires au développement. Le rapport fait état du lancement des trois premières Facultés de l'Université panafricaine qui s'est déroulé à Addis-Abeba, au siège de l'UA, le 14 décembre dernier. Je me félicite du fait que ce projet lancé sous l'initiative et sous l'impulsion de l'actuelle Commission en 2009 connaisse une concrétisation avec l'ouverture dès l'année académique 2012/2013 des trois facultés (celle des Sciences de la terre et de la vie basée au Nigéria, celle des Sciences fondamentales, technologie et innovation basée au Kenya et celle de la Gouvernance, des Sciences humaines et sociales basée au Cameroun). Quant à la Faculté des Sciences de l'Eau et de l'Energie, y compris les changements climatiques, elle revient à l'Algérie, au titre de l'Afrique du Nord, qui va prendre les dispositions nécessaires pour son démarrage rapide. L'Afrique australe pour sa part est priée de communiquer les résultats des consultations sur le pays de la région qui va accueillir la Faculté des Sciences de l'Espace afin que celle-ci puisse démarrer ses activités le plus vite possible. Il convient de signaler qu'avant le lancement, des experts venant des différentes parties du continent et de la Diaspora ainsi que d'autres partenaires ont défini les programmes d'enseignement en vue de l'obtention de diplômes de Maitrise et de Doctorat dans ces différentes facultés.

18. Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique (2006-2015), la Commission a mis l'accent sur les programmes d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique, le Programme de bourses d'études de l'Union africaine appelé « Mwalimu Nyerere » lequel implique 28 Universités africaines et visant à promouvoir la mobilité académique des étudiants dans le cadre des enseignements pour la Maitrise et le Doctorat. Je voudrais à ce sujet exprimer notre gratitude à l'Union européenne pour son soutien à ce programme qui a connu un succès réel en attirant de plus en plus l'intérêt de nos jeunes universitaires. Par ailleurs, l'UE par le biais du 10ème FED, apporte également son concours financier très apprécié pour des bourses de recherche dans des

domaines de l'agriculture, les énergies nouvelles et renouvelables le climat et l'assainissement. Je voudrais également remercier le Gouvernement indien qui, dans le cadre du partenariat Afrique-Inde, non seulement accorde des bourses postuniversitaires dans les Sciences agricoles, mais également apporte son soutien à la mise en place et l'opérationnalisation de 10 centres de formation professionnelle (TVET) pour chacune des 5 régions africaines.

19. La Commission a intensifié ses efforts dans les secteurs de la santé et de l'hygiène, où un accent particulier a été mis sur l'opérationnalisation de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition, le suivi de la mise en œuvre dans les Etats membres de l' « Appel d'Abuja » sur le contrôle du VIH-SIDA, de la tuberculose, de la malaria et d'autres maladies infectieuses, les aspects liés à la population et la santé reproductive. A ce sujet, il convient de souligner l'intérêt accru pour la Campagne de réduction accélérée de la mortalité maternelle et infantile en Afrique (CARMMA) dont le Thème du Sommet de Kampala de juillet 2010 lui était consacré. Les 25 Etats membres qui ont déjà lancé CARMMA au niveau national ont par ailleurs développé des feuilles de route dans le soutien de cette campagne dont nous nous réjouissons. Tout en félicitant ces Etats, je voudrais saisir l'occasion pour lancer un appel à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de le faire afin de mettre en pratique les actions convenues au Sommet de Kampala et maintes fois réaffirmées par la Conférence de l'Union depuis lors. Sous ce même chapitre en rapport avec la santé, le rapport indique les actions menées par la Commission africaine de la Population qui a tenu sa 8ème session à Addis-Abeba en septembre dernier, au cours de laquelle elle a adopté le Rapport sur l'état de la Population en Afrique en 2010. Par ailleurs, la Commission a traité des questions en rapport avec le Plan pour la production des médicaments en Afrique, l'harmonisation des programmes de santé et la télémédecine en créant de réseaux d'experts en la matière dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la Santé en Afrique 2007-2015. Elle a également initié des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie de l'UA sur la médecine traditionnelle (2011-2020).

20. S'agissant du bien-être humain et social, ce rapport donne un aperçu des activités menées pour promouvoir la mise en œuvre de la Charte africaine sur les Droits et le bien-être de l'Enfant en étroite coopération avec le Comité africain d'Experts chargé d'assurer le suivi de cette Charte, la promotion des droits et du bien-être des groupes les plus vulnérables dont les personnes âgées et les personnes avec des handicaps, les efforts de restructuration de l'Institut africain de réhabilitation (IAR), la mise en œuvre du Plan d'action sur les personnes âgées, la vulgarisation et la popularisation de la politique-cadre du développement social en Afrique, la mise en œuvre du Plan d'action de lutte et de contrôle des drogues et de la criminalité transfrontalière, la promotion des politiques du travail et de l'emploi et la campagne de lutte contre le trafic des êtres humains, avec un accent particulier sur la protection des femmes et les enfants. En ce qui concerne particulièrement la gestion du dossier des migrations, la Commission soumet aux présentes assises un rapport sur l'Institut africain des Transferts de Fonds de la Diaspora afin que le Conseil puisse donner les orientations nécessaires sur cette importante initiative qui peut non seulement générer de ressources supplémentaires au profit de pays d'origine et des familles africaines, mais également impliquer davantage la diaspora africaine aux efforts de développement du

continent. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de la Jeunesse et du Plan d'Action de la Décennie de la Jeunesse 2009-2018, des actions sont proposées pour une réduction du sous-emploi de la part des jeunes et des femmes en particulier. En particulier la mise en place du Corps de l'UA pour les Jeunes Volontaires et la revitalisation et le renforcement des capacités de l'Union panafricaine de la Jeunesse.

21. Dans les domaines des infrastructures et de l'énergie, le rapport fait le point des actions entreprises par la Commission pour mettre en œuvre les politiques et les stratégies définies par les Organes compétents de l'Union mais aussi les programmes et les projets en chantier tels qu'adoptés par ces mêmes Organes. Un accent particulier a été mis au cours des derniers mois sur la mise en œuvre du PIDA ainsi que de la mise en place de l'Architecture Institutionnelle pour le développement des Infrastructures en Afrique. C'est ainsi que ce rapport rend compte de l'état d'avancement des projets définis comme par exemple les études de pré-faisabilité des chaînons manquants du Corridor Dakar-Ndjamena-Djibouti ainsi que celui de Djibouti-Libreville. Il donne également le point sur les 6 projets signés le 20 décembre dernier dans le cadre du partenariat Afrique-UE qui touche aux projets tels que l'opérationnalisation de l'Agence d'exécution en charge de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien, les études de faisabilité sur : le Corridor Beira-Lobito, le Pont sur fleuve Gambie, le chemin de fer Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan et le projet de transport routier régional en Afrique centrale.

22. Dans le domaine de l'énergie, le rapport donne un aperçu sur les activités relatives au programme Géothermique Régional et la Création de la Facilité pour l'Atténuation du Risque lié au Développement de l'Energie Géothermique en Afrique de l'Est, à l'élaboration et Validation de Rapports d'Etudes et Ateliers de Formation dans le Cadre de l'Assistance Technique Financée par l'Union européenne (UE) de manière générale les discussions au sein du partenariat Afrique-UE sur l'énergie.

23. Pour ce qui est du domaine des télécommunications, des postes et des technologies de communication et de l'information, le rapport indique les actions menées dans le cadre de l'harmonisation des politiques et règles dans ces domaines ainsi que de l'état de mise en œuvre du réseau panafricain pour la télémédecine et la télé-éducation.

24. Le rapport donne ensuite le point de la situation sur la mise en œuvre des projets phares dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural. Dans ce cadre, les actions de nos bureaux spécialisés touchent aux aspects suivants : les programmes africains pour le développement des semences et la biotechnologie, des engrais et le système de leur financement, les activités dans les domaines de la protection des plantes, l'initiative sur la politique de gestion des terres, la promotion de l'élevage et le renforcement des capacités des éleveurs, la lutte contre la mouche tsé-tsé et la production des vaccins vétérinaires.

25. En ce qui concerne la protection de l'environnement et des ressources naturelles, les actions de la Commission ont porté essentiellement sur les préparatifs pour la Conférence COP 17 qui s'est déroulée à Durban en Afrique du Sud du 28

novembre au 10 décembre 2011. A ce sujet, la Commission a apporté tout son soutien aux négociateurs africains et les résultats de la COP17 seront présentés à la Conférence de l'Union par S.E. M. Meles Zenawi, Premier \Ministre de l'Ethiopie et Coordinateur de l'Afrique dans ces négociations. D'autres actions ont été entreprises par la Commission, comme le rapport en rend compte, dans les domaines de la réduction des risques en cas de catastrophes, le projet de suivi de l'environnement pour un développement durable (AMESD), la gestion des forêts transfrontières, la grande muraille verte pour la zone saharo-sahélienne ainsi que le renforcement des capacités dans le cadre des négociations des accords multilatéraux sur l'environnement.

26. A travers ce rapport, la Commission rend également compte des actions de suivi des Sommets du G8 et du G20. En particulier, au Sommet de Deauville, France, en mai 2011, des engagements avaient été pris par ce Groupe dans des domaines variés dont ceux touchant à la paix, sécurité et gouvernance; les questions du développement incluant la croissance économique, l'intégration régionale, le changement climatique, l'accès à l'énergie, l'obligation redditionnelle responsabilité mutuelle, etc... Il reste que les promesses faites ne sont pas souvent suivies d'effet. Encore une fois, il est de procéder à une évaluation exhaustive de la suite réservée aux nombreux engagements pris par le passé et l'obligation redditionnelle mutuelle, en ce qui concerne notamment les appuis financiers dans les secteurs identifiés par les précédents Sommets, le niveau de l'aide publique au développement, le développement des ressources humaines dans les secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation, la lutte contre le SIDA. Il est également nécessaire qu'un mécanisme crédible d'évaluation de la mise en œuvre de ces engagements soit mis en place pour l'examen des prochaines assises du G8. Par ailleurs, il reste que la représentation équitable et effective de l'Afrique au Sommet du G20 demeure une préoccupation prioritaire de l'Union afin de défendre les intérêts fondamentaux du continent au sein de cet important Forum et ainsi permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans la gestion des affaires du monde.

27. En ce qui concerne l'agriculture le rapport se focalise principalement sur la mise en œuvre du programme phare CAADP et des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Je me félicite du fait que depuis le dernier Sommet de Malabo de juin dernier, 5 autres Etats membres se sont joints aux 25 Etats qui l'avaient déjà fait et ont signé les accords CAADP Compact, ce qui les mettra en position de pouvoir bénéficier des avantages y afférant,. Je me réjouis également du fait que 21 des 30 Etats mentionnés dans le rapport ont complété la formulation des plans d'investissement dans le cadre du CAADP et que 15 parmi ces Etats ont déjà entamé les phases de négociations des modalités de financement de leurs plans d'investissement.

28. Comme signalé plus haut, dans le cadre de renforcer les capacités dans le domaine du commerce, la Commission a mené tous les préparatifs pour le Thème du présent Sommet sur le commerce intra-africain. Le projet de Déclaration qui est présenté par la Conférence des Ministres du Commerce qui s'est tenu à Accra, Ghana, en novembre dernier, pourra une fois adopté guider la Commission dans le suivi de ce dossier crucial pour le développement du continent. Dans le domaine de la coopération douanière, la Commission a, s'inspirant des pratiques et des expériences des CER, élaboré un projet de Protocole sur le Transit qui sera soumis en temps opportun aux

Organes compétents [pour faciliter le commerce entre les Etats membres. Il convient également de signaler que la Commission a contribué aux préparations pour une participation efficiente de l'Afrique aux travaux de la 8ème Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Genève en décembre 2011.

29. S'agissant du rôle des acteurs de la société civile et de la diaspora et de tous les autres acteurs appelés à jouer un rôle dans l'accélération du processus d'intégration, je voudrais signaler que la Commission a poursuivi ses initiatives pour impliquer tous ces acteurs dans les programmes de l'Union. S'agissant particulièrement de la diaspora, la Commission a organisé à New York le 24 septembre 2011 une réunion ministérielle dans le cadre de la préparation du prochain Sommet de la Diaspora prévue le 25 mai 2012 en Afrique du Sud. Elle a de même organisé une consultation de haut niveau avec certains membres de la Diaspora le 26 novembre pour dégager les voies à suivre pour une plus grande implication de la Diaspora dans les programmes de l'Union. Il convient également de signaler que la Commission continue à faciliter la participation de la société civile africaine dans les activités de l'Union et apporte tout son appui à l'ECOSOCC. Je voudrais signaler aussi que pour une meilleure implication des intellectuels africains dans le travail de l'Union, la Commission a organisé le 2ème Congrès des Economistes africains à Abidjan afin de discuter ensemble des voies et moyens d'accélérer le développement et l'intégration du continent.

30. En ce qui concerne les partenariats, la Commission s'est attelé à la poursuite du renforcement des partenariats existants avec le reste du monde, sur la base des décisions pertinentes de la Conférence. Le rapport rend ainsi compte des activités entreprises au cours des mois écoulés, en particulier la deuxième rencontre du Forum Commission de l'UA-Organisation des Etats américains (OAS) sur la promotion et la défense de la Démocratie et des Droits de l'Homme en Afrique et dans les Amériques (Addis-Abeba, 12-13 octobre 2011), la 8ème Réunion des Hauts fonctionnaires du Forum Afrique-Chine (FOCAC) qui s'est tenue à Hangzhou, Chine, 25-29 octobre 2011; et la 13ème Réunion du Groupe de Travail conjoint Afrique-UE tenue à Addis-Abeba le 19 octobre 2011 ainsi que la 7ème Réunion du Conseil d'Administration de la Coalition pour le Dialogue en Afrique (CoDA), qui s'est tenue à Tunis, en Tunisie les 11 et 12 novembre 2011.

31. Dans ce même rapport, il est fait état des activités principales menées par nos différentes représentations extérieures au cours des mois écoulés.

Valeurs partagées

32. La Commission a intensifié ses efforts dans le cadre de la promotion de l'architecture de l'Union sur la gouvernance démocratique. Elle a ainsi continué le plaidoyer auprès des Etats membres et d'autres parties prenantes en vue de d'aboutir à la signature et la ratification de la Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance. Par rapport au Sommet de Malabo de juillet dernier, le nombre de ratifications est passé de 8 à 12 tandis qu'à ce jour, 38 Etats membres ont signé la Charte. Je saisis cette opportunité pour lancer encore une fois un appel pressant à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et ratifier cette importante Charte, en gardant à l'esprit la proclamation par la Conférence de l'Union de l'Année

2012 comme « Année des Valeurs Partagées ». Cette année offre en effet à tous les Africains l'occasion de partager les valeurs qui mettent l'être humain au centre d'un mieux-être vécu dans la liberté, le respect intégral de ses droits les plus fondamentaux et la fraternité et la concorde entre les peuples.

33. Dans le même temps, la Commission a déployé une campagne de sensibilisation auprès des Etats membres et d'autres parties prenantes en vue de faciliter et accélérer la signature et la ratification de la Charte africaine sur les Valeurs et les Principes de la Fonction et l'Administration publiques adoptée par la Conférence lors de ses assises de janvier 2011. Je saisis également cette occasion pour lancer un appel aux Etats membres afin qu'ils signent et ratifient cet important instrument. En outre, le Conseil exécutif est saisi au cours de la présente session des conclusions de la Conférence de l'UA des Ministres de la Fonction publique qui s'est tenue à Nairobi en mai 2011 et qui a adopté d'importants documents de politique, en particulier un cadre de stratégie à long terme pour la mise en œuvre du programme sur la gouvernance et l'administration publique africaine. La Commission a engagé une réflexion approfondie sur le cadre et les synergies nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des Instruments légaux et les décisions ayant trait à la consolidation de la culture et de la gouvernance démocratiques. A ce titre, comme le souligne ce rapport, il importe de créer les synergies nécessaires entre l'Architecture de la Gouvernance Africaine (AGA) et l'Architecture de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (APSA). Le rapport fait aussi état de la nécessité de procéder à une évaluation régulière des mesures prises par les Etats membres pour s'approprier et intégrer dans leur législation nationale les Valeurs communément partagées telles qu'elles sont inscrits dans nos Chartes.

34. Dans le domaine de la gouvernance locale, il convient de noter que le Conseil est saisi au cours de sa présente session d'un rapport de la Conférence ministérielle des Ministres en charge de la de la Décentralisation et de la Gouvernance locale qui s'est tenue Maputo (Mozambique), du 8 au 11 aout 2011. Cette Conférence cherche en outre à être intégrée dans les structures et les processus de l'Union africaine.

35. S'agissant de l'observation et le suivi des élections, le rapport donne un aperçu des activités d'observation menées par l'Union dans les Etats membres suivants: Zambie, Liberia, Cap Vert, Cameroun, Tunisie, Sao Tomé et Principe, République démocratique du Congo, Cote d'Ivoire, Guinée et Gambie. Il convient de noter que de manière générale, l'on note des améliorations notables dans l'organisation des scrutins qu'il reste à consolider toujours davantage, en raison des nombreux défis d'ordre logistique et structurel et des efforts qui restent à fournir pour créer un climat propice pour amener tous les acteurs politiques à participer pleinement à tout le processus électoral et d'accepter en toute confiance les résultats issus des urnes. Il est en effet inadmissible que les élections organisées dans le but d'asseoir la légalité constitutionnelle et la légitimité populaire du pouvoir conquis par les urnes débouchent sur des conflits fratricides, comme c'est parfois le cas. Pour sa part, la Commission continue d'apporter une assistance aux institutions nationales d'organisation des élections dans la mesure de ses moyens afin de les aider à améliorer les normes et standards dans ce domaine en s'inspirant des faiblesses constatées lors de l'observation des différentes élections.

36. S'agissant des Droits humains, la Commission continue à appuyer l'action des institutions nationales de protection des droits de l'homme, en étroite coordination avec la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). La stratégie africaine pour les droits de l'Homme a été largement diffusée auprès de toutes les parties prenantes afin qu'elles s'en approprient pour sa mise en œuvre. Un guide a été élaboré à cet effet pour faciliter la domestication de cette stratégie par tous les acteurs dans ce domaine.

37. Dans le domaine des affaires humanitaires, le rapport fait le point sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans les différentes régions et les efforts entrepris par la Commission et le Sous-comité du COREP en charge de ces questions pour apporter une assistance même modeste à ces personnes dans le besoin. La Commission a poursuivi ses efforts pour promouvoir la signature et la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées. Je voudrais encore une fois lancer un appel à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier cet importante Convention.

38. Au mois d'aout 2011, nous avons assisté à un élan de solidarité que nous voulons saluer de manière très spéciale. A l'initiative de la Commission, une Conférence d'Annonces de Contributions en faveur des victimes de la dure sécheresse et de la famine dans la Corne de l'Afrique a été convoquée. Elle a mobilisé beaucoup d'Etats membres, d'Etats non membres et d'Organisations internationales et de particuliers qui ont contribué généreusement plus de 350 millions de dollars et 28 million de dollars en nature. C'est là un geste de solidarité qui a marqué les esprits de par le monde et qu'il faut entretenir pour l'avenir.

39. Je voudrais également signaler qu'au cours de la période considérée, la Commission a continué à mettre en œuvre les décisions pertinentes de la Conférence dont la mise en place des mécanismes pour la mise en œuvre des programmes de la Décennie de la Femme africaine 2010-2020. La Commission a également mené une sensibilisation auprès des Etats membres et des partenaires au développement pour soutenir le Fonds mis en place avec l'apport initial de 1% du budget de l'Union. Je voudrais également indiquer que la Commission a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des Etats membres et de toutes les parties prenantes en vue de la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique.

40. Pour ce qui est de la culture, deux activités principales ont marqué la période sous revue, à savoir ; l'initiation d'une étude de faisabilité pour la création de la Commission africaine du Film ; et le lancement de la campagne pour la renaissance culturelle africaine au sein des Etats membres de la SADC.

41. Ce rapport donne en outre l'état actualisé des signatures et ratifications des 42 Traités adoptés par l'OUA/UA, en soulignant que seulement 25 de ces Traités sont entrés en vigueur à ce jour. Je voudrais donc saisir l'occasion pour lancer un appel aux Etats membres pour prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre leurs engagements à l'égard des instruments juridiques adoptés par la Conférence de l'Union. La nécessité d'harmoniser les procédures de ratification demeure présente

pour permettre que les Traités adoptés par la Conférence puissent être ratifiés dans des délais raisonnables et mis effectivement en œuvre sur le plan national, ce qui ne fera que renforcer la crédibilité de l'Union.

Renforcement des institutions de l'Union

42. Ce rapport rend compte des efforts soutenus que la Commission continue à déployer pour renforcer ses capacités en vue de faire face à ses missions chaque jour grandissantes. Depuis sa prise de fonction, la Commission s'est efforcé de promouvoir une direction guidée par des objectifs précis et mesurables qui exigent de toutes ses structures des résultats concrets tout aussi mesurables en rapport avec les actions entreprises et les moyens consentis. Pour ce faire, elle a mené des réformes conséquentes dans son système de fonctionnement en renforçant les capacités dans tous ses services. Les résultats dont il est fait état dans ce rapport couvre des domaines variés comme : une meilleure coordination inter départementale, la gestion et le développement des ressources humaines, les services administratifs d'appui, la gestion financière et le processus budgétaire, la planification stratégique et le suivi et évaluation des programmes, une meilleure gestion des services de conférence, l'audit ainsi que la mise en place d'une culture organisationnelle propice aux meilleures performances et au rendement.

43. Le but de toutes ces réformes vise à promouvoir une bonne gouvernance interne et assurer une gestion transparente des maigres ressources humaines et financières à sa disposition, tout en garantissant l'obligation redditionnelle que tous les Etats membres de l'UA sont en droit d'attendre. La Commission a affiné ses instruments et ses méthodes de travail lui permettant ainsi d'évaluer de manière régulière le niveau de mise en œuvre des programmes arrêtés et des activités entreprises par l'Union lors de ses réunions hebdomadaires tous les mardis. Elle donne toujours lors de ces réunions des directives conséquentes sur la marche à suivre pour toutes ses structures internes.

44. Les réformes dans le cadre des programmes d'amélioration des systèmes de gestion et d'audit, comme les projets IMIS et AMERT, peuvent aujourd'hui permettre à la Commission de se rendre compte du niveau de performance des différentes structures, ce qui contribuera sans aucun doute à rassurer tous les Etats membres et les partenaires de l'Union et à amener ces derniers à apporter un appui budgétaire direct à nos programmes au lieu des apports ponctuels actuels sur des projets ou activités spécifiques qu'eux-mêmes auront décidé de soutenir. Les négociations en vue de mettre en place un Fonds commun des Partenaires se poursuit et nous avons bon espoir que cet instrument attendu pourrait être signé aussitôt que possible. Je voudrais à ce stade exprimer notre très grande appréciation à tous les Etats membres et tous nos partenaires qui nous ont toujours soutenu dans la réalisation de nombreux programmes relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique. La Commission pour sa part, reste déterminée à promouvoir toujours davantage une gestion transparente des ressources mises à sa disposition.

II. PAIX ET SECURITE

45. La promotion de la paix et de la sécurité occupe toujours une place essentielle dans les efforts de la Commission et des autres organes compétents de l'UA. Dans ce cadre et dans le prolongement des décisions pertinentes de la Conférence de l'Union et du Conseil de paix et de sécurité (CPS), la Commission a poursuivi les efforts initiés en ce qui concerne la campagne « Agissons pour la paix », l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA), ainsi que la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (Programme frontières), du Document-cadre sur la reconstruction et le développement post-conflit et les actions portant sur la réforme du secteur de la sécurité. La lutte contre le terroriste dans un contexte caractérisé par la recrudescence de ce fléau et les préoccupations liées à la prolifération d'armes provenant de dépôts militaires libyens ont également fait l'objet d'une attention soutenue. De même, nombre d'initiatives ont-elles été prises s'agissant du désarmement. Enfin, la Commission a assuré le suivi de la question du partenariat entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, ayant articulé, dans un rapport soumis au CPS, sa vision stratégique dudit partenariat.

46. La situation sur le terrain a évidemment dominé l'action de la Commission. Il s'est agi ici aussi bien de faciliter le règlement des crises et conflits que connaît le continent que de consolider la paix là où elle a été réalisée. L'action entreprise a aussi porté sur l'accompagnement des transitions nées des soulèvements populaires qui ont eu lieu en Afrique du Nord. S'il est vrai que des avancées ont été enregistrées dans la quête de la paix, de la sécurité et de la stabilité, nombre de défis n'en restent pas moins à relever, qu'ils portent sur l'impasse persistante dans certaines situations de conflit, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des accords de paix, ou des problèmes liés à la consolidation de la paix.

II.1 CAMPAGNE « AGISSONS POUR LA PAIX »

47. Suite à la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.339(XVI) de janvier 2011 relative au programme de durabilité de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, la Commission a poursuivi la Campagne : « Agissons pour la paix ». À cet égard, une stratégie dont l'objectif est d'établir un partenariat innovateur avec la société civile et le secteur privé en vue de la mobilisation des ressources pour financer le programme de l'UA pour la paix et la sécurité a été élaborée. Ce document sera soumis à une réunion des parties prenantes pour validation en début 2012. Par ailleurs, en coopération avec le Gouvernement égyptien, le Centre africain pour le règlement constructif des conflits (ACCORD), le Centre régional pour la formation en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix en Afrique (CCCPA) du Caire, et le Centre pour le dialogue humanitaire (HD), la Commission a convoqué la 2^{ème} Retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, qui s'est tenue au Caire (Égypte), les 4 et 5 septembre 2011. Les participants à la retraite, qui avait pour thème « Renforcement de la gouvernance politique pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique », ont convenu que l'adoption de nouveaux instruments sur la gouvernance ne devrait plus constituer une priorité pour l'UA, sauf si des circonstances exceptionnelles l'exigent, mais plutôt la mise en œuvre de ceux qui existent déjà.

48. Le 21 septembre 2011, la Commission a célébré la Journée internationale de la Paix « Journée de paix ». À cette occasion, la Commission, OXFAM et le Moniteur de l'UA ont conjointement organisé une formation de deux jours à l'intention des organisations de la société civile concernant les processus de prise de décision de l'UA et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) sur l'APSA. Cette session de formation a été suivie d'un atelier de haut niveau des médias sur les efforts de paix déployés par l'UA, du 2 au 4 novembre 2011, à Addis-Abeba, qui a réuni un certain nombre de journalistes et d'experts en communication. Cet atelier a abouti à la mise en place d'un réseau de médias pour la paix (NetPeace). Des efforts sont en cours pour la création d'un site Web de l'UA consacré aux questions de paix et de sécurité, en vue de promouvoir les activités d'information.

49. Dans le rapport de 2010, que j'ai présenté à la Conférence sur l'Année de la paix et de la sécurité, j'ai fait savoir qu'au nombre des activités prévues dans le cadre de la célébration de l'Année de la paix, la Commission «prendrait des mesures en vue d'édifier un Mémorial pour les victimes de violations des droits de l'homme, y compris le génocide, au Siège de l'UA ». Comme mesure de suivi la Commission a convoqué, les 4 et 5 novembre 2011 à Addis-Abeba, une réunion consultative pour examiner les modalités pour la construction du Mémorial proposé. La réunion consultative, organisée en partenariat avec l'organisation Justice Africa, s'est fondée sur une réunion préalable tenue en novembre 2010 qui a rassemblé plusieurs parties prenantes pour adopter les mesures pratiques à prendre. J'ai le plaisir d'indiquer que la première pierre du Mémorial sera dévoilée lors de la présente session de la Conférence à l'occasion de la cérémonie de mise en service du nouveau Centre de conférences de l'UA.

50. Le site du Centre de conférences a une importance historique unique. Entre 1935 et 2005, il a été occupé par la prison centrale d'Addis-Abeba connue sous le nom d'Alem Bekagn, qui veut dire « Adieu au monde ». En 1937, il a été le principal emplacement du « Massacre de Graziani », au cours duquel le gouverneur fasciste italien a regroupé la crème de l'élite éthiopienne qu'il massacra en représailles contre un attentat à sa vie. Sous le règne de l'Empereur Haïlé Sélassié, Alem Bekagn était la prison où étaient détenus les criminels de droit commun et les prisonniers politiques. Au lendemain de la révolution de 1974, la prison a été le lieu d'exécution et d'inhumation de soixante ministres du gouvernement impérial. Le site a acquis la triste réputation d'être le lieu où ont été incarcérés, torturés et exécutés en masse des milliers d'Éthiopiens sous le régime du Derg, en particulier le lieu où ont été perpétrées les atrocités de la Terreur rouge de 1977-78. Lorsque le Front démocratique révolutionnaire populaire d'Éthiopie a pris le contrôle d'Addis-Abeba, en 1991, il a libéré les prisonniers. Le terrain a été par la suite cédé à l'UA en 2005 pour l'expansion de son Siège.

II.2 MISE EN OEUVRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (APSA)

51. Comme le Conseil le sait, de juillet à octobre 2010, l'UA, en collaboration avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits/ Communautés économiques régionales (MR/CER) et l'Union européenne (UE), ont réalisé une étude pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'APSA

et les défis à relever, en vue d'identifier d'autres priorités et besoins en renforcement des capacités à l'UA et au sein des CER/MR. A leur réunion tenue à Zanzibar le 8 novembre 2010, les hauts responsables de l'UA et des CER/MR ont adopté les éléments indicatifs de la Feuille de route pour la mise en œuvre de l'APSA pour la période allant de 2011 à 2013. La réunion des hauts responsables de l'UA et des CER/MR, tenue à Nairobi du 2 au 4 août 2011, a finalisé la Feuille de route qui est un document exhaustif qui adopte une vision globale de l'APSA tout en reflétant également les défis émergents en matière de paix et de sécurité sur le continent. Ce document est accompagné d'un Plan d'action qui traduit les éléments contenus dans la Feuille de route en activités concrètes avec des dotations budgétaires correspondantes.

52. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de l'APSA a continué d'être l'une des principales priorités de la Commission. Des progrès ont été enregistrés dans ses différentes composantes.

a) Conseil de paix et de sécurité (CPS)

53. Le CPS n'a cessé d'exercer son mandat de façon proactive. Au moment de la finalisation du présent rapport, le CPS avait tenu 305 sessions. Étant donné que le mandat de deux ans des membres élus du CPS arrivera à terme en avril 2012, la présente session du Conseil Exécutif doit procéder à l'élection de dix nouveaux membres. Comme d'habitude, un rapport séparé sur les activités du CPS et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis à la Conférence.

b) Force africaine en attente (FAA)

54. Les efforts de mise en œuvre de la FAA se sont poursuivis dans le cadre de la Déclaration de la quatrième session du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS), qui s'est tenue à Addis-Abeba le 7 décembre 2010. La période considérée a été marquée par la convocation de la cinquième session ordinaire du CTSDSS à Addis-Abeba le 26 octobre 2011. La réunion a approuvé tout particulièrement la Feuille de route III pour la FAA, qui prévoit que ladite Force sera pleinement opérationnelle d'ici à 2015. Les ministres ont saisi l'occasion de leur réunion pour assister à la cérémonie de lancement de AMANI AFRICA II qui s'est déroulée dans l'après-midi du 26 octobre 2011. Ce nouveau cycle tirera parti des capacités déjà renforcées et s'inspirera des leçons d'AMANI AFRICA I aux fins de faciliter et de valider la préparation à l'opérationnalisation de la FAA d'ici à 2015. Tandis que le premier cycle AMANI AFRICA a abouti à une simulation d'exercice de poste de commande (XPC), le nouveau cycle de formation ira plus loin en effectuant un véritable exercice d'entraînement sur le terrain (FTX) à l'issue du cycle.

55. Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire que le continent redouble d'efforts pour assurer la mise en œuvre effective de la FAA d'ici à 2015. La Feuille de route III décrit dans ses grandes lignes les mesures nécessaires à prendre à cette fin. Je voudrais saisir la présente occasion pour exprimer ses félicitations au Mécanisme de Coordination de la Brigade de l'Afrique de l'Est de la Force africaine (EASFCOM) pour avoir déployé des officiers militaires auprès de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadishu, à la suite du Protocole d'accord signé avec la

Commission. Cette démarche s'avère des plus symboliques, étant donné qu'elle a marqué le tout premier déploiement d'une Brigade régionale en attente de la FAA.

c) Système d'alerte rapide continental (CEWS)

56. La Commission a poursuivi ses efforts en vue de la mise en œuvre effective du Système d'alerte rapide continental (CEWS), tel que prévu dans le Protocole du CPS et le Cadre pour la mise en œuvre dudit système, qui ont été approuvés par le Conseil Exécutif en janvier 2007. Ces efforts ont essentiellement porté sur trois domaines, à savoir la collecte des données, l'analyse des données et la coordination et la collaboration avec les CER/MR et d'autres parties prenantes. Du 21 au 23 septembre 2011, la Commission a convoqué la 9^{ème} réunion technique sur le système d'alerte rapide avec les CER/MR à Accra, accueillie par la CEDEAO. Une formation conjointe en collecte des données et outils d'analyse a été également assurée en marge de la session. La Commission a par ailleurs apporté son assistance technique pour la mise en place des systèmes d'alerte rapide de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et du Marché commun d'Afrique australe et de l'Est (COMESA) à l'occasion des visites effectuées en octobre et en novembre 2011.

d) Groupe des Sages

57. Le Groupe des Sages a entrepris un certain nombre d'activités dans le cadre de son mandat tel que stipulé dans le Protocole du CPS. Du 6 au 8 octobre 2011, une délégation du Groupe comprenant des représentants des CER et d'autres organisations auxquelles la République Démocratique du Congo (RDC) est membre s'est rendue à Kinshasa, à la veille des élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du suivi du rapport du Groupe sur la violence et les conflits électoraux. Du 6 au 8 novembre 2011, des membres du Groupe m'ont rejoint au cours d'une visite que j'ai effectuée en RDC, pour mettre l'accent sur l'importance que l'UA attache au bon déroulement des élections.

58. Les 6 et 7 décembre 2011, le Groupe des Sages a tenu sa 11^{ème} réunion à Zanzibar, au cours de laquelle il a examiné l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. La réunion a été précédée, les 5 et 6 décembre 2011, d'un atelier qui avait pour thème : « Renforcement de la gouvernance politique pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique » qui a été ouvert par le Ministre tanzanien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Bernard Membe. Je saisis cette occasion pour exprimer ma très sincère reconnaissance et gratitude au Gouvernement et au peuple de la Tanzanie ainsi qu'aux autorités du Zanzibar pour leur accueil chaleureux et pour toutes les dispositions prises pour la réussite de ces deux événements. L'atelier étant le suivi de la Déclaration de la 275^{ème} session du CPS, tenue à Addis-Abeba, le 26 avril 2011, qui demandait au Groupe d'examiner minutieusement les mécanismes existants relatifs à la démocratisation et à la gouvernance en Afrique, afin de formuler des recommandations concrètes au CPS, dans le contexte des soulèvements populaires en Afrique.

e) Protocole d'accord entre l'UA et Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits/Communautés économiques régionales (CER/MR)

59. Des progrès n'ont cessé d'être enregistrés dans la mise en œuvre du Protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA et les CER/MR qui a été signé le 28 janvier 2008. Ledit protocole prévoit la mise en place de Bureaux de Liaison pour faciliter la coordination et la coopération entre les parties. À l'exception de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA), toutes les CER/MR ont envoyé leurs attachés de liaison à Addis-Abeba. Pour sa part, la Commission est en train de finaliser le processus de recrutement du personnel de ses bureaux de liaison auprès des CER/MR, qui doivent être opérationnels au cours du premier trimestre de l'année 2012.

60. Du 3 au 4 décembre 2011, à Zanzibar, l'UA et les CER/MR ont tenu une réunion de hauts fonctionnaires pour examiner de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APSA et convenir des activités-clés à entreprendre à cet égard en 2012. La réunion a élaboré les documents pertinents que doivent examiner les hauts responsables lors de leur réunion prévue en janvier 2012 à Addis-Abeba. Il convient d'indiquer que la mise en œuvre de l'APSA est financée en grande partie par l'UE dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique (AFP). A cet effet, l'UA, les CER/MR et l'UE ont élaboré un Programme d'appui à l'APSA, doté d'une enveloppe de 40 millions d'euros amputés sur la composante de renforcement des capacités de la deuxième tranche de ladite Facilité. Le programme a débuté le 1^{er} mai 2011 et s'étendra sur une période de 44 mois.

II.3 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRONTIÈRES DE L'UA

61. Lors du sommet de Malabo, j'ai informé la Conférence de la mise en œuvre du Programme frontières de l'Union africaine. La Conférence a, pour sa part, salué les progrès considérables enregistrés dans la mise en œuvre dudit Programme et décidé, sur la base de la recommandation formulée par la Commission, de repousser le délai initial d'achèvement de la délimitation/démarcation de toutes les frontières africaines, au cas où les activités connexes ne seraient pas achevées, de 2012 à 2017.

62. La Commission a entrepris diverses activités liées à la délimitation et à la démarcation. Dans le cadre de l'étude sur les frontières africaines, une lettre de rappel a été adressée aux États membres qui n'ont pas encore soumis les informations essentielles requises pour déterminer les ressources nécessaires à la délimitation de toutes les frontières africaines dans le nouveau délai fixé pour 2017. Au même moment, la Commission a procédé à l'extraction des données à partir des réponses reçues jusqu'à présent au questionnaire sur l'état des frontières africaines afin de mettre en place un Système d'informations sur les frontières (SIF), qui servira de banque de données sur toutes les frontières africaines.

63. Depuis juillet 2011, des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine de la délimitation/démarcation des espaces terrestres et maritimes. En ce qui concerne la démarcation des espaces terrestres, les 200km restants sur les 1303 km de frontière entre le Mali et le Burkina Faso sont à présent achevés. Le processus de

réaffirmation des frontières sont en cours entre le Mozambique et certains de ses voisins, notamment la Zambie (272 km sur 330 km), la Tanzanie (51 km sur 51 km) et le Malawi (268km sur 888 km). Il en est de même entre le Malawi et la Zambie (740 km sur 805 km). Des mesures sont actuellement prises pour soutenir le processus de démarcation entre le Mali et le Sénégal, et entre la Zambie, la RDC et la Tanzanie. De même, des progrès notables ont été réalisés dans le processus de délimitation des frontières maritimes entre les Comores et le Mozambique, les Comores et la Tanzanie, les Comores et les Seychelles, entre les Seychelles et Maurice. Après l'achèvement des processus de délimitation, des accords bilatéraux ont été signés à Maputo, le 5 décembre 2011, par les Comores, le Mozambique et la Tanzanie, sous les auspices du Programme frontières. J'exprime mes vives félicitations à ces trois pays et à leurs dirigeants pour cette réussite. La Commission envisage également d'apporter son assistance aux Comores, aux Seychelles et à la Tanzanie pour la signature d'accords similaires portant sur leurs frontières maritimes. Le Programme frontières a également pris part à la réunion conjointe d'évaluation et de planification des pays pilotes (le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie) qui s'est tenue à Chipata en Zambie au début du mois de décembre 2011. Par ailleurs, en consultation avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP), le Programme frontières joue un rôle décisif dans le processus de démarcation de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud.

64. La Commission a finalisé la Convention africaine sur la coopération transfrontalière, qui doit être présentée aux ministres chargés des questions de frontières en décembre 2011. La réunion a été reportée pour début 2012. En outre, le Programme frontières, en partenariat avec l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), a apporté un soutien matériel et financier à la construction d'un centre de santé communautaire à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso, qui sera inauguré en début 2012. La Commission a également participé à la mise en place d'un réseau pour la coopération transfrontalière entre les États membres en Afrique de l'Ouest afin de faciliter la mobilisation des ressources pour la réalisation des initiatives transfrontalières.

65. Dans le domaine du renforcement des capacités, le Programme frontières a organisé conjointement avec le Projet de sécurité humaine du PNUD un atelier sur l'amélioration de la gestion des frontières en Afrique, en juin 2011. En conséquence, une stratégie et un programme d'études sur l'amélioration de la gestion des frontières en Afrique ont été élaborés. En septembre 2011, le Programme frontières a tenu un atelier sur les leçons tirées et les bonnes/meilleures pratiques en matière de délimitation et de démarcation. Par ailleurs, un guide de l'utilisateur sur la délimitation et la démarcation sera élaboré et un stage de formation sera organisé à l'intention des États membres. La Commission, est également en train d'élaborer un guide de l'utilisateur pour la mise en place et le fonctionnement des Commissions nationales des frontières, d'un mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits frontaliers et d'une base de données d'experts en démarcation des frontières, en gestion et règlement des conflits frontaliers. Par ailleurs, la Commission a conclu des accords avec la plupart des anciennes puissances coloniales afin de faciliter l'accès aux documents coloniaux relatifs aux frontières africaines.

66. Outre l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), qui est le principal partenaire du Programme frontières, d'autres sources de financement des activités susmentionnées sont le Royaume-Uni en ce qui concerne l'appui apporté au Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que le PNUD qui a financé des ateliers de renforcement des capacités. La Commission est en train d'explorer les possibilités de partenariats avec l'UE et d'autres donateurs pour financer la liste croissante des activités que le Programme frontières doit entreprendre.

II.4 PRÉVENTION DES CONFLITS

67. La prévention des conflits est au cœur du concept et du projet de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) aux plans institutionnel et doctrinal. De cela témoigne la création du Système continental d'alerte rapide (CEWS) et du Comité des sages, ainsi que les aspects de prévention du mandat du CPS et de celui de la Commission. L'UA s'efforce de suivre les meilleures pratiques internationales dans le domaine de la prévention des conflits qu'elle estime être une démarche qui consiste à intervenir avant que ne se produise l'escalade vers la violence ou bien comme des efforts visant à désamorcer les conflits violents (prévention directe ou opérationnelle). Pour l'UA, la prévention des conflits doit également inclure l'objectif structurel et stratégique d'éliminer les causes profondes des conflits (prévention structurelle). Par conséquent, l'UA a, au fil des ans, adopté des instruments dans une variété de domaines, destinés à faciliter la prévention structurelle des conflits.

68. Les événements qui se sont déroulés l'an dernier en Afrique du Nord ont montré qu'en dépit des défis importants qu'elle présente du point de vue politique et opérationnel, la combinaison des mesures de prévention structurelles et directes dans le cadre d'une stratégie cohérente est la clé du succès de la prévention et de la désescalade de la violence. Afin de relever ces défis, la Commission met actuellement au point un Cadre stratégique de prévention des conflits (CPPF). Ce cadre est destiné à servir de modèle et d'instrument souples pour aider la Commission à intégrer systématiquement la prévention des conflits dans la formulation des politiques, dans ses domaines d'intervention pertinents et dans ses différents départements, institutions et programmes. Le CPPF vise à créer une « culture de prévention » interne en mettant en exergue les moyens et les procédures appropriés qui permettront l'incorporation d'une approche tenant compte des conflits dans les politiques de l'UA. En effet, la prévention des conflits ne doit pas être considérée comme un secteur spécifique ou une méthode unique d'intervention, mais comme une orientation qui chevauche un large éventail de domaines politiques.

II.5 RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

69. La Commission a poursuivi ses efforts en matière de reconstruction et de développement après les conflits dans le cadre de la politique de l'UA concernant cette question et d'autres décisions pertinentes de l'UA. Après une réunion technique, tenue les 2 et 3 juin 2011 à Addis-Abeba, pour convenir des modalités de mise en œuvre des recommandations des missions multidisciplinaires en République centrafricaine (RCA) en 2006, au Libéria et en Sierra Leone en 2009, en RDC et au Burundi en 2010, au Soudan du Sud et au Soudan en 2011, la Commission a déployé des équipes d'appui

technique dans ces pays d'août à octobre 2011. En application des décisions pertinentes du CPS, la Commission a également dépêché une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire, du 5 au 12 novembre 2011, pour évaluer les besoins de ce pays sortant d'un conflit.

70. Ces visites doivent ouvrir la voie au lancement de l'Initiative de solidarité africaine (ASI), qui débutera par la tenue d'une conférence de solidarité. Cette conférence a pour objectif d'obtenir des engagements et des contributions supplémentaires afin de soutenir les efforts continus de reconstruction et de développement post-conflit dans les pays africains concernés. L'approche conceptuelle et organisationnelle reflète un certain nombre d'aspects novateurs. Si la plupart des conférences des bailleurs de fonds ont traditionnellement porté sur les engagements financiers, la Conférence de solidarité, en ce qui la concerne, visera à mobiliser les contributions en nature, le partage des connaissances, les meilleures pratiques et l'appui au renforcement des capacités. Cette conférence est destinée, par ailleurs, à encourager, à motiver et à responsabiliser les pays africains pour qu'ils commencent à offrir systématiquement leur aide aux pays frères. Elle donnera, enfin, l'occasion idéale de donner d'autres idées novatrices pour relever les défis de la reconstruction et du développement post conflit, y compris en faisant participer activement le secteur privé.

71. La réponse globale des responsables gouvernementaux et des partenaires concernant l'Initiative de solidarité africaine a été extrêmement positive et encourageante. L'initiative a été perçue comme une démarche opportune, susceptible d'aider considérablement le continent à se propulser vers un niveau supérieur de coopération au développement, de progrès et de confiance. Un certain nombre de suggestions utiles ont été formulées sur, notamment, la nécessité d'une préparation/sensibilisation adéquate, de l'instauration de facteurs qui renforcent la pérennité de l'initiative et d'une définition différenciée du rôle prioritaire des acteurs africains et les efforts de soutien des partenaires intéressés. La Commission à l'intention de lancer l'Initiative de solidarité africaine en juin 2012, en marge de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union.

72. Enfin, je tiens à signaler que la Commission a activement suivi la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.351 (XVI) sur la création d'un Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post conflit, qui a été adoptée en janvier 2011. Le Conseil se rappellera que cette décision, demandait à la Commission, en collaboration avec l'Égypte, d'effectuer une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et le lieu du centre proposé, et d'en faire rapport. Un rapport séparé sur l'étude est soumis à la Conférence.

II.6 RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

73. La Commission a organisé une réunion d'experts gouvernementaux les 16 et 17 mai 2011 pour examiner le Cadre stratégique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité, qui a été élaboré en application des dispositions pertinentes de la Décision Assembly/AU/Dec.177 (X), adoptée par la Conférence de l'Union en janvier 2008. En août 2011, la Commission a achevé la révision du projet en tenant compte des observations formulées par les États membres après la réunion des experts. Le

document sera soumis au Conseil exécutif en juin 2012. Dans l'intervalle, la Commission a organisé un atelier d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité pour le Parlement panafricain, du 22 au 24 novembre 2011 à Midrand (Afrique du Sud).

II.7 PROLIFÉRATION DES ARMES DANS LES RÉGIONS DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DU NORD

74. Tout au long de la crise libyenne, l'UA a tout particulièrement attiré l'attention sur les défis et les risques qu'engendrait la prolifération des armes provenant de dépôts militaires libyens dans les régions du Sahel et de l'Afrique du Nord. L'UA s'est préoccupée du fait que ces armes pourraient tomber entre les mains de groupes armés et organisations terroristes et criminelles opérant dans la région, ce qui aggraverait encore plus les problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les pays concernés, avec des conséquences graves sur leur stabilité à long terme. Je note avec satisfaction que la Communauté internationale prend de plus en plus conscience de la gravité de la situation et de la nécessité de prendre des mesures concrètes et coordonnées pour la gérer.

75. C'est dans ce contexte que l'UA et l'ONU ont effectué une mission conjointe au Mali, au Niger, au Tchad, en Mauritanie, au Nigeria et au Sénégal, au cours du mois de décembre 2011, pour évaluer la situation et formuler des recommandations sur la meilleure voie à suivre. Les résultats de la mission seront présentés lors d'une réunion ministérielle des pays concernés, en marge de la présente session du Conseil, et en application des décisions pertinentes du CPS. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux principaux pays (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger) pour les efforts qu'ils ont conjointement déployés à cet égard, ainsi que dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, et je me réjouis à la perspective de voir d'autres États membres de l'UA se joindre à ces efforts si nécessaires et prometteurs.

76. Je me réjouis également de la concertation croissante existante entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad pour faire face à la menace additionnelle que pose la prolifération des armes dans le Sahel et l'Afrique du Nord sur la sécurité régionale, particulièrement au regard des liens qui semblent s'établir entre certains groupes terroristes. Au demeurant, la réunion de novembre 2011 à N'Djamena et la 12ème session du Comité des responsables de police des pays de l'Afrique centrale ont permis de mettre en exergue la nécessité d'une coopération régionale pour la lutte contre l'insécurité et le grand banditisme dans la région.

II.8 EFFORTS DE DÉSARMEMENT ET DE NON-PROLIFÉRATION

77. Un certain nombre d'initiatives a été pris pendant la période considérée dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Elles concernent les armes légères et de petit calibre, les armes chimiques et nucléaires, et la mise en œuvre des instruments connexes.

a) Armes légères et de petit calibre

78. Conformément à la décision adoptée par la Conférence à Malabo, la Commission a organisé, à Lomé (Togo), du 26 au 29 septembre 2011, une réunion des experts des États membres pour examiner le projet de « Stratégie de l'UA sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que le projet de Plan d'action pour sa mise en œuvre ». Les participants ont également élaboré une Position africaine commune sur le Traité sur le commerce des armes, avant la Conférence organisée par les Nations Unies sur la question, prévue à New York, en juillet 2012, en application de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale, qui demandait l'élaboration d'un instrument global juridiquement contraignant, fixant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles. Ces documents, une fois adoptés, seront soumis au Conseil exécutif en juin 2012.

b) Non-prolifération des armes nucléaires

79. Après la convocation de la première session ordinaire de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) à Addis-Abeba, le 4 mai 2011, la Commission a pris des mesures supplémentaires pour l'institutionnaliser l'AFCONE. À cet égard, la Commission a lancé le processus de recrutement du Secrétaire exécutif de l'AFCONE, ainsi que des consultations avec le Gouvernement sud-africain pour conclure un accord de siège et finaliser d'autres dispositions connexes.

c) Armes chimiques

80. En application de la Décision AHG/Dec.182 (XXXVIII) adoptée par la trente-huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenue à Durban, en 2002, et du Protocole d'accord signé en 2006 entre la Commission et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), les deux organisations sont poursuivies leur coopération pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. À cet effet, le représentant de l'OIAC est intervenu pendant la 5^{ème} réunion ordinaire de la STCDSS et a saisi cette occasion pour s'entretenir avec les différents États membres en marge de la réunion. La Commission a également participé à un certain nombre d'événements organisés par l'OIAC.

II.9 SUIVI DU RAPPORT « PRODI » SUR LE PARTENARIAT UA-ONU

81. Le Conseil rappellera qu'à sa seizième session ordinaire tenue du 30 au 31 janvier 2011, à Addis-Abeba la Conférence de l'Union m'a encouragé à préparer et soumettre au CPS un rapport sur la vision stratégique de l'UA concernant la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies en matière de questions de la paix et de la sécurité, en ayant à l'esprit les décisions pertinentes de l'UA et la nécessité d'une interprétation flexible et créative du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies [Assemblée/AU/Dec. 338 (XVI)]. Cette demande doit être comprise dans le contexte de la Déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 22 octobre 2010, dans laquelle cet organe a pris note de l'intention du Secrétaire général

de soumettre un rapport qui définira la vision stratégique du Secrétariat des Nations Unies concernant la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Lors de leur 5^{ème} réunion consultative annuelle tenue à Addis-Abeba le 21 mai 2011, le CPS et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont affirmé qu'ils attendaient les rapports que le Secrétaire général de l'ONU et moi-même avions l'intention de soumettre sur nos visions stratégiques respectives de la coopération entre l'UA et les Nations Unies.

82. C'est dans ce contexte que j'ai soumis au CPS un rapport sur la vision de la Commission concernant le partenariat stratégique entre l'UA et le système des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le présent rapport vise à recentrer l'attention sur le partenariat au-delà de l'appui et de l'assistance que fournissent actuellement les Nations Unies vers des questions plus vastes d'intérêt politico-stratégique mutuel. À cet égard, j'ai souligné la nécessité et l'urgence de faire une lecture créative des dispositions du Chapitre VIII dans le contexte de la sécurité collective, particulièrement au moment où les organisations régionales sont devenues des piliers indispensables du multilatéralisme. Au moment de finaliser le présent rapport, les préparations étaient en cours pour la tenue de la réunion du CPS sur la question, le 9 janvier 2012, avant la session du Conseil de sécurité de l'ONU prévue le 12 janvier 2012.

II.10 ÉVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN

83. Les paragraphes qui suivent font le point de l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi que des efforts déployés par l'UA pour contribuer à y remédier ou à consolider la paix là où elle a été restaurée.

a) Comores

84. En juin dernier, j'ai rendu compte du parachèvement du processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 pour la gestion de la période intérimaire, conclu entre les parties comoriennes. La période à l'étude a été marquée par la consolidation des progrès accomplis, notamment par le biais de l'action conduite par le Président Ikililou Dhoinine et son gouvernement. À cet égard, il convient de relever l'unification de la police nationale intervenue le 21 septembre dernier, mettant ainsi fin au conflit sur les prérogatives des instances centrales et insulaires en matière de sécurité intérieure et de gestion des corps de police.

85. En même temps, les Comores sont encore confrontées à nombre de défis. Sur le plan économique, la situation reste difficile. Une assistance internationale adéquate est plus que jamais requise. À cet égard, il est crucial que les engagements pris lors de la Conférence de Doha en faveur des Comores, tenue le 23 février 2011, soient diligemment honorés. Il s'agit aussi, ce faisant, de mettre à la disposition des autorités comoriennes les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PNDDR) à Anjouan, en vue de parachever la collecte des armes individuelles encore en circulation dans l'île. Enfin, il importe de souligner que le procès, reporté à plusieurs reprises, de l'ancien chef d'état-major de l'Armée nationale de développement (AND), Amir Salimou, accusé,

avec trois autres officiers, de complicité d'assassinat, le 13 juin 2010, d'un autre officier supérieur, constitue une source de préoccupation eu égard aux risques de tensions insulaires au sein de l'AND.

86. Sur un autre plan, la question de l'île comorienne de Mayotte passée au statut de département français depuis le 31 mars 2011, suscite encore des tensions avec la France. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 7 novembre 2011, le ministre comorien des Affaires étrangères a réitéré le rejet, par les Comores, des décisions et initiatives prises par la France. Il a notamment demandé la réactivation urgente du « Comité des sept » chargé de la question de Mayotte ou, à défaut, la mise en place d'un mécanisme de médiation. La Commission encourage les consultations dans le cadre du Comité des sept en vue d'une coordination accrue des efforts en relation avec les positions et initiatives du Gouvernement des Comores sur cette question.

b) Madagascar

87. La période à l'étude a été caractérisée par des avancées dans le règlement de la crise politique que connaît Madagascar, depuis le changement anticonstitutionnel intervenu en mars 2009. L'élément notable à cet égard a été la signature à Antananarivo le 16 septembre 2011, sous l'égide de la SADC, de la « Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar ». Huit partis et groupements politiques et les mouvances politiques Zafy et Ravalomanana ont souscrit à la Feuille de route, alors que la mouvance Ratsiraka a refusé de la signer, exigeant l'annulation préalable, par les autorités de facto, de leur demande aux compagnies aériennes de ne pas embarquer l'ancien Président Didier Ratsiraka sur tout vol à destination de Madagascar. Il convient, toutefois, de souligner que l'ancien Président Ratsiraka, avec l'aval des autorités de facto, a pu retourner à Madagascar, le 24 novembre 2011. L'ancien Président Marc Ravalomanana n'a pu, quant à lui, revenir à Madagascar, les autorités locales ayant lancé un mandat d'arrêt contre lui et indiqué qu'il serait arrêté dès son arrivée à l'aéroport d'Antananarivo.

88. La Feuille de route s'articule autour de quatre points principaux : a) Institution de la Transition ; b) Cadre électoral ; c) Mesures de confiance et efforts de réconciliation nationale ; et d) Mécanismes de mise en œuvre et d'accompagnement de l'Accord. Le 14 octobre 2011, les parties signataires de la Feuille de route ont conclu le Cadre de mise en œuvre de ce document. Par la suite, M. Jean Omer Beriziky, candidat unique présenté par la mouvance Zafy a été nommé au poste de Premier ministre de consensus par le Président de la transition. Le nouveau Premier ministre a formé un Gouvernement d'union nationale. Il convient de noter que les mouvances Ravalomanana et Ratsiraka ont contesté ce choix. Une autre étape importante a été franchie avec la mise en place, le 1er décembre 2011, du Congrès de transition (CT) et du Conseil supérieur de transition (CST). La mouvance Zafy, qui avait décidé de ne pas se joindre au nouveau gouvernement au motif que la répartition des portefeuilles ministériels n'avait pas fait l'objet d'un consensus, a également refusé d'occuper les sièges qui lui sont réservés au sein du CT et du CST.

89. Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux efforts des acteurs politiques malgaches, le CPS, lors de sa 303ème réunion tenue le 8 décembre 2011, a pris note avec satisfaction des avancées significatives enregistrées dans les processus de réconciliation nationale et de sortie de crise. Il a exprimé son intention de lever la mesure de suspension de la participation de Madagascar aux activités de l'UA, ainsi que les autres sanctions imposées en relation avec la crise à Madagascar, lorsque la SADC confirmera les progrès satisfaisants accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route, y compris son article 20, ainsi que de la mise en place de la CENI et la détermination du calendrier électoral. Le CPS a encouragé la SADC à poursuivre ses efforts et à poursuivre l'accompagnement des parties malgaches. Le même jour, le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) s'est réuni sous l'égide de l'UA. Le GIC-M a encouragé les parties malgaches à persévérer dans leurs efforts, reconnaissant la nécessité d'un appui et d'un accompagnement soutenus de la communauté internationale, pour faciliter le bon déroulement et la conclusion réussie de la transition. Par la suite, une délégation de la SADC, à laquelle se sont joints des représentants de la Commission et de la Francophonie, s'est rendue à Antananarivo du 19 au 22 décembre 2011, en vue d'évaluer la mise en œuvre de la Feuille de route et les voies et moyens de son accompagnement par la communauté internationale.

90. Je me réjouis des avancées enregistrées dans la recherche d'une solution à la crise à Madagascar. J'encourage les parties malgaches à ne ménager aucun effort pour l'aboutissement du processus. Je félicite la SADC pour son engagement et les résultats significatifs auxquels elle est parvenue. La Commission, qui a maintenu un contact régulier avec les parties malgaches, s'emploiera à mobiliser l'appui de la communauté internationale au processus en cours. À cet égard, je me propose de dépêcher à Antananarivo une mission pour l'évaluation des besoins de Madagascar, ainsi que l'accélération du processus d'ouverture du Bureau de liaison conjoint UA-SADC, chargé d'appuyer, au quotidien, la mise en œuvre de la Feuille de route.

c) Somalie

91. La session ordinaire de la Conférence de Malabo a eu lieu dans le contexte de la signature, le 6 juin 2011, de l'Accord de Kampala entre le chef du Gouvernement fédéral transitoire (GFT) de la Somalie, M. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, et le Président du Parlement fédéral transitoire (PFT), M. Sharif Hassan Sheikh Aden. L'Accord, qui a mis fin à la confrontation politique prolongée entre l'exécutif et le législatif, et a été approuvé par le PFT le 11 juillet 2011, a prolongé la période transitoire d'une année, jusqu'au 20 août 2012. Par la suite, un nouveau Premier ministre et un gouvernement ont été désignés. Le PFT a approuvé la composition du nouveau gouvernement, ainsi que le programme politique du Premier ministre. Pendant ma visite à Mogadiscio, le 26 août 2011, avec le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, j'ai encouragé le chef du Gouvernement, le Président du Parlement et les autres parties prenantes à ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre de l'accord de Kampala.

92. Du 4 au 6 septembre 2011, le Représentant spécial des Nations Unies pour la Somalie, en collaboration avec mon Représentant spécial, le Facilitateur de l'IGAD et les autres membres du Groupe central des partenaires pour la Somalie, a animé une

réunion inclusive et consultative des parties prenantes somaliennes à Mogadiscio. Ce forum a vu l'adoption d'une Feuille de route transitoire décrivant les principaux résultats à atteindre pour achever la transition, sous quatre repères principaux ci-après : (a) sécurité, (b) sensibilisation et réconciliation, (c) bonne gouvernance, et (d) constitution, réformes parlementaires et élections. La Feuille de route prévoit également un mécanisme de mise en œuvre à quatre niveaux. Le CPS, pendant sa 293^{ème} réunion tenue le 13 septembre 2011, ainsi que les autres membres de la communauté internationale, a salué l'adoption de la Feuille de route et a appelé à sa mise en œuvre en temps opportun. Le Haut représentant pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, a également saisi l'occasion de sa visite à Mogadiscio en octobre 2011 pour appeler les dirigeants somaliens à assurer la réalisation des résultats escomptés de la Feuille de route.

93. À la mi-novembre 2011, le Cabinet du GFT a nommé un comité de 21 membres pour superviser la mise en œuvre de la Feuille de route, dont les membres sont issus des institutions fédérales de transition (IFT), des administrations régionales de Puntland et Galmudug, Ahlu Sunna wal Jama'a (ASWJ), et comprend des représentants de la communauté internationale. Le GFT a également créé un Comité d'experts, de neuf membres, pour mener le processus de finalisation du projet de Constitution, qui sera discuté lors d'une conférence constitutionnelle à Garowe (Puntland) qui, au moment de la finalisation du présent rapport ; a approuvé, après consultation avec les entités régionales, la version révisée du Plan national de sécurité et de stabilisation (PNSS), qui est actuellement devant le Parlement pour adoption ; et a élargi le Comité de sécurité conjoint (CSC) pour y inclure des entités régionales. En outre, un forum consultatif pour les organisations de la société civile a été organisé à Mogadiscio, du 26 au 28 novembre 2011, afin d'apporter une contribution au processus de la mise en œuvre de la Feuille de route.

94. En dépit des mesures louables prises, beaucoup restent à faire pour atteindre les objectifs et respecter les échéances de la Feuille de route. D'une part, les parties prenantes somaliennes devraient continuer à faire preuve de la volonté politique nécessaire et d'un objectif commun. La récente crise parlementaire, qui a commencé le 13 décembre 2011, lorsqu'un groupe de parlementaires aurait évincé le président du PFT, indique des divisions continues au sein et entre les IFT. D'autre part, la réalisation en temps opportun des repères de la Feuille de route est liée à la mobilisation des ressources adéquates par la communauté internationale. La nécessité d'élargir les activités de la Feuille de route vers les zones nouvellement libérées et pour neutraliser les éléments perturbateurs est tout aussi importante.

95. Des améliorations significatives ont été enregistrées dans la situation sécuritaire globale en Somalie. Le 6 août 2011, de fortes pressions du GFT et des forces de l'AMISOM ont contraint les extrémistes d'Al Shabaab de se retirer de presque tout Mogadiscio. Le GFT et l'AMISOM contrôlent désormais environ 98 pour cent de la capitale, et les foyers des extrémistes d'Al Shabaab restés dans la ville ont maintenant recours à la guerre asymétrique. L'AMISOM travaille également en étroite collaboration avec les autorités sécuritaires du GFT pour stabiliser davantage les zones nouvellement libérées, qui ont connu un afflux de la population somalienne. Ailleurs dans le pays, les forces du GFT et les milices pro-GFT, y compris l'ASWJ, ont

augmenté la pression sur les insurgés d'Al Shabaab et Hizbul Islam. En octobre 2011, après la série d'enlèvements de touristes et de travailleurs humanitaires sur le territoire kényan par des présumés militants d'Al Shabaab de part et d'autre de la frontière de la Somalie, le Kenya a déployé des troupes en Somalie, sur la base des décisions de l'IGAD, et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. L'opération kényane, « Linda Nchi » (défendre la patrie), menée conjointement avec les forces du GFT, a déjà contribué à affaiblir les extrémistes d'Al Shabaab dans les régions du moyen et du bas Juba et de Gedo.

96. Dans le contexte de ces développements, la Commission a organisé une série de réunions impliquant le GFT, les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM et d'autres pays intéressés, à savoir, le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et l'Ouganda, ainsi que les Nations Unies. Il a été convenu que le retrait forcé d'Al Shabaab de Mogadiscio et l'opération du Kenya ont été une occasion unique pour avoir davantage de sécurité et pour faciliter les efforts de réconciliation. Par la suite, l'IGAD, lors de sa session extraordinaire tenue à Addis-Abeba le 25 novembre 2011, a pris un certain nombre de mesures pour renforcer la campagne militaire contre Al Shabaab. Je saisis cette occasion pour rendre hommage, une fois de plus, à l'IGAD et à son Président, le Premier ministre Meles Zenawi, pour leur leadership et leur engagement continu.

97. Comme mesure de suivi, un Concept stratégique portant sur la prochaine phase de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM est en cours d'élaboration par une équipe conjointe de l'UA-ONU. Au moment de la finalisation du présent rapport, des efforts étaient en cours pour organiser des consultations entre les pays fournisseurs de contingents et d'autres pays intéressés, afin de permettre au CPS d'examiner et d'adopter le Concept stratégique au début du mois de janvier 2012, pour le transmettre ultérieurement au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Concept stratégique inclura une augmentation en termes d'effectif, avec la réaffectation des troupes kényanes – une démarche déjà acceptée par le Kenya après l'appel lancé par l'IGAD et la demande ultérieure du CPS. Cela comprendra également la fourniture des éléments de multiplication des forces, afin de permettre à l'AMISOM d'étendre sa zone d'opération en appui aux forces du GFT, dont la structure de commandement et de contrôle ainsi que les équipements ont besoin d'être considérablement améliorés.

98. Entre-temps, l'effectif de l'AMISOM a augmenté avec le déploiement de troupes supplémentaires du Burundi et de l'Ouganda, ainsi que l'arrivée sur la scène des opérations des premiers éléments du bataillon promis par Djibouti. Il convient également de noter qu'après la 293^{ème} réunion du CPS, qui a approuvé un Concept d'opérations révisé, comprenant une augmentation de la force de l'AMISOM, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 30 septembre 2011, la résolution 2010 (2011), exprimant son intention d'examiner et d'étudier soigneusement la possibilité d'ajuster les niveaux des troupes mandatées de l'AMISOM lorsque la mission aura atteint son niveau mandaté par l'ONU de 12.000 hommes. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a également demandé au Secrétaire général de poursuivre l'appui logistique global qu'il apporte à l'AMISOM conformément à la résolution 1863 (2009) pour un maximum de 12.000 hommes en uniforme pour l'AMISOM. Sur le terrain,

l'AMISOM poursuit son appui inestimable au GFT et à ses institutions de sécurité, en plus de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

99. La Commission a également continué à suivre la situation humanitaire en Somalie, aggravée par la sécheresse qui a touché le pays cette année, la pire de l'histoire récente. En plus de l'appui limité fourni par l'AMISOM sur le terrain, des projets menés au sein de la Somalie par le Bureau interafricain de l'UA pour les ressources animales (AU-IBAR) dans le secteur de l'élevage, qui est le pilier de l'économie somalienne et la base de subsistance de la population essentiellement pastorale et agropastorale du pays, et de la sensibilisation de la communauté internationale, la Commission a organisé une conférence pour les annonces de contributions à Addis-Abeba, le 25 août 2011. Plus de 350 millions de dollars et 28 millions de dollars supplémentaires en nature ont été mobilisés pour les victimes de la sécheresse et de la famine en Somalie et ailleurs dans la Corne de l'Afrique. Je saisis cette occasion pour féliciter les États membres et les partenaires, en particulier la Banque africaine de développement (BAD), qui se sont engagés à prendre en charge la situation humanitaire dans la Corne. J'exhorte également la communauté internationale à redoubler d'efforts pour combler le déficit de financement dans la Procédure d'appel global pour la Somalie, et à renouveler son engagement et son soutien aux stratégies à moyen et long terme pour la sécurité alimentaire sur le continent.

100. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins de la quête pour la paix, la sécurité et la réconciliation en Somalie. La signature de l'accord de Kampala et l'adoption ultérieure de la Feuille de route politique, ainsi que les gains en matière de sécurité réalisés sur le terrain, créent une occasion unique d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire troublée de la Somalie. Même si beaucoup dépendra de l'engagement des parties prenantes somaliennes et de leur capacité à faire face aux défis à relever, la communauté internationale, les Nations Unies et le Conseil de sécurité en particulier ont un rôle crucial à jouer pour aider le peuple somalien à mettre un terme définitivement à la violence et aux souffrances indicibles infligées par un conflit qui dure depuis des décennies dans le pays. Pour sa part, l'UA, dont la décision de déployer l'AMISOM a été motivée par un puissant sentiment de solidarité envers la Somalie et son peuple, restera inébranlable dans ses efforts.

d) Autres développements dans la Corne de l'Afrique

101. La Commission a continué à suivre de près d'autres situations pertinentes dans la Corne de l'Afrique. Il n'y a eu aucun progrès dans le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Au fil des années, la Conférence de l'Union a exprimé sa préoccupation quant à cette impasse, soulignant la nécessité de renouveler les efforts africains pour aider les deux pays à résoudre pacifiquement leur différend frontalier, normaliser leurs relations et jeter les fondements d'une paix et d'une sécurité durables dans la Corne de l'Afrique.

102. Concernant les relations entre Djibouti et l'Érythrée, la Commission a continué à suivre les questions relatives à la mise en œuvre de l'accord conclu par les deux pays le 6 juin 2010, sous les auspices de l'État du Qatar. Le 4 octobre 2011, j'ai reçu une lettre du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la

République de Djibouti, M. Mahmoud Ali Youssouf. Dans cette lettre, le Ministre a indiqué que deux prisonniers de guerre djiboutiens, sur les 19 détenus par l'Érythrée, se sont récemment échappés de ce pays en direction du Soudan, avant d'être transférés à Djibouti, tandis que l'Érythrée a toujours nié détenir un seul prisonnier djiboutien. Le Ministre, qui a indiqué que Djibouti avait respecté toutes ses obligations relatives à la question des prisonniers de guerre, et que la question avait été portée à l'attention de la médiation du Qatar, m'a demandé d'utiliser mes bons offices pour aider à libérer les soldats djiboutiens encore détenus en Érythrée. En réponse, j'ai informé le Ministre djiboutien que je porterai officiellement la question à l'attention des autorités érythréennes, et je l'ai assuré de la volonté de la Commission de faciliter toute solution rapide.

103. Le 15 novembre 2011, j'ai écrit au Ministre érythréen des Affaires étrangères, M. Osman Saleh Mohammed, pour porter cette question à son attention et solliciter les points de vue de son pays. J'ai indiqué que la Commission se tient prête à aider à la résolution de ce problème humanitaire, dans le contexte de la décision de la Session de Malabo de la Conférence de l'Union sur les relations entre Djibouti et l'Érythrée, qui a invité la Commission à suivre de près la situation et à ne ménager aucun effort pour faciliter les progrès. Dans sa réponse datée du 29 novembre 2011, le Ministre érythréen a souligné que, la question des prisonniers de guerre faisant partie de l'Accord du 6 juin, toute plainte ou problème soulevé par l'une ou l'autre partie doit être adressé à l'Émir du Qatar. Il a ajouté qu'il ne devrait pas y avoir d'autre modalité ou mécanisme de médiation parallèle. Il a accusé Djibouti de faire usage de provocations répétées et de campagnes diplomatiques hostiles, en violation de l'Accord, ajoutant que son pays était pleinement et fermement attaché à la lettre et à l'esprit de l'Accord.

104. La Commission prévoit d'entrer en liaison avec la médiation qatarie pour avoir des informations sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord du 6 juin, et d'échanger les points de vue sur la meilleure façon de contribuer à la mise en œuvre des engagements qui y sont contenus. Entretemps, je voudrais, encore une fois, répéter l'appel lancé par la session de Malabo de la Conférence à Djibouti et l'Érythrée de poursuivre en toute bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord qu'ils ont signé.

105. La Commission a l'intention d'intensifier ses efforts vers l'élaboration d'une **approche régionale aux défis de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique**, dont la nécessité a été soulignée par la conférence de l'Union. Les consultations, qui doivent être menées avec toutes les parties prenantes, visent à faciliter l'organisation d'une conférence régionale sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la Corne de l'Afrique, comme envisagé dans le Plan d'action adopté par la Session spéciale de la Conférence de l'Union sur l'Examen et le règlement des conflits, tenue le 31 août 2009.

106. Enfin, la période à l'étude a été marquée par l'adoption, le 5 décembre 2011, de la résolution 2023(2011) du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité, ayant notamment exprimé sa grave préoccupation devant les résultats du rapport du **Groupe de contrôle de la Somalie et de l'Érythrée** daté du 18 juillet 2011, a fait un certain nombre de déclarations sur la question, notamment sur l'utilisation de la « taxe de la Diaspora » et l'utilisation potentielle du secteur minier

érythréen par le Gouvernement érythréen comme source financière pour déstabiliser la région de la Corne de l'Afrique ou violer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a insisté sur la nécessité du respect intégral de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733(1992), telle qu'élaborée et modifiée ultérieurement, ainsi que la nécessité de veiller à la stricte application de l'embargo sur les armes établi par la résolution 1907(2009), incluant l'inspection, sous certaines conditions, de toutes les cargaisons à destination ou depuis l'Érythrée. Il a exprimé son intention d'appliquer des sanctions ciblées contre les individus et les entités, conformément à ses résolutions pertinentes. Le Conseil de sécurité a décidé d'élargir le mandat du Groupe de contrôle pour surveiller et faire rapport sur les mesures imposées par la résolution 2023(2011). Pour sa part, l'Érythrée a fermement rejeté les conclusions de rapport du Groupe de contrôle, et a qualifié la résolution comme totalement infondée et sans aucune base légale. À cet égard, l'Érythrée a envoyé plusieurs communications aux Nations Unies et à la Commission, notamment une lettre qui m'a été adressée, le 31 juillet 2011, par le Président Isaias Afewerki.

e) Questions en suspens, relatives à l'APG, négociations après la sécession entre le Soudan et le Soudan du Sud, le Darfour et efforts connexes de l'UA

107. Le Sommet de Malabo a eu lieu sur fond de progrès significatifs dans la mise en œuvre des questions en suspens de l'Accord de paix global. En effet, quelques jours avant le sommet, le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont signé un Accord sur les arrangements temporaires pour l'Administration et la sécurité d'Abyei, tandis que le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-Nord) ont signé un Accord-cadre portant sur le partenariat politique et les dispositions de sécurité dans le Nil bleu et le Kordofan méridional. En conséquence, la Conférence de l'Union s'est félicitée de ces développements et a exhorté les parties soudanaises à démontrer l'engagement requis pour mettre en œuvre l'APG et finaliser les négociations qui suivront le référendum, avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP).

108. Il convient de rappeler également que le Premier vice-président du Soudan de l'époque, Salva Kiir Mayardit, a été invité à assister au Sommet, après le référendum d'autodétermination de janvier 2011, au cours duquel les Soudanais du sud ont majoritairement choisi l'indépendance. La Conférence a reconnu le choix ainsi fait et a souligné qu'elle attendait avec intérêt d'accueillir la République du Soudan du Sud comme le plus récent État membre de l'UA immédiatement après son indépendance, le 9 juillet 2011.

109. Le Commissaire à la Paix et à la sécurité, d'autres membres de la Commission et moi-même avons assisté à la cérémonie marquant la déclaration d'indépendance du Soudan du Sud, à Juba, le 9 juillet 2011. Par la suite, la République du Soudan du Sud a été chaleureusement accueillie comme membre de l'UA. La levée officielle du drapeau du Soudan du Sud au siège de l'UA a eu lieu le 15 août 2011 lors d'une cérémonie, en présence du Président Salva Kiir Mayardit. Depuis la déclaration d'indépendance, le Gouvernement du Soudan du Sud s'est engagé dans un processus de construction de la nation et de réconciliation politique avec d'autres partis politiques

et groupes de milices. Alors que les défis à relever sont immenses, je reste confiant quant à la capacité des dirigeants et du peuple du Soudan du Sud à les surmonter. Tout en félicitant le peuple et le gouvernement du Soudan du Sud pour cette réalisation, je présente également mes sincères remerciements au peuple et au gouvernement de la République du Soudan pour leur acceptation extraordinairement gracieuse de la décision de sécession des Soudanais du Sud. Pour le Soudan, la séparation du Soudan du Sud a de très importantes implications politiques et économiques.

110. Pendant la période à l'étude, la Commission, notamment par le biais de l'AUHIP, a activement poursuivi sa collaboration avec les parties pour la résolution des questions en suspens de l'APG, ainsi que sur les dispositions à prendre après la sécession, sur la base du principe absolu et convenu de deux États viables, en paix l'un avec l'autre, et se soutenant mutuellement. L'accomplissement de ces obligations n'est pas seulement important pour les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, mais également pour la gouvernance interne au sein des deux pays. Je réitère mes remerciements aux anciens présidents Thabo Mbeki, Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya pour leur engagement exceptionnel dans l'accomplissement du mandat qui leur a été confié. Le Commissaire à la paix et à la sécurité et moi-même, avons maintenu un contact régulier avec les parties pour les encourager à prendre en charge les questions en suspens et à offrir la coopération nécessaire à l'UA.

111. Au cours du mois de novembre 2011, l'AUHIP a lancé une nouvelle série de négociations sur les questions en suspens, notamment : (i) l'accès du Soudan de Sud aux oléoducs qui traversent le Nord ; (ii) les dispositions financières de la transition pour amortir le choc sur l'économie soudanaise résultant de la perte de recettes qui ont accompagné la sécession du Sud ; (iii) la division des actifs et passifs ; (iv) les arriérés relatifs au pétrole et d'autres questions en suspens ; (v) les paiements bancaires transfrontaliers ; (vi) les relations commerciales ; (vii) la démarcation de la frontière, le règlement des différends et la gestion des migrations pastorales de part et d'autre de la frontière commune ; (viii) les questions de sécurité, notamment la gestion d'une zone démilitarisée entre les deux États ; (ix) la gestion des ressources en eau, y compris les eaux du Nil ; (x) le statut de nationalité de Soudanais du Sud au Soudan et Soudanaise au Soudan du Sud ; (xi) les mécanismes de règlement des litiges ; et (xii) les efforts visant à trouver une solution à la question d'Abyei.

112. Du 19 au 20 décembre 2011, l'AUHIP a organisé une réunion à Addis-Abeba, entre le Soudan et le Soudan du Sud, pour examiner l'état des questions en suspens dans les négociations entre les deux États. À cette occasion, les deux parties ont convenu de continuer à négocier sérieusement pour parvenir rapidement à un accord sur les questions en suspens. Les négociations doivent reprendre au début du mois de janvier 2012. En attendant, je ne peux que m'associer à l'appel lancé par le CPS lors de sa 302ème réunion qui s'est tenue le 30 novembre 2011, aux deux pays pour démontrer l'esprit de compromis et d'engagement nécessaire pour des relations de bon voisinage, afin de conclure rapidement les négociations sur toutes les questions en suspens, comme seule et unique voie pour les deux pays afin d'atteindre leurs objectifs en termes de sécurité, démocratie et développement, et répondre aux besoins les plus élémentaires de leurs peuples.

113. En ce qui concerne les États du Nil bleu et du Sud Kordofan au Soudan, les parties n'ont pas donné après l'Accord-cadre, et les combats se sont intensifiés depuis dans ces régions. Il est essentiel que les deux parties cessent immédiatement les hostilités et retournent aux négociations, en vue de parvenir à un règlement pacifique. La nécessité de permettre l'accès, sans entraves, à l'aide humanitaire et le retour des réfugiés dans leurs foyers est tout aussi importante. De toute évidence, la création d'un « Front révolutionnaire du Soudan », composé de trois groupes armés du Darfour et du SPLM-Nord, va encore compliquer la recherche d'une solution, le Front révolutionnaire du Soudan, ayant indiqué clairement que son objectif était de renverser le régime actuel au Soudan, en utilisant tous les moyens disponibles. La mort récente du Dr Khalil Ibrahim, leader fondateur du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) est un autre facteur dans la poursuite des efforts de paix.

114. La Commission a continué à suivre de près la situation au Darfour, au Soudan. L'un des développements clés au cours de la période à l'étude a été l'adoption, le 14 juillet 2011, du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD) et la signature d'un Accord par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice. Il s'agit là d'une importante étape dans le processus de paix. Des efforts soutenus sont déployés pour l'application du DDPD. Je rends hommage aux parties pour leur engagement et les encourage à persévérer dans leurs efforts. Je félicite la MINUAD pour le soutien inestimable qu'elle apporte à cet égard, et j'encourage le médiateur en chef conjoint, Ibrahim Gambari, à poursuivre ses engagements avec le Gouvernement soudanais, ainsi qu'avec les mouvements armés non signataires pour les exhorter à rejoindre le processus de paix. Je tiens également à réitérer mes remerciements à l'ancien médiateur en chef conjoint, Djibrill Bassolé, et au Gouvernement du Qatar pour leurs efforts soutenus et leur engagement, qui ont rendu possible la conclusion du DDPD.

115. En même temps, et tandis que les tâches immédiates tendent à populariser le DDPD, afin d'assurer son acceptation par la population du Darfour dans son ensemble, et à persuader les groupes armés restants de signer le Document, les efforts doivent être poursuivis vers la tenue du Processus politique au Darfour, principalement comme un exercice national pour impliquer toute la population du Darfour dans la détermination de l'avenir du Darfour au Soudan, en gardant à l'esprit la nature profonde et complexe du conflit au Darfour. Lors de sa réunion susmentionnée, le CPS a réaffirmé son soutien aux efforts déployés par l'AUHIP, avec l'appui de la MINUAD, pour faciliter le lancement rapide du Processus politique. Dans ce contexte, le CPS a favorablement accueilli, et invité les partenaires de l'UA, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU et ses membres, ainsi que la communauté internationale, dans son ensemble, à soutenir pleinement ce processus et à prendre les mesures escomptées pour faciliter le travail de l'AUHIP et la MINUAD à cet égard. Comme l'a souligné l'AUHIP, dans le nouveau contexte qui a émergé après l'indépendance du Soudan du Sud, le processus de paix au Darfour sera, nécessairement, lié à un processus de réforme constitutionnelle nationale qui implique tous les citoyens de la République du Soudan dans la mise en place d'une nouvelle entente politique nationale. En effet, un règlement durable du conflit soudanais au Darfour exige l'intégration d'un accord global entre les habitants du Darfour dans un processus national.

116. Comme l'a si bien souligné l'AUHIP dans son dernier rapport au CPS, bien que les défis auxquels fait face le Soudan et le Soudan du Sud ne sont pas inconnus, ils sont, à des égards importants, exceptionnels. Rares sont les pays sur ce continent qui ont connu une telle histoire amère de division et de conflit. Le Soudan du Sud nouvellement indépendant dispose d'institutions très modestes avec de faibles indicateurs de développement humain. Le Soudan est confronté à un choc économique extrêmement sévère à un moment où il est privé des sources d'aide financière internationale, qui auraient été normalement disponibles pour amortir une telle situation. Le caractère exceptionnel de ces défis met, à son tour, le continent africain et les bailleurs de fonds internationaux devant la responsabilité de redoubler d'efforts pour s'assurer que les deux nations émergent de la période difficile actuelle comme des membres à part entière et appréciés de la communauté africaine des nations et de la communauté internationale dans son ensemble.

117. Le Soudan et le Soudan du Sud ont parcouru un long chemin dans leur lutte pour la paix, la justice et la réconciliation. Les dirigeants des et leurs peuples deux pays devraient, une fois de plus, être félicités pour leur ténacité et résilience. Je les exhorte à demeurer engagés à relever les défis urgents. L'UA apportera tout le soutien possible aux efforts en cours pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que pour résoudre les problèmes qui surgiront après la sécession. L'UA, par le biais du Panel, poursuivra également son appui aux efforts des deux gouvernements pour la démocratisation, comme condition *sine qua non* pour la stabilité et la gouvernance équitable, en tenant compte de la diversité qui caractérise les deux pays.

f) République démocratique du Congo

118. La période à l'étude a été marquée par la tenue des élections présidentielle et législative à un tour, le 28 novembre 2011. Organisées dans les délais constitutionnels, ces élections, qui ont connu la participation de 11 candidats pour la présidentielle et de près de 19 000 pour les législatives dans un pays de plus 2 millions de kilomètres carrés, quasiment dépourvu d'infrastructures, posaient d'immenses défis. La volonté politique des autorités, l'appui de la MONUSCO et de la communauté internationale, ainsi que la solidarité de certains pays de la région, ont permis la tenue du scrutin, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

119. Afin de créer un climat politique favorable à la tenue d'élections apaisées, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a mis en place une série de dispositifs dont le respect par tous les acteurs aurait permis d'éviter ou, à tout le moins, de minimiser les tensions et incidents qui ont marqué le processus électoral. C'est ainsi que la CENI a créé un Comité national de médiation du processus électoral (CNMPE) de 7 membres, issus du monde professionnel et de la société civile, chargé de veiller à la bonne conduite des acteurs politiques et de constituer un cadre d'apaisement des tensions. Le même souci d'apaisement a inspiré la mise en place, avec le soutien de la communauté internationale, d'un Code de bonne conduite à l'intention des candidats à l'élection présidentielle. Le Code a été signé par 10 des 11 candidats à la présidentielle.

120. Dans le cadre de son mandat d'appui aux efforts de prévention des conflits de l'UA, ainsi que des recommandations contenues dans son rapport sur les conflits et la violence liés aux élections, le Groupe des sages a effectué une mission en RDC, du 6 au 8 octobre 2011. Dans le prolongement de cette mission, je me suis rendu à Kinshasa et à Uvira où le Président de la République faisait campagne, pour rencontrer les autorités congolaises et les différents acteurs politiques du pays. J'ai saisi cette occasion pour souligner l'impératif, pour tous les acteurs concernés, d'œuvrer à la tenue d'élections apaisées et d'inscrire leur action dans le cadre de la Constitution et des institutions de la République. J'ai réitéré ces appels dans plusieurs communiqués de presse que j'ai fait publier par la suite. Lors de sa 298ème réunion, tenue le 17 novembre 2011, le CPS a exhorté toutes les parties prenantes congolaises à faire preuve de responsabilité, aussi bien dans les actes que dans les propos, et à créer un climat favorable à la tenue d'élections libres, démocratiques et apaisées. Le CPS a insisté sur l'impératif du respect du cadre constitutionnel et des institutions du pays.

121. Malgré tous les efforts déployés, les scrutins du 28 novembre se sont déroulés dans un climat tendu, marqué par nombre d'incidents. Aussi bien dans les communiqués de presse que j'ai publiés dans la période qui a suivi la tenue des élections que dans mes contacts avec les acteurs congolais, je n'ai eu de cesse de souligner, à la fois le devoir et l'obligation qui incombent à tous les candidats qui contesteraient les résultats des scrutins de le faire par des voies exclusivement pacifiques, en recourant aux mécanismes et procédures prévus à cet effet, et la nécessité, pour les forces de sécurité, d'agir avec retenue et professionnalisme dans leur mission de maintien de l'ordre public, de manière à éviter tout incident susceptible d'aggraver la tension et de compliquer la gestion de la période postélectorale. Sur place, la mission d'observation électorale de l'UA conduite par M. Moctar Ouane, ancien ministre des Affaires étrangères du Mali, a relayé mes appels à la retenue.

122. Le 9 décembre 2011, la CENI a publié les résultats provisoires de l'élection présidentielle, le candidat Joseph Kabila Kabange étant arrivé en tête, suivi d'Étienne Tshisekedi. Le 16 décembre, la Cour suprême a publié les résultats définitifs et a proclamé l'élection de M. Kabila comme président de la République avec 48,95% des suffrages exprimés, cependant que M. Tshisekedi a recueilli 32,33% des voix. Il a prêté serment le 20 décembre. Ces résultats et la décision subséquente de la Cour suprême, que M. Tshisekedi avait refusé de saisir au motif qu'elle n'est pas impartiale, ont été rejetés par ce dernier et d'autres candidats de l'opposition. M. Tshisekedi s'est proclamé Président élu et a prêté serment, le 26 décembre 2006, à l'occasion d'une cérémonie organisée à son domicile.

123. En conclusion, je voudrais me féliciter du déroulement des deuxièmes élections post-conflit en RDC. Il s'agit maintenant pour les acteurs congolais de tirer les leçons des scrutins qui se sont déroulés pour approfondir le processus démocratique dans leur pays, y compris sur la base des conclusions des équipes d'observation électorale de l'UA, de la CEEAC, du COMESA, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC. Il importe également, au regard des nombreux défis auxquels le Congo est confronté, que les acteurs concernés fassent prévaloir l'intérêt supérieur du pays et s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre la paix et la stabilité. À cet égard, je me réjouis de la déclaration faite par le Président Kabila à

l'occasion de sa prestation de serment quant à sa détermination à être le Président de tous les Congolais, à répondre à leurs aspirations au bien-être et à travailler dans un esprit d'ouverture avec l'ensemble des acteurs politiques du pays.

g) République centrafricaine

124. Parmi les développements majeurs intervenus en RCA depuis la session de Malabo, il convient de relever la tenue, le 4 septembre 2011, d'élections législatives partielles dans 14 circonscriptions dont les résultats avaient été invalidés par la Cour constitutionnelle. Ces élections s'inscrivent dans le prolongement des élections présidentielles et législatives tenues le 23 janvier 2011. Tirant les leçons de ces différents scrutins, les autorités centrafricaines ont mis en place un Comité de concertation sur la révision du Code électoral, qui comprend les différents acteurs concernés, ainsi que l'UA, les Nations unies et l'UE, comme observateurs.

125. Sur le plan économique, la situation reste difficile. Le Gouvernement centrafricain a pris nombre d'initiatives, y compris l'organisation des premiers États généraux des Finances, à Bangui, le 8 septembre 2011. Il envisage de présenter la version finale du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP2) lors d'une Table ronde des partenaires techniques et financiers au début de l'année 2012. La situation sécuritaire est, quant à elle, caractérisée par l'activisme des éléments de certains groupes armés locaux, ainsi que par la poursuite des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La présence des troupes du chef rebelle Baba Laddé est également un facteur de complication. De fait, la RCA est toujours confrontée à une situation humanitaire préoccupante.

126. Je voudrais, encore une fois, lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle accompagne plus effectivement la RCA dans ses efforts de consolidation de la paix. J'exhorte les autorités centrafricaines à poursuivre et à accélérer les réformes entamées, y compris le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, et à ne ménager aucun effort pour l'approfondissement et la consolidation de la démocratie. L'UA, qui est activement présente sur le terrain par le biais de son Bureau de Liaison et de sa Représentante spéciale, Mme Hawa Ahmed Youssouf, poursuivra son appui autant que possible à la RCA. Dans ce cadre, la Commission a activement pris part à l'élaboration du programme d'activités, ainsi que du budget, de la MICOPAX pour l'année 2012, et ce, dans la perspective du retrait, en fin 2013, des troupes déployées en RCA. La Commission a donné son aval à la requête de financement desdites activités par l'APF, et suit les activités y relatives.

h) Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA)

127. A sa session tenue à Malabo, la Conférence de l'Union s'est félicitée des mesures prises pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA (ICR-LRA), a exprimé son soutien total aux conclusions de la réunion ministérielle des pays affectés, tenue à Addis-Abeba en juin 2011, et a demandé au CPS d'autoriser l'opération proposée de toutes ses composantes. C'est dans ce

contexte que la Commission a informé la 295^{ème} réunion du CPS de l'Initiative proposée. La Commission a ensuite présenté un rapport présenté à la 299^{ème} réunion tenue le 22 novembre 2011.

128. Le CPS, à sa 299^{ème} réunion, a autorisé le lancement de l'ICR-LRA, en tant qu'initiative de l'UA, avec le soutien de la communauté internationale, pour une période initiale de six mois. L'ICR-LRA a pour but de renforcer les capacités opérationnelles des pays affectés par les atrocités commises par la LRA, de créer un environnement propice à la réhabilitation des zones affectées, et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones affectées. Le CPS a approuvé la création des différentes composantes de l'ICR-LRA, à savoir : le Mécanisme conjoint de coordination (MCC), la Force régionale d'intervention (FRI), et le Quartier général de la Force régionale d'intervention, y compris le Centre d'opérations conjoint (COC).

129. Afin de maintenir l'élan suscité par les efforts déployés par les pays de la région et la décision du CPS, j'ai nommé, immédiatement après la réunion du CPS, un Représentant spécial par intérim chargé de la question de la LRA, en la personne de M. Francisco Madeira, en plus de ses responsabilités actuelles de Représentant Spécial de l'UA pour la Coopération contre le terrorisme. Au moment de la finalisation du présent rapport, des dispositions avaient été prises pour le déploiement d'une mission conjointe UA-ONU dans les pays de la région, qui sera dirigée par M. Madeira et M. Abou Moussa, Représentant Spécial des Nations Unies pour l'Afrique centrale et chargé de la question de la LRA dans le système des Nations Unies. Des mesures sont également prises pour la mise en œuvre opérationnelle du MCC et de la FRI.

130. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les pays de la région pour leur engagement et leur détermination à assurer le succès de l'Initiative. L'ICR-LRA constitue le cadre le plus efficace et le plus viable pour les efforts coordonnés de la région destinés à mettre un terme aux activités criminelles de la LRA. J'exhorte tous les États membres qui sont en mesure de le faire, ainsi que les partenaires de l'UA, à soutenir cette initiative. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les partenaires qui soutiennent déjà l'Initiative.

i) Relations entre le Soudan et le Tchad, et autres aspects de la coopération régionale pour la paix et le développement

131. Les relations d'amitié et de confiance instaurées entre le Tchad et le Soudan, depuis la signature de l'Accord bilatéral du 15 janvier 2010, se renforcent davantage. Des avancées remarquables ont été enregistrées s'agissant de la sécurisation de la frontière commune, par le biais de la Force mixte déployée le long de la frontière, permettant ainsi la bonne conduite des opérations des organisations humanitaires qui travaillent à l'Est du Tchad, ainsi que la reprise des activités commerciales transfrontalières. Ainsi, à l'occasion de la quatrième cérémonie de transfert du commandement rotatif de la Force mixte, le 15 octobre 2011, à Abéché, au Tchad, les deux pays ont exprimé leur satisfaction pour le travail accompli. À cette date, la Force mixte avait effectué 1.102 missions de différentes natures.

132. Le succès de la coopération entre le Tchad et le Soudan a incité la RCA à se joindre au processus de sécurisation de la frontière. Il convient de rappeler qu'un Accord tripartite avait été signé à Khartoum à cet effet, le 23 mai 2011, entre les présidents François Bozizé, Omar Hassan al Bashir et Idriss Déby Itno. Afin de concrétiser cette volonté des trois pays, la RCA pourrait envoyer des éléments militaires pour compléter la Force mixte de sécurisation des frontières. À terme, l'entrée de la RCA dans le dispositif mixte devrait permettre de sécuriser la frontière nord qui forme un triangle entre les trois pays.

133. La coopération entre le Tchad et le Soudan dépasse maintenant largement le seul aspect sécuritaire. Une concertation permanente s'est développée au niveau politique, avec des échanges réguliers de délégations et de personnalités. En outre, le Tchad et le Soudan travaillent au renforcement de leur coopération économique, y compris le lancement de projets d'infrastructures lourdes, notamment un chemin de fer qui relierait N'Djamena au réseau soudanais, afin de donner au Tchad un accès à la mer Rouge par le biais du Port Soudan.

134. Il convient, par ailleurs, de relever que, dans le cadre des efforts visant à assurer le retour au Soudan des réfugiés soudanais au Tchad, dont le nombre est estimé à 278.000, répartis dans 12 sites à l'Est, deux réunions techniques tripartites se sont tenues respectivement les 26 et 27 juillet à Khartoum, et les 16 et 17 novembre 2011 à N'Djamena. Les travaux de finalisation d'un Accord tripartite entre le Tchad, le Soudan et le HCR se poursuivront jusqu'à la tenue de la prochaine réunion technique tripartite qui aura lieu les 14 et 15 février 2012, à El Geneina (Soudan). Je voudrais exprimer mon appréciation au Gouvernement tchadien pour son hospitalité, ainsi que pour les dispositions prises pour assurer la sécurité des camps.

j) Côte d'Ivoire

135. La situation en Côte d'Ivoire s'améliore progressivement et de manière significative, après la fin de la crise qu'a connue le pays à la suite de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010. Au titre du parachèvement du processus de normalisation institutionnelle, il convient de relever la tenue, le 11 décembre 2011, des élections législatives. Celles-ci ont vu la victoire des deux principaux partis du Rassemblement des houpheitistes pour la paix et la démocratie (RHDP), à savoir le Rassemblement des républicains (RDR) et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), qui ont obtenu respectivement 127 et 77 sièges sur un total de 254. Le Front populaire ivoirien (FPI) et d'autres partis de l'opposition, regroupés au sein du Congrès national de résistance pour la démocratie (CNRD), qui avaient laissé entendre qu'ils pourraient prendre part au scrutin, si certaines conditions étaient remplies, ont finalement choisi de les boycotter, particulièrement à la suite du transfèrement, le 29 novembre 2011, de l'ancien Président Laurent Gbagbo à La Haye dans le cadre de la procédure initiée par la Cour pénale internationale (CPI). On note cependant que des candidats indépendants, parmi lesquels figurent des membres du FPI, ont obtenu 35 sièges. Les différentes missions d'observation, y compris celle de l'UA, ont jugé le scrutin transparent. L'UA a apporté une subvention de 100 000 dollars à la Commission électorale indépendante (CEI).

136. La Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR), mise en place en septembre 2011 pour promouvoir la réconciliation, poursuit ses efforts. La Commission de l'UA est actuellement en consultation avec la CDVR pour arrêter les modalités d'un appui technique et financier à ces activités. Parallèlement, à l'action de la CPI, les autorités ivoiriennes ont initié une série de procédures judiciaires en relation avec les violences qui ont suivi le scrutin présidentiel et les crimes économiques commis dans ce contexte. Le Président Ouattara a, à plusieurs reprises, réaffirmé sa détermination à lutter contre l'impunité, y compris dans son propre camp. Dans ce contexte, le chef de l'État ivoirien a donné des directives fermes en ce qui concerne l'exigence de discipline et de protection des personnes et des biens de la part de toutes les composantes des forces armées et de sécurité.

137. Sur le plan économique, des efforts soutenus sont déployés pour permettre la reprise de l'activité économique, et des résultats appréciables ont déjà été enregistrés. En ce qui concerne la situation humanitaire, des retours importants de personnes déplacées et de réfugiés ont été enregistrés. Mais de nombreux défis restent encore à relever. À ce sujet, une délégation du Sous-comité du Comité des représentants permanents (COREP) de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est rendue en Côte d'Ivoire, du 31 octobre au 5 novembre 2011, pour évaluer la situation. Elle a saisi cette occasion pour remettre au HCR un chèque de 100.000 dollars en appui à l'opération de réinsertion des personnes déplacées. Les autorités ivoiriennes s'attellent à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. L'UA contribue à cet effort et a, dans ce cadre, pris part au séminaire préparatoire sur la RSS et le DDR qui s'est tenu à Grand Bassam, du 21 au 23 septembre. La Commission continuera à s'impliquer dans ce processus, y compris en participant au séminaire national prévu à Yamoussoukro en février 2012 et en mettant à disposition des experts.

138. Il convient également de relever la visite effectuée en Côte d'Ivoire, dans la première quinzaine du mois de novembre 2011, par une équipe d'experts multidisciplinaires de l'UA pour évaluer les besoins après le conflit et faire des recommandations sur l'appui que l'UA et ses États membres pourraient apporter à la reconstruction post-conflit. Comme je l'ai indiqué plus haut, cette évaluation servira de base au lancement prévu de l'Initiative africaine de solidarité destinée à mobiliser un appui au niveau du continent.

k) Libéria

139. Au cours de la période à l'étude, le principal événement intervenu au Libéria a été la tenue des élections présidentielles et législatives le 11 octobre 2011 et des élections présidentielles le 8 novembre 2011. La Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a été réélue pour un second mandat de six ans. Malgré les difficultés rencontrées et le boycott regrettable de l'élection par le principal parti d'opposition, la Mission d'observation des élections de l'UA, en collaboration avec d'autres observateurs, tant internationaux que locaux, a fait un rapport positif sur le déroulement du processus électoral. Je voudrais ici féliciter le gouvernement et le peuple du Libéria pour le bon déroulement des élections, et invité tous les acteurs politiques et les parties prenantes dans le pays à s'engager un processus de dialogue inclusif afin de consolider le processus démocratique dans le pays.

140. Après huit ans de présence, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) se prépare à la transition et au transfert du contrôle et de la gestion de la situation sécuritaire du pays au gouvernement du Libéria. J'ai le ferme espoir que des mesures adéquates seront prises pour que les services de sécurité du Libéria soient équipés de manière appropriée afin de permettre un transfert harmonieux par la MINUL. Je tiens à féliciter la MINUL pour sa contribution exceptionnelle à la promotion de la paix et de la sécurité au Libéria.

141. J'exhorte le Gouvernement libérien à poursuivre ses efforts visant à améliorer les conditions de vie du peuple libérien, notamment, en atteignant les cibles fixées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). J'encourage les partenaires internationaux à continuer de soutenir le Gouvernement libérien pour permettre la transition au Libéria, de la phase de reconstruction post-conflit en cours à la phase de développement à moyen et à long terme.

l) République de Guinée

142. La période qui a suivi la session de la Conférence de l'Union à Malabo a été marquée, en Guinée, par l'attaque perpétrée contre la résidence privée du Président Alpha Condé, dans les premières heures du 19 juillet 2011. Le même jour, j'ai publié un communiqué condamnant fermement cette attaque et réaffirmant la position de principe de l'UA sur son rejet total de la violence, notamment l'assassinat politique. Lors de sa 287^{ème} réunion tenue le 21 juillet 2011, le CPS a fait sien mon communiqué ainsi que celui publié par la CEDEAO du 20 juillet 2011. Par ailleurs, le CPS a exhorté les parties guinéennes à œuvrer au dialogue et à travailler ensemble en vue de créer des conditions propices à la préparation et à la tenue d'élections législatives apaisées, régulières, transparentes et crédibles, aux fins de conclure la transition. Dans le prolongement de cette décision, la Commission a maintenu le contact avec les acteurs guinéens, y compris par le biais de visites régulières à Conakry de mon Envoyé spécial pour la Guinée.

143. Le 15 novembre 2011, le Président Alpha Condé a rencontré les principaux responsables de l'opposition. À cette occasion, il s'est engagé à veiller à la promotion et au maintien de la concertation entre le Gouvernement et l'opposition, mettant en place, à cette fin, un Comité en vue de trouver un consensus avec l'opposition sur les préalables qu'elle a posés. Dans ce cadre, nombre de mesures allant dans le sens des préoccupations de l'opposition ont été prises pour promouvoir la confiance et détendre l'atmosphère politique. Le 22 décembre, l'opposition a annoncé sa décision de reprendre le dialogue avec le Gouvernement pour discuter de toutes les questions liées à la préparation, à l'organisation et à la tenue d'élections législatives, au cours du premier semestre de l'année 2012. Je me réjouis de ces développements, et encourage les autorités guinéennes et tous les acteurs politiques à persévérer dans leurs efforts.

m) Guinée-Bissau

144. La Guinée-Bissau a connu une vague de tensions sociales dues à la hausse des prix des produits de première nécessité et à une succession de grèves qui ont perturbé

le secteur public. Au plan politique et judiciaire, la décision prise par le Ministère public, le 26 mai 2011, de clore partiellement les enquêtes sur la présumée tentative de coup d'État des 4 et 5 juin 2009 et de transmettre le dossier au Tribunal militaire a suscité une très vive polémique. À la suite d'une série de consultations en juillet et en août 2011, le chef de l'État a réaffirmé sa détermination à lutter contre l'impunité et la corruption, à garantir la bonne administration de la justice et à faire toute la lumière sur les assassinats de mars et juin 2009.

145. Des efforts se sont poursuivis pour la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit en Guinée-Bissau. En juillet dernier, le Gouvernement a adopté le document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP II) pour la période 2011-2015. Cette nouvelle stratégie est axée sur la consolidation de la paix et l'État de droit, l'accélération de la croissance économique et le développement des ressources humaines. Le Gouvernement bissau-guinéen envisage l'organisation d'une table ronde des donateurs au cours du premier trimestre 2012. S'agissant de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité (RSDS), des efforts sont en cours pour la signature du Protocole d'entente entre le Gouvernement, la CEDEAO et la CPLP. La conclusion de cet accord permettra le déboursement des 63 millions de dollars annoncés par la CEDEAO en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route CEDEAO/CPLP, y compris le lancement effectif du fonds de pension prévu pour les membres des forces de défense et de sécurité devant être mis à la retraite. Je note avec satisfaction que le Gouvernement bissau-guinéen a déjà affecté des ressources à ce fonds.

146. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la disponibilité et la détermination de l'UA à assister la Guinée-Bissau, y compris la tenue de la Table ronde envisagée. Je salue les progrès enregistrés, et encourage les autorités bissau-guinéennes à persévérer dans leurs efforts. Dans le même ordre d'idées, j'invite les États membres, les partenaires et la communauté internationale dans son ensemble à apporter leur appui à la RSDS et, plus généralement, à la reconstruction et au développement post-conflit de la Guinée Bissau. Les incidents armés qui ont eu lieu à Bissau le 26 décembre 2011, au moment de la finalisation de ce présent rapport, témoignent de la fragilité de la situation et de la nécessité d'une mobilisation adéquate de la communauté internationale aux côtés de la Guinée Bissau. Je me suis rendu le 28 décembre 2011 à Bissau, où j'ai pu avoir d'importants entretiens sur les récents développements et sur les perspectives d'évolution du pays.

n) Soulèvements populaires en Afrique du Nord

147. La Commission a continué à suivre de près la situation en Afrique du Nord, après les soulèvements populaires qui ont eu lieu vers la fin de l'année 2010 en Tunisie, et qui se sont propagés par la suite à l'Égypte et à la Libye. Le Conseil se rappellera que le CPS à sa session en avril 2011 et la Conférence de l'Union réunie en session extraordinaire de mai 2011, ont souligné que les soulèvements en Afrique du Nord devaient amener les États membres à renouveler leur engagement vis-à-vis du Programme de démocratie et de bonne gouvernance de l'UA, à intensifier les efforts déployés à cet égard et à mettre en œuvre les réformes politiques et socio-économiques requises dans leurs situations respectives. La Conférence de l'UA, à sa session de Malabo, avait exprimé le soutien de l'UA au processus de transition déjà

entamé en Égypte et en Tunisie, et avait pris des mesures pour accélérer la recherche d'une solution politique à la situation qui prévalait alors en Libye.

148. S'agissant de la Tunisie, des progrès ont continué à être faits pour l'action du processus de transition. Les Tunisiens ont élu une Assemblée constituante de 217 membres le 23 octobre 2011. Ces élections ont été jugées libres, justes et transparentes par toutes les missions d'observateurs internationaux, y compris celle de l'UA. Le parti Ennahda a obtenu un peu plus de 41% des voix, obtenant ainsi 89 sièges. Le 10 décembre, l'Assemblée constituante a adopté le projet de loi sur la mise en place des pouvoirs publics, considéré comme une mini-constitution pour la période intérimaire, en attendant l'adoption d'une Constitution définitive. Le 12 décembre, M. Moncef Marzouki du Congrès pour la République (CPR), une grande figure de l'opposition sous le régime de l'ancien Président Ben Ali, a été élu par l'Assemblée constituante comme Président de la République. Il a prêté serment le 13 décembre 2011. J'ai publié un communiqué pour féliciter M. Marzouki pour son élection et pour l'assurer du soutien de l'UA dans la conduite de la transition. Par la suite, un nouveau gouvernement, dirigé par M. Hamadi Jebali a été formé, et a été approuvé par l'Assemblée constituante.

149. En attendant, j'ai effectué une visite en Tunisie en mi-novembre 2011, dans le cadre du soutien de l'UA au processus de transition. J'ai saisi l'occasion pour rencontrer le Président par intérim d'alors, Fouad Mebazaa, le chef du parti Ennahda, M. Rached Ghannouchi et d'autres acteurs. Je voudrais, encore une fois, réitérer la satisfaction de l'UA face aux progrès réalisés en Tunisie, qui reflètent le véritable engagement des autorités tunisiennes et des parties prenantes à renforcer le processus de démocratisation et la bonne gouvernance. L'UA mettra tout en œuvre pour soutenir le processus de transition en Tunisie.

150. La Commission a également continué à suivre de près le processus de transition en Égypte. D'importants progrès ont été accomplis au cours de la période considérée en dépit des défis qui se posent. Le 22 novembre 2011, la 299^{ème} réunion du CPS a été informée de l'évolution de la situation en Égypte. Cette réunion s'est tenue dans le contexte des violents incidents qui avaient eu lieu quelques jours plus tôt, et avaient entraîné des pertes en vies humaines. Le CPS a exprimé sa profonde préoccupation concernant ces incidents, et a lancé un appel pressant à une plus grande retenue de la part de tous les acteurs concernés, en particulier les autorités de la transition et les forces de sécurité. Le CPS a demandé à tous les acteurs égyptiens de travailler ensemble à l'achèvement du processus de transition, et de s'assurer que le processus aboutit à des résultats qui répondent aux attentes du peuple égyptien. Étant donné que des incidents similaires ont eu lieu au cours du mois de décembre 2011, je voudrais faire écho ici à l'appel à la retenue lancé par le CPS.

151. Après le référendum populaire du 19 mars 2011, l'Égypte a lancé en novembre 2011, un processus en trois phases pour l'élection de l'Assemblée populaire de 508 membres (Chambre basse). La première phase a été achevée en novembre 2011, la deuxième en décembre 2011 et la dernière phase sera achevée en janvier 2012. Je me félicite de la tenue de ces élections qui constituent une étape importante dans les efforts visant à assurer une transition harmonieuse. Les élections pour le Conseil

Shurade de 270 membres (Chambre haute) se dérouleront également en trois phases, du 29 janvier au 11 mars 2012. Les élections présidentielles sont prévues pour mi-2012.

152. Je tiens à réitérer le soutien de l'UA au processus de transition en cours en Égypte. La Commission continuera à œuvrer de concert avec les autorités égyptiennes et les autres parties prenantes et à apporter tout le soutien possible pour assurer le succès de la transition. A cet égard, la Commission mettra à profit les résultats des visites que le Groupe des Sages et moi-même avons effectuées en Égypte en mars et en avril 2011.

153. Le Conseil se rappellera que la session de la Conférence de l'Union tenue à Malabo a examiné de manière approfondie la situation en Libye. Après avoir félicité le Comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur la Libye et ses membres pour leur engagement, la Conférence a approuvé *les propositions pour un accord-cadre pour une solution politique à la crise en Libye*, telles que présentées par le Comité, dans le cadre de la Feuille de route de l'UA et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Conférence de l'Union a demandé au Comité ad hoc de soumettre ces propositions aux parties libyennes et de suivre la question.

154. Immédiatement après la Conférence, le Comité ad hoc a présenté les propositions au Gouvernement libyen d'alors et au Conseil national de transition (CNT). Par la suite, plusieurs rencontres ont été organisées, en juillet et en août 2011, avec les parties qui ont donné leur réponse formelle aux propositions faites. Le Comité ad hoc et la Commission ont également maintenu des contacts étroits avec les partenaires internationaux, à savoir les Nations Unies, la Ligue des États arabes, l'UE et avec des partenaires bilatéraux, en particulier la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Tous ces efforts ont été déployés dans une situation très mouvante, et les forces du CNT sont entrées à Tripoli sur le terrain, au cours de la troisième semaine du mois d'août 2011.

155. L'UA a néanmoins poursuivi ses efforts, convaincue qu'elle était que tout devait être mis en œuvre pour mettre fin à la violence le plus tôt possible, et pour que se réalisent les aspirations du peuple libyen à la démocratie, à la primauté du droit et à la bonne gouvernance. Le Comité ad hoc s'est réuni à Addis-Abeba les 25 et 26 août 2011, et à Pretoria le 14 septembre 2011. Le CPS s'est réuni au niveau du Sommet à Addis-Abeba le 26 août 2011 et au niveau ministériel à New York, le 20 septembre 2011. Ce même jour, à New York, le Président de l'Union, le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, les membres du Comité ad hoc et moi-même, avons participé à une réunion de haut niveau sur la Libye, parrainée par les Nations Unies. Lors de sa 297^{ème} session tenue le 20 octobre 2011 et compte tenu de la situation spéciale en Libye et des circonstances exceptionnelles qui y prévalaient, et sans préjudice des instruments pertinents de l'UA, le CPS a autorisé les autorités actuelles de la Libye à occuper le siège de la Libye à l'UA et au sein de ses Organes. Le CPS m'a également demandé de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place, le plus tôt possible, d'un Bureau de Liaison de l'UA à Tripoli, qui sera dirigé par un Représentant spécial, en vue de contribuer, en coopération avec les partenaires, aux efforts visant à stabiliser la situation en Libye, à promouvoir la réconciliation nationale et à l'implication de toutes

les parties et à faciliter le processus de transition vers des institutions démocratiques. Le même jour, nous avons été informés que les forces du CNT étaient en train de prendre le contrôle de Syrte, et qu'elles avaient capturé le colonel Mouammar Kadhafi qui a été tué par la suite. Dans un communiqué publié le 21 octobre, j'ai réitéré la conviction de l'UA que la réconciliation nationale en Libye était impérieuse et constituait une condition préalable à la réalisation de la stabilité et à la mise en place d'institutions viables, démocratiques et responsables.

156. Le 27 octobre 2011, le Conseil de sécurité des Nations-Unies a adopté la Résolution 2016 (2011) par laquelle il a été décidé de mettre fin à l'autorisation donnée aux États membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et les zones civiles en Libye menacés d'attaques, ainsi qu'à l'interdiction de tous les vols dans l'espace aérien libyen. Le 31 octobre, l'OTAN a mis fin à ses opérations militaires en Libye, qui ont duré 7 mois, et qui étaient connues sous le nom de code de « Protection unifiée ».

157. Je me félicite de l'engagement et de la détermination du CNT, y compris de son Président, M. Mustafa Abdul Jalil, à assurer la réconciliation nationale et à engager un processus de transition inclusif. Je me félicite également de la nomination du Premier Ministre Abdel Rahim El-Keeb et de la formation, le 22 novembre 2011, d'un nouveau Gouvernement libyen. Je tiens à assurer les autorités libyennes du soutien de l'UA et de sa disponibilité à travailler étroitement avec elles pour relever les nombreux défis qui se posent à leur pays. C'est le devoir de l'Union africaine puisque la Libye est un membre à part entière de la famille africaine. Le sort du peuple libyen est indissociable de celui du reste de ses sœurs et frères africains, avec lesquels ils partagent des liens historiques. Une Libye stable et démocratique sera un atout précieux pour le continent. Par contre, une Libye instable déstabilisera sans aucun doute les pays voisins et d'autres.

o) Sahara Occidental

158. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de progrès dans le processus de paix pour le territoire non autonome du Sahara occidental, malgré les efforts que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur Christopher Ross, continue de déployer. Du 19 au 21 juillet 2011, à Manhasset, à New York l'Ambassadeur Ross a convoqué les parties pour le 8ème cycle de négociations informelles. Aucun progrès important n'a été enregistré, car les parties n'ont accepté de reprendre les pourparlers informels qu'après la fin de la 66ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

159. Il convient de rappeler que les pourparlers ont été engagés après que les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, aient soumis au Secrétaire général des Nations-Unies, il y a quatre ans, leurs propositions respectives pour le règlement du différend, le Maroc proposant une autonomie sous la juridiction du Royaume, et le Front POLISARIO, un référendum d'autodétermination avec deux options, à savoir l'intégration au Maroc ou l'indépendance. Par la suite, le Conseil de sécurité a demandé des négociations directes et sans condition préalable, entre les parties en vue de parvenir à « une solution politique juste et mutuellement acceptable,

qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux principes et objectifs des Nations Unies.

160. Sur le terrain et à l'issue d'un match de football, la ville de Dakhla dans le Sud-Ouest a connu, en fin septembre 2011, une violence généralisée, rappelant les confrontations brutales intervenues à Laayoune, il y a un an. Ces événements ont fait huit morts et de nombreux blessés, et ont causé d'importants dégâts aux biens publics et privés. Au plan international, le Parlement européen a résilié, le 14 décembre 2011, l'Accord de pêche entre l'UE et le Maroc, qui avait permis aux navires des pays de l'Union de pêcher non seulement dans les eaux territoriales marocaines, mais également au large des riches côtes Atlantiques du Sahara occidental non autonome. Cet accord a été annulé en raison de son illégalité, parce que le Maroc, en vertu du droit international, n'a pas le droit d'accorder l'accès à ces ressources qui appartiennent au peuple du Sahara occidental. Le 20 décembre 2011, le Congrès américain a adopté une loi exigeant le respect des droits de l'homme au Sahara occidental comme condition préalable à toute aide financière et militaire au Maroc.

161. La Commission a non seulement continué à suivre la situation sur le terrain, mais s'est également efforcée de suivre de près d'autres aspects des décisions de l'UA sur le différend. En septembre 2011, le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité s'est entretenu avec l'Ambassadeur Christopher Ross sur la voie à suivre. Les consultations avec le Représentant personnel doivent se poursuivre à Addis-Abeba. Par ailleurs, à la veille du 13^{ième} Congrès du Front POLISARIO, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité et moi-même avons visité les camps des réfugiés sahraouis, où j'ai eu le 13 décembre 2011, un entretien important avec le Président Mohamed Abdelaziz de la RASD. A cette occasion nous avons discuté des questions relatives à la situation politique, sécuritaire et humanitaire. La Conférence de l'Union pourrait inviter les parties à coopérer de manière franche avec le Représentant spécial en vue du règlement définitif du différend sur la base des décisions et des résolutions pertinentes de l'UA et des Nations Unies.

II.11 LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE CRIME TRANSNATIONAL

a) Prévention et lutte contre le Terrorisme

162. Au cours de la période considérée, la Commission a poursuivi ses efforts de lutte contre le terrorisme. A cet égard, elle a fourni lors de la 303^{ème} réunion du CPS des informations détaillées sur les mesures et initiatives prises dans ce domaine. Dans le cadre du suivi de la décision adoptée à Malabo, la Commission a diffusé la Loi-type de l'Union africaine sur la lutte contre le terrorisme. Cette Loi-type a été élaborée pour aider les États membres à renforcer et à mettre à jour leurs lois nationales, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations continentales et internationales. Des mesures ont été prises pour mettre en place une équipe d'experts chargée de fournir une assistance technique aux États membres sur les meilleurs moyens d'intégrer la Loi-type dans leur législation nationale.

163. Les points focaux du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) ont tenu à Alger leur 5^{ème} réunion annuelle du 30 octobre au 1er novembre 2011, pour évaluer la mise en œuvre de leur plan d'activité pour la période 2010-2013. Le CAERT a également organisé un certain nombre d'activités visant à renforcer les capacités des États membres. Le Centre a aussi pris des mesures pour améliorer son Système continental d'alerte rapide contre le terrorisme (CT-CEWS), en coopération avec le Département de Paix et de Sécurité de la Commission. Cela a permis au Centre d'améliorer ses capacités de collecte d'information et d'analyse. Le CAERT a également établi une base de données contre le terrorisme et est en train de finaliser un système d'échange d'information ainsi qu'un portail Internet sécurisé pour les échanges d'informations.

164. Enfin, mon Représentant spécial pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme, Francisco Madeira, a mené des consultations avec les États membres et les partenaires, notamment dans le cadre des visites qu'il a effectuées et de sa participation aux forums régionaux, comme le Symposium sur la technologie des documents de voyage lisibles à la machine, organisé par l'Organisation internationale de l'Aviation civile internationale (OIA), du 12 au 15 septembre 2011 à Montréal, et le Colloque sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, organisé par le Secrétaire général des Nations Unies, en septembre 2011 à New York, en marge de la 66^{ème} session de l'Assemblée générale. Je me félicite des relations de travail étroites que le CAERT a établies avec le Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CT) et sa Direction exécutive, ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, avec laquelle le Représentant spécial a eu des discussions approfondies en septembre 2011 à New York, en marge de la commémoration du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Résolution 1373 (2011) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

b) Lutte contre la drogue et prévention du Crime

165. Il convient de rappeler que depuis Juillet 2009, la Commission a procédé à la mise en œuvre des domaines prioritaires du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012) (ci-après dénommé AUPA) dans le cadre d'un projet conjoint avec l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), comme partenaire en matière de coopération technique.

166. En Octobre 2011, la Commission a organisé une réunion de réflexion continentale visant à accélérer et faciliter la mise en œuvre de l'AUPA aux niveaux continental, régional et national. Des consultations d'experts ont eu lieu sur le renforcement de la coopération et la coordination dans la lutte contre la drogue et le crime, l'harmonisation des législations, le contrôle des produits chimiques précurseurs pour la fabrication de drogues synthétiques, la nécessité d'un centre de formation continentale pour le traitement de la toxicomanie et des données d'informations sur la drogue et la criminalité.

III. INTÉGRATION RÉGIONALE, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

III.1 INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

1. EDUCATION

a) Evaluation à mi-parcours de la Deuxième Décennie de l'Education

167. Suite à la Déclaration du Sommet de Janvier 2006 sur la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique, et après le lancement du Plan d'action sur la Décennie, par la Conférence des ministres de l'UA de l'Education en Septembre 2006, toutes les activités liées à l'éducation reposent sur ce plan d'action. L'évaluation à mi-parcours de la deuxième Décennie de l'éducation a été effectuée, et le rapport d'évaluation fait état des progrès notables accomplis à travers l'Afrique en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie. Les partenariats stratégiques entre la Commission, les Communauté économiques africaines et certaines institutions internationales et africaines œuvrant dans le domaine de l'éducation en Afrique ont été considérablement renforcés. La plupart de ces partenaires ont aligné leurs programmes sur le Plan d'action, tel que préconisé par la décision du Sommet de Janvier 2009.

b) Enseignement supérieur

i. L'Université panafricaine (UPA)

168. Avant la cérémonie de lancement organisée conjointement avec l'Association des universités africaine en Décembre 2012, de nombreux experts venus de toute l'Afrique, de la diaspora et de la communauté internationale ont travaillé en étroite collaboration pour finaliser les programmes d'études de l'UPA, sur un certain nombre de domaines concernant les différents doctorats et maîtrise à décerner à la première promotion d'étudiants de L'Université panafricaine, en 2012. Une plate-forme commune du Web qui sera partagée par tous les instituts et centres de l'UPA a également été créée, et un prospectus commun établi. Les pays d'accueil des trois premiers instituts de l'UPA ont engagé d'importantes sommes d'argent comme fonds de lancement. La Banque africaine de développement (BAD) a fait l'évaluation des besoins de l'UPA et s'est engagée à apporter une assistance de première phase d'un montant de 45 millions de dollars EU, pour aider à perfectionner les établissements d'enseignement et les instituts de recherche et à mobiliser l'assistance des partenaires. L'Allemagne, l'Inde, le Japon et la Suède ont pris des engagements fermes, en leur qualité de principaux partenaires thématiques de l'UPA. Les Statuts de l'Université panafricaine ont été adoptées par la session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'Education (COMEDAF IV +), tenue en mai 2011, et dont le rapport est soumis, à la présente session du Conseil exécutif. L'Algérie est en train de tout mettre en œuvre pour que l'Institut de l'UPA pour l'Afrique du Nord, commence à fonctionner en Octobre 2012, en même temps que ceux du Kenya, du Cameroun et du Nigeria.

ii. Le Programme de bourse d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine

169. Le troisième lot du programme de bourses est organisé pour les aligner sur le programme de l'Université panafricaine. Après la subvention de 40 millions d'Euros accordée par la Commission européenne (CE) pour appuyer l'expansion du programme Nyerere, trois réseaux composés de 28 universités africaines ont reçu jusqu'à 2 millions d'euros par réseau, pour financer la mobilité des étudiants en Maîtrise, doctorat et l'échange du personnel enseignant à travers l'Afrique. Le renforcement des capacités du personnel de l'Unité des bourses de la Commission de l'UA est en cours pour lui permettre d'assurer adéquatement la gestion du programme élargi d'ici fin 2012. Le programme de bourses Inde-Afrique en sciences agricoles lancera son troisième appel d'offres de bourses au début de 2012. Jusqu'ici, plus de 120 jeunes Africains ont bénéficié de bourses d'études dans les universités indiennes.

iii. Enseignement de la technologie de pointe dans les universités africaines

170. En collaboration avec l'Académie africaine des sciences et l'Agence des Universités francophones, la Commission a élaboré un projet pilote pour aider à promouvoir la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les universités africaines qui n'ont pas suffisamment de professeurs qualifiés pour faire face au nombre croissant d'étudiants. Ce projet consiste à travailler avec des professeurs d'Université de haut niveau pour produire du matériel audiovisuel, dont pourront bénéficier un plus grand nombre d'étudiants, même s'ils ne sont pas au même endroit.

c) Système intégré de gestion de l'éducation (EMIS)

171. La Commission a travaillé en étroite collaboration avec l'Institut panafricain d'Education pour le développement (IPED), et le Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA), et avec l'assistance de l'UNICEF et de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), dans le cadre de l'élaboration d'un cadre stratégique pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Observatoire africain de l'éducation, à partir de 2012. Le recrutement du personnel pour l'IPED et le CIEFFA est en cours. Les États membres qui ont pris part au Conseil exécutif de l'IPED sont priés de s'acquitter de leurs engagements, comme convenu lors de la dernière session ordinaire du Conseil exécutif tenue en Septembre 2007, à Dakar pour permettre la mise en œuvre opérationnelle de l'Observatoire, et la conclusion adéquate des conditions de service des anciens membres du personnel.

d) Formation des enseignants

172. Après l'institutionnalisation de la Conférence panafricaine sur la formation des enseignants, la Commission travaille en collaboration avec l'Association panafricaine des enseignants et le Centre de promotion de l'enseignement des sciences et des mathématiques pour la mise en place de centres régionaux en vue du renforcement des capacités des formateurs d'enseignants de sciences et de mathématiques. L'UNESCO et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) seront

également les principaux partenaires de cette initiative. Le Protocole relatif à la mobilité des enseignants sur le continent sera examiné lors de la cinquième session ordinaire de la COMEDAF qui aura lieu en mars 2012, à Abuja (Nigeria).

e) Activités de collaboration

173. Dans le cadre du partenariat Inde-Afrique, la Commission a coordonné un certain nombre d'engagements qui ont abouti à la signature d'un Protocole d'accord entre le Gouvernement du Burundi et l'Institut indien pour la planification de l'éducation. Des progrès ont également été réalisés dans le projet UA-UNESCO sur l'Histoire de l'Afrique qui nécessite une collaboration avec la diaspora africaine à travers le monde. Dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur la mobilité, la migration et l'emploi, la Commission travaille en collaboration avec la CE dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. La collaboration avec le Mécanisme régional de coordination pour le soutien de l'ONU à l'Union africaine devrait s'améliorer avec le nouveau plan d'action, et il faut souhaiter surtout que plusieurs institutions des Nations Unies de l'ONU œuvrant dans le domaine d'activités liées à l'éducation alignent leurs programmes africains sur ceux de la Commission.

f) Création de centres de formation professionnelle dans les Etats membres

174. Dans le cadre de la coopération Afrique-Inde, le gouvernement indien finance actuellement la mise en place et en œuvre opérationnelle de 10 centres d'enseignement et de formation technique et professionnel (TVET) (à savoir 2 par région) en Afrique, en fournissant l'assistance technique, l'équipement et les salaires des formateurs pendant trois ans, tandis que la contribution de la partie africaine sera de fournir les terrains et les locaux. Les programmes de formation comprennent la formation professionnelle, l'entrepreneuriat, la gestion d'entreprise, la gestion des ressources humaines et financières, et autres compétences pertinentes nécessaires pour réussir un entrepreneuriat dans les petites et microentreprises.

2. SCIENCE ET TECHNOLOGIE ET TIC

a) Science et technologie et technologies de l'information et de la communication (TIC)

i. Prix scientifiques de l'Union africaine

175. Après le lancement du Prix scientifique de l'UA en 2009 et avec l'assistance de certains partenaires au développement, la Commission a continué à promouvoir la mise en œuvre du programme au niveau national pour les jeunes chercheurs, au niveau régional pour les femmes scientifiques et au niveau continental, ouvert à tous les scientifiques. Pour l'édition 2011, la SADC et la CEDEAO ont réussi à mettre en œuvre ce programme. Au niveau continental, les candidats retenus recevront leur prix lors du Sommet de l'UA de Janvier 2012.

ii. Publication de la demande de propositions de l'Union africaine pour la recherche 2011

176. Le projet de Subventions pour la recherche de l'Union africaine pour soutenir la recherche en collaboration sur la politique en matière de science et de technologie en Afrique, est l'un des premiers résultats du 8^e partenariat de la Stratégie conjointe Afrique-UE. Ce projet a bénéficié d'un montant de 14,7 millions d'Euros de l'enveloppe du 10^e FED de la CE en faveur des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La première demande de propositions pour 2011, évalué à 7.000.000 € a été préparée par la Commission, avec l'assistance des services de la CE, pour la recherche dans le domaine de l'Agriculture et des pertes postmessaies, les énergies renouvelables et durables, l'Eau et l'assainissement. Les résultats seront publiés dans le courant de 2012. Ce projet va évoluer en un cadre africain de programmes de recherche, nécessitant un engagement total de tous les États membres et d'autres parties prenantes.

iii. Eau et sécurité alimentaire en Afrique

177. Le programme de l'Afrique concernant L'eau et la sécurité alimentaire qui se chiffre à 63 millions d'euros destinés à la recherche en santé, sécurité alimentaire, agriculture, pêche, biotechnologie et environnement (changement climatique inclus) a été lancé en 2009 par la CE dans le cadre de la mise en œuvre du 8^e Partenariat de la Stratégie conjointe Afrique-UE. L'approche multidisciplinaire et intégrée du projet nécessite des partenariats entre les Etats membres d'Afrique et ceux de l'UE.

iv. Système mondial de surveillance de l'environnement et de la sécurité (GMES)

178. Dans le cadre du 8^e Partenariat de la Stratégie Afrique-UE, la Commission travaille actuellement sur la mise en place du Système mondial de surveillance de l'environnement et de la sécurité/GMES et d'un plan d'action pour l'Afrique en tant que cadre de coopération à long terme dans l'espace entre l'Afrique et l'UE, pour apporter les technologies par satellite nécessaires à la réalisation des objectifs spécifiques de développement en Afrique.

v. Unité des sciences de la vie et de la Terre

179. Une réunion s'est tenue entre la Commission et les institutions des Nations Unies, à laquelle participaient les CER et les organisations civiles en novembre 2011, pour examiner le Mécanisme régional de coordination pour la biotechnologie, la biosécurité, la sécurité alimentaire et les mesures phytosanitaires. La loi type africaine sur la biosécurité est à l'étude, pour diffusion.

180. La Commission, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a organisé un atelier sur le Protocole additionnel récemment adopté à Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Carthagène sur la biosécurité, pour sensibiliser davantage à sa ratification. La Commission a apporté son avis à la Mauritanie dans ses efforts visant à élaborer une

législation nationale sur la question et contribué également à l'élaboration en cours d'un document sur le contrôle des frontières des Organismes génétiquement modifiés (OGM).

3. SANTE ET ASSAINISSEMENT

a) Santé, population et Nutrition

i. Promotion de la Nutrition pour la santé et le développement

181. La majorité des Africains doit encore lutter contre la faim chronique, la sous-alimentation et la malnutrition du fait de l'accès insuffisant à l'alimentation, ou de l'accès à l'alimentation pauvre en micronutriments essentiels, ce qui entraîne en définitive des pertes de production pour le continent. Pour harmoniser les stratégies en matière de nutrition et faciliter la mise en œuvre effective de la Stratégie régionale de l'alimentation et de la nutrition en Afrique (SRNA), la 3^{ème} réunion du groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition (ATFFND) a été organisée par la Commission, en avril 2011, à Windhoek. Le Groupe de travail a examiné et formulé des recommandations sur le travail effectué la précédente année en matière de nutrition, et dont le suivi a été assuré par les parties prenantes au cours des six derniers mois.

ii. Lutte contre le VIH / SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses

182. Les maladies infectieuses continuent de représenter un défi majeur pour le développement socioéconomique en Afrique, le VIH / SIDA, la tuberculose et le paludisme constituant les trois principales maladies mortelles. La prévention est encore la principale stratégie de lutte contre ces maladies. Après avoir été examinés par la Commission, les indicateurs de «l'Appel d'Abuja», sont maintenant en cours d'expérimentation dans 15 Etats membres depuis plus d'un an.

b) Population et santé en matière de procréation

i. Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique CARMMA

183. Il convient de rappeler qu'en mai 2009, la Commission a lancé une campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) qui a pour objectif de sensibiliser et de renforcer l'engagement politique sur le continent. Depuis le lancement de CARMMA, 25 Etats membres l'ont lancé tout en s'appropriant l'initiative. Les 25 Etats membres ont également mis au point des feuilles de route chiffrées pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, néonatale et infantile.

ii. Population

184. Pour redynamiser le portefeuille de la population en Afrique, la Commission a organisé la huitième session ordinaire de la Commission africaine de la population (CAP) en septembre 2011 à Addis-Abeba. Son rapport est soumis au Conseil exécutif,

pour examen. Ses principaux résultats sont entre autres l'adoption du Rapport sur l'État de la population en Afrique 2010 et l'examen global des activités de la Commission africaine de la population et de la voie à suivre pour surmonter certains défis opérationnels rencontrés dans le passé.

c) Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique

185. La Décision Assembly/AU/Dec.55 (V) de la Conférence prise lors du Sommet d'Abuja en Janvier 2005, a demandé à la Commission d'élaborer un Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA), dans le cadre du NEPAD. Le PMPA a été dûment élaboré et adopté en 2007. Un rapport initial du plan de travail et un certain nombre de projets «à effet rapide» ont été adoptés par la 4^{ème} réunion du Comité technique sur le Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique, tenue en Décembre 2011.

d) Harmonisation de la cyber-santé et la télémédecine

186. En 2010, la Commission a établi un réseau d'experts sur la cyber-santé qui participent actuellement à l'élaboration d'un Cadre stratégique pour la promotion de la cyber-santé pour appuyer la Stratégie sanitaire de l'Afrique de 2007 à 2015. Ce cadre contribuera au renforcement des systèmes de santé en termes de ressources humaines pour la santé, ainsi que de systèmes de gestion de l'information en matière de santé.

e) Décennie de la médecine traditionnelle de l'Union africaine (2011-2020)

187. Après avoir examiné le Rapport sur l'Evaluation de la Décennie de la médecine traditionnelle de l'Union africaine (2001-2010), la cinquième session de la Conférence des ministres africains de la Santé, tenue en avril 2011, à Windhoek (Namibie), a adopté une deuxième Décennie de 2011-2020. Le Plan d'action en vue de sa mise en œuvre a été élaboré au cours des six derniers mois, et sera examiné par la session extraordinaire des ministres de la Santé qui aura lieu en mai 2012. Le Plan tirera ses actions prioritaires de celles qui ont été identifiées lors des précédentes réunions, notamment de l'atelier Afrique-Inde sur la médecine traditionnelle tenu en Octobre 2011 à Jaipur (Inde).

4. BIEN-ETRE SOCIAL ET HUMAIN

a) Accélération de la mise en œuvre du Cadre de politique sociale pour l'Afrique

188. La Commission a élaboré un document sur les stratégies clés de mise en œuvre du Cadre de politique sociale pour l'Afrique qui sera imprimé et diffusé au cours du premier semestre 2012.

b) Survie, protection et développement des groupes vulnérables

i) Mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

189. La Commission, a aidé le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) à tenir sa dix-huitième session en Novembre 2011 à Alger (Algérie), au cours de laquelle le Comité a examiné trois (3) rapports présentés par le Cameroun, le Niger et le Sénégal, et le rapport parallèle des Organisations de la Société civile pour le Soudan sur les mesures adoptées par les États membres susmentionnés, pour la mise en œuvre des dispositions de la Charte. Au cours des six derniers mois, la Commission a continué à encourager les pays qui n'ont pas encore ratifié la Charte et ceux qui n'ont pas soumis leurs rapports sur la mise en œuvre de la Charte, à le faire.

ii) Mise en œuvre de l'Appel pour une action accélérée en vue d'une Afrique digne des enfants

190. L'Appel pour une action accélérée en vue d'une Afrique digne des enfants portant essentiellement sur huit (8) domaines prioritaires, a été adopté par le deuxième Forum panafricain sur l'enfant, tenu au Caire (Egypte). Cet appel exhorte les États membres à s'intéresser à la situation des enfants dans leurs pays respectifs et à investir de manière plus rigoureuse dans le devenir des jeunes, notamment les plus vulnérables. La Commission a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation permettant aux États membres d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'appel qui leur a été adressé au cours des 6 derniers mois. La Commission soumettra un rapport sur le sujet, au 3^{ème} Forum panafricain sur l'enfant qui aura lieu du 26 au 30 mars 2012, à Addis-Abeba (Ethiopie).

iii) Mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement

191. Depuis Juillet 2011, la Commission de l'UA a demandé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples d'inclure un article sur le Conseil consultatif sur le vieillissement, dans le Protocole relatif aux droits des personnes âgées. Par ailleurs, la Commission a élaboré et communiqué au cours des 6 derniers mois, un questionnaire aux Etats membres sur la mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement (2002). Les États membres sont priés de bien vouloir répondre au questionnaire qu'ils renverront à la Commission, pour mesures à prendre.

iv) Promotion le bien-être des personnes handicapées - Décennie africaine des personnes handicapées

192. En Juillet 1999, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement a proclamé la période 1999-2009, « Décennie africaine des personnes handicapées et adopté par la suite une Déclaration et un Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées pour la réalisation des objectifs de la Décennie. Suite au

résultat de l'évaluation de la Décennie qui indique que les Etats membres doivent encore intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs de la Décennie, la Décennie a été prolongée jusqu'en 2019. C'est dans ce cadre que la Commission a participé à une table ronde, organisée du 31 août au 1^{er} septembre 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud), au cours de laquelle le Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées a été prolongé jusqu'en 2019.

193. Le Conseil exécutif a également demandé à la Commission d'assister dans la restructuration de l'Institut africain de réadaptation (IAR), une institution spécialisée de l'UA, basée à Harare (Zimbabwe), pour lui permettre de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action continental sur la Décennie. La vingt et unième session du Conseil d'administration ministériel de l'IAR, qui s'est tenue à Harare (Zimbabwe), du 6 au 9 Septembre 2011 et dont les services ont été assurés par la Commission, a pris des décisions exhaustives sur la restructuration de l'Institut suivies d'une visite de travail de la Commission, du 7 au 17 Décembre 2011 dans le cadre de la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

v) Promotion du bien-être de la famille africaine

194. Le Plan d'action de l'UA sur la famille a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en Juillet 2004. Au cours des six derniers mois, la Commission a engagé avec les partenaires, à toute une série de discussions sur les moyens efficaces de faire le plaidoyer pour le renforcement de la famille en Afrique, comme faisant partie des quatre (4) principales stratégies pour la mise en œuvre du Cadre de politique sociale en Afrique.

c) Travail, Emploi et Migration

i. Campagne de lutte contre le trafic des êtres humains, notamment des femmes et des enfants

195. En 2009, la Commission a lancé la campagne de l'UA-COMMIT en vue de redynamiser les activités menées par l'UA, y compris les initiatives prises aux niveaux mondial, régional et national en vue de créer une synergie d'actions mieux coordonnées pour la lutte contre le trafic des êtres humains en Afrique, notamment pour informer les décideurs et les autorités chargées de l'application de la loi des États membres au sujet du Plan d'action de Ouagadougou pour la lutte contre le trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. AU.COMMIT a été lancée dans l'espace CEDEAO, IGAD, EAC, depuis mars 2010, et son lancement à la SADC a eu lieu en novembre 2011. Chaque lancement a été suivi d'un atelier de renforcement des capacités des points focaux au niveau des Etats membres.

ii. Migration

196. La mise en œuvre de la phase du projet préparatoire en vue de la création d'un Institut africain pour les transferts de fonds (AIR), qui a commencé en juin 2010, s'est poursuivie au cours de la période considérée. Des consultations en ligne ont abouti à l'adoption d'un plan d'action concret pour la mise en œuvre, et ont permis à l'équipe du

projet de travailler en collaboration avec les partenaires concernés. L'équipe a en outre pris les mesures requises pour réduire les frais de transfert de fonds à destination et à l'intérieur de l'Afrique en lançant une base de données en ligne (Envoi de fonds en Afrique: <http://sendmoneyafrica.worldbank.org>) qui aidera à améliorer la transparence dans les coûts et à stimuler une plus grande concurrence entre les fournisseurs de services. Un rapport est soumis à la présente session ordinaire du Conseil exécutif, pour examen et directives sur la création d'un Institut africain pour les transferts de fonds.

iii. Emploi et Travail

197. La Commission a accéléré la mise en œuvre des politiques en matière d'emploi au cours des six derniers mois, sur la base des décisions de la huitième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales, tenue du 11 au 15 avril 2011 à Yaoundé (Cameroun), pour réduire le chômage des jeunes et des femmes d'au moins 2% par an au cours des cinq prochaines années, tel que contenu dans le Plan d'action de la Décennie de la jeunesse 2009-2018.

198. En Octobre 2011, la Commission a contribué à l'organisation d'une session de formation de formateurs sur le renforcement des capacités de productivité, ciblant les agences et structures nationales chargées de la promotion des micro-entreprises de l'économie informelle dans sept (7) Etats membres.

199. Par ailleurs, le Comité directeur du projet sur l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail a tenu sa 1ère réunion en Octobre 2011.

5. ENFANTS, JEUNES ET SPORT

a) Décennie pour le développement des jeunes et son Plan d'action 2009 – 2018

200. Aux termes de sa Décision EX.CL.Dec.468 (XIV) de Janvier 2009, une Décennie pour le développement des jeunes a été adoptée. A la lumière de cette décision, la Commission a élaboré un plan d'action pour faciliter la mise en œuvre de la Décennie par les États membres de l'UA.

b) Charte africaine de la jeunesse et activités connexes

201. En novembre 2011, 28 États membres ont ratifié la Charte africaine de la jeunesse, déposé les instruments pertinents auprès de la Commission et l'appliquent actuellement dans le cadre des priorités nationales. La Commission en collaboration avec ses partenaires (Fondation Ford, Fondation Open Society, FNUAP) a organisé une consultation technique sur ce qui suit: i) l'élaboration d'une note d'orientation technique sur la mise en œuvre opérationnelle de la Charte africaine de la jeunesse avec l'évaluation de la Commission nationale des droits de l'homme; ii) l'Examen des raisons justifiant la promotion, la protection l'application de l'initiative sur la Charte et le Plan d'action de la Décennie; iii) Examen des mécanismes probables d'obligation

redditionnelle à l'échelon régional, tels que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples; iv) Identification des liens qui pourraient exister entre la Charte africaine de la jeunesse et la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance.

c) Mise en place du Corps des Volontaires des Jeunes de l'Union africaine

202. Grâce au Corps des Volontaires des Jeunes de l'Union africaine, les jeunes pourront participer aux actions concrètes pour le développement social, économique, culturel et politique de l'Afrique 202 jeunes au total, de 40 Etats membres ont été formés et sont en train d'être déployés pour former plus de 50 jeunes de ce Corps, d'ici la fin de 2011 et le reste sera déployé au titre du budget- programme de 2012. La promotion de la participation des jeunes a contribué à l'organisation du dialogue intergénérationnel et du débat public entre les jeunes et les chefs d'Etat en Juin 2011 à Malabo sur le thème: «Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable».

d) Renforcement des capacités institutionnelles par la redynamisation de l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ)

203. Le nouveau siège de l'Union Panafricaine de la Jeunesse offert par la République du Soudan a été entièrement équipé et inauguré en mai 2011. Le prochain Congrès aura lieu en Décembre 2011 pour le renouveau démocratique du leadership de l'Union. Il est nécessaire d'allouer les ressources nécessaires à l'Union panafricaine de la jeunesse pour permettre à ses membres de s'occuper des questions de la jeunesse.

e) Mécanismes de suivi et d'évaluation

204. Le Sommet de Juillet 2011 a demandé à la Commission de lui présenter un rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du Plan décennal de la jeunesse. En conséquence, une consultation d'évaluation par les pairs et les partenaires est en train de mettre au point un projet de mesures d'autonomisation et d'indice de développement des jeunes en Afrique, qui fournira divers outils de suivi et d'évaluation.

205. Il sera utile de créer un fonds d'affectation spéciale pour le développement des jeunes. Par ailleurs, une coopération au niveau interdépartemental devrait faciliter la mise en œuvre du Programme des Jeunes en tant qu'objectifs intersectoriels et du Corps des Volontaires des Jeunes de l'Union africaine, en tant qu'initiative de renforcement des capacités.

f) Sport

206. La quatrième session de la Conférence des ministres des sports de l'UA s'est tenue à Addis-Abeba en Ethiopie du 17 au 21 octobre 2011. Les principales conclusions de cette conférence étaient les suivantes:

i. Mise en œuvre de la nouvelle Architecture du développement du sport en Afrique

207. La nouvelle Architecture du sport en Afrique prévoit des structures destinées à gérer les aspects techniques et opérationnels du développement du sport et du développement en général par le biais du sport en Afrique, y compris l'organisation des Jeux Africains. Le Bureau spécialisé des sports en Afrique doit s'autofinancer grâce à d'importants revenus générés par la commercialisation des Jeux africains et d'autres événements sportifs, les subventions des partenaires tels que le CIO, ainsi que les contributions financières et des frais perçus des Etats membres pour la participation aux activités sportives.

ii. Partenariat stratégique dans le domaine du sport pour le développement en Afrique

208. En ce qui concerne la promotion des partenariats stratégiques dans le domaine des sports pour le développement, des progrès notables ont été enregistrés pour assurer la collaboration complémentaire entre les membres du Mouvement sportif africain. A cet égard, la Commission salue la collaboration entre l'Association des Comités olympiques nationaux d'Afrique (ACNOA) et l'Association des Confédérations sportives africaines (ACSA), qui vise trois objectifs à savoir: faire des Jeux africains une qualification pour les Jeux olympiques africains; attirer les athlètes africains de haut niveau qui aspirent à être qualifiés pour les Jeux olympiques africains et améliorer ainsi la compétitivité et la qualité des athlètes africains ; améliorer les revenus, le parrainage et la commercialisation des Jeux africains afin de financer les budgets de fonctionnement et les budgets-programmes de la Nouvelle Architecture du sport en Afrique, de son secrétariat, et des programmes de développement du sport ainsi que du développement en général par le biais du sport en Afrique.

III.2 INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INTERCONNECTIVITE

209. En dépit des contraintes financières, la Commission a accompli d'énormes progrès dans la mise en œuvre des programmes planifiés pour le développement des infrastructures et de l'énergie en Afrique dans différents domaines, à travers des actions concrètes telles que détaillées ci-dessous :

1. TRANSPORT ET TOURISME

a) Politiques et Stratégies

210. Les politiques et stratégies suivantes ont été élaborées et mises en œuvre:

- i) L'élaboration d'une Politique africaine commune de l'Aviation civile (PAFCAC) qui est actuellement soumise pour adoption à la Conférence des Ministres africains des transports en Angola; ii) l'élaboration de stratégies de financement du développement des chemins de fer en Afrique, dont l'achèvement est prévu pour la fin 2011 ou début 2012;

- ii) L'étude sur l'harmonisation de la formation du personnel des chemins de fer, dont l'achèvement est prévu pour la fin 2011 ou début 2012;
- iii) L'étude sur la mise en place d'un Réseau de Gardes côtières pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe afin de combattre la piraterie, le vol à main armée et d'autres activités illégales en mer (en particulier dans le Golfe d'Aden et au large de la côte somalienne), dont l'achèvement est prévu pour la fin 2011 ou début 2012 ;
- iv) L'étude sur l'harmonisation des politiques et normes du secteur touristique en Afrique, dont l'achèvement était prévu pour octobre 2011 et qui doit être soumise pour adoption à la Conférence des Ministres africains du tourisme en avril 2012.

b) Elaboration de projets (concrets)

iii. Projets financés par IPPF- NEPAD

211. Les études de préfaisabilité suivantes ont été réalisées:

- i) L'étude de préfaisabilité des tronçons manquants du Corridor de transport Dakar-N'djamena-Djibouti ;
- ii) L'étude de préfaisabilité des tronçons manquants du Corridor de transport Djibouti-Libreville.

iv. Projets du Partenariat Afrique-UE pour les infrastructures (Accord de Port Moresby)

212. Des contrats pour la réalisation des six (6) projets suivants ont été signés le 20 décembre 2010 :

- i) Mise en œuvre opérationnelle de l'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique: l'étude est en cours et devrait s'achever en mi-2012;
- ii) Evaluation au niveau continental de l'exécution de la Décision de Yamoussoukro en vue d'améliorer la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique : l'étude est en cours et devrait s'achever à la fin de l'année 2011. Le projet de rapport (provisoire) a été produit;
- iii) Etude de faisabilité du Corridor de Lobito sur la route transafricaine No.9 (Corridor Beira-Lobito): l'étude est en cours et devrait s'achever au début de l'année 2012. Le projet de rapport provisoire a été produit;

- iv) Plaidoyer technique et activités d'appui à la construction du pont sur le fleuve Gambie : l'étude est en cours et devrait s'achever à la mi-2012. Le projet de rapport provisoire a été produit ;
- v) Analyse détaillée des marchés et étude des options pour la mise en œuvre, le fonctionnement et le financement des lignes de chemins de fer Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan: l'étude est en cours et devrait s'achever à la mi-2012. Le projet de rapport provisoire a été produit ;
- vi) Etude du transport régional de la route transafricaine No. 3 en Afrique centrale, avec l'étude de pré faisabilité des tronçons choisis et l'étude des options stratégiques pour les ports régionaux : l'étude devrait s'achever à la mi-2012. Le projet de rapport provisoire a été produit.

c) Coopération

213. Les Accords/Protocoles d'accord suivants ont été négociés et/ou signés:

- i) Signature du Protocole d'accord avec l'association africaine des agences de voyages **ATA** pour la promotion du tourisme en Afrique;
- ii) Signature du Protocole d'accord avec l'**OACI** (Organisation de l'Aviation civile internationale) pour le développement durable de l'aviation civile en Afrique, sur les questions de sécurité, de sûreté d'environnement et de renforcement des capacités ;
- iii) Signature du Protocole d'accord avec l'Association africaine des compagnies aériennes (**AFRAA**);
- iv) Adoption d'une position africaine commune sur le projet de Déclaration, de Cadre et de Plan d'Action conjoints proposés sur la coopération Afrique-UE dans le domaine de l'aviation: les négociations sont en cours et en vue de parvenir à conclusion et à la signature à la fin de l'année 2011 ;
- v) Accord avec l'UE et mobilisation des ressources pour les activités de renforcement des capacités liées à l'EGNOS – le système européen de navigation par satellite ;
- vi) Signature du Protocole d'accord avec la compagnie espagnole des chemins de fer sur la formation du personnel des chemins de fer: les négociations sont en cours.

2. ENERGIE

a) **Programme Géothermique Régional et Création de la Facilité pour l'Atténuation du Risque lié au Développement de l'Energie Géothermique en Afrique de l'Est**

214. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, il convient de noter la mise en place de la Facilité pour l'atténuation du risque lié au développement de l'énergie géothermique (GRMF), y compris :

- a. La mobilisation de 30 millions d'Euros additionnels du Fonds fiduciaire des infrastructures de l'Afrique-UE en plus des 20 million d'Euros déjà octroyés par le Gouvernement allemand ;
- b. Les discussions techniques et élaboration de l'Accord de financement de la Facilité à signer avec le Gouvernement allemand représenté par la KfW avant fin 2011 ;
- c. L'élaboration du dossier d'appel d'offres et lancement du processus de recrutement d'une firme de consultants en vue de la signature d'un contrat de services avant fin 2011 pour appuyer techniquement la CUA dans l'opérationnalisation de la GRMF prévue pour début 2012 ;
- d. Une Structure de coordination du Programme géothermique régional incluant la GRMF et comprenant un coordonnateur, un expert en énergie et un assistant administratif, doit être mise en place par la Commission avant la fin de 2011 ;
- e. La mobilisation de ressources financières et de l'assistance technique ainsi que d'un cadre de collaboration auprès des institutions internationales, notamment l'USAID, UNEP, BGR et bien d'autres ainsi que l'organisation d'une exposition sur les énergies renouvelables, en particulier l'énergie géothermique à Durban, en Afrique du Sud, en marge de la COP-17.

b) **Elaboration et Validation de Rapports d'Etudes et Ateliers de Formation dans le Cadre de l'Assistance Technique Financée par l'Union européenne (UE)**

215. Les actions suivantes ont été entreprises dans ce cadre :

- a. Production de documents de Politique énergétique africaine et de Stratégie de développement de projets hydroélectriques régionaux ;
- b. Organisation de séminaires et ateliers dans le cadre du renforcement des capacités d'AFREC et AFSEC en matière de : normalisation/standardisation du secteur électrique; de développement de l'énergie éolienne et solaire; de système africain de base de données et d'information énergétiques;

- c. Assistance à la République Démocratique du Congo (RDC) relative à l'analyse: (i) des soumissions en vue du choix d'un développeur privé du projet Inga 3 ; (ii) de certaines parties des études EDF/RSW pour le développement du projet Grand Inga et ; (iii) organisation d'un atelier à Kinshasa sur les Partenariats Publics Privés de projets hydroélectriques. .

c) Partenariat Afrique-UE en Energie (PAEE)

216. Un des principaux volets du PAEE concerne le Programme de Coopération en Energie Renouvelable. Le document de stratégie relatif à l'horizon 2020 élaboré au cours de ce semestre a fait l'objet de concertations entre les différentes parties et sera approuvé à la prochaine réunion du Groupe Conjoint d'Experts Afrique – UE prévue en février 2012 en Allemagne. A ce sujet, il sera élaboré un document de politique et d'options technologiques en matière de développement de bioénergie en Afrique.

3. POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET TIC

a) Harmonisation des politiques et des règlements dans le domaine des télécommunications/TIC

217. La Commission a finalisé les rapports et études suivants et les a soumis au Bureau de la Conférence des ministres des TIC pour examen:

- i) Le rapport sur l'étude comparative des cadres régionaux harmonisés;
- ii) La feuille de route de la stratégie de migration de la diffusion analogique à la diffusion numérique en Afrique;
- iii) Le rapport sur la méthodologie harmonisée pour la coordination des fréquences aux frontières;
- iv) L'étude de préfaisabilité de la création d'une Agence spatiale africaine ;
- v) L'évaluation et la feuille de route de la mise en œuvre du projet « Dot Africa » ;
- vi) L'étude sur le système d'itinérance du réseau GSM en Afrique ;
- vii) L'étude sur la création d'une carte SIM unique pour l'Afrique.

b) Mise en place et utilisation du réseau panafricain en ligne pour la télémédecine et télé-enseignement

218. Dans le cadre de ce programme, les actions/réalisations suivantes ont été accomplies :

- i) Ce réseau a été mis en place et est actuellement utilisé dans 47 pays. 150 équipements VSAT ont été installés et fonctionnent pleinement. Le coût total de ces réalisations s'élève à environ 150 millions de dollars américains ;
- ii) 7000 étudiants des deuxième et troisième cycles d'études universitaires sont en train de poursuivre leurs études dans différentes universités indiennes par le biais de ce réseau ;
- iii) 346 consultations médicales ont été réalisées dans l'intervalle de deux ans et durant lesquelles trois vies humaines de patients africains ont été sauvées ;
- iv) 1650 sessions de formation médicale continue ont été menées pour plus de 5000 médecins et infirmiers;
- v) Sous peu, le Président de l'Union africaine sera en mesure de communiquer par vidéoconférence et par ligne de téléphone directe avec les Chefs d'Etat et de gouvernement.

c) Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (ARAPKE)

219. Dans le cadre de ce projet, la Commission a entrepris les actions suivantes :

- i) A finalisé la Convention sur la cyber-sécurité en collaboration avec la CEA et a entamé le processus de son adoption par les CER ;
- ii) A élaboré une typologie et des plans de routage pour les réseaux régionaux de recherche et d'enseignement ainsi que leur interconnexion au Réseau européen (GEANT);
- iii) A signé:
 - Un accord de financement avec l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement afin d'appuyer la mise en œuvre du Projet de Système africain d'échange sur l'Internet (projet AXIS), suivi d'un transfert effectif de la tranche de fonds ;
 - Un protocole d'accord avec le gouvernement de la Finlande en octobre 2010 afin d'appuyer la mise en œuvre du Leadership africain dans le domaine des TIC et d'assurer la formation et le renforcement des capacités de 150 dirigeants et décideurs potentiels dans le domaine de la société du savoir.

d) Harmonisation des réglementations et stratégies postales pour le développement de la poste

220. Dans le cadre de cette activité, les études suivantes ont été réalisées/lancées :

- i) L'amélioration de la qualité de l'acheminement du courrier par route dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- ii) Le développement des paiements électroniques
- iii) Le lancement des études suivantes:
 - Les stratégies pour l'inclusion financière des populations à faibles revenus;
 - Le modèle et les directives sur le service universel postal.
- iv) L'élaboration du projet de poste en ligne:
 - Signature d'un protocole d'accord RASCOM STAR QAF pour 15 antennes VSAT au titre de la phase pilote du projet.

4. PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)

221. Des contributions ainsi que des recommandations ont été fournies par les parties prenantes (notamment la BAD, la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, les CER, la CEA, les R/LBO, les institutions spécialisées dans l'énergie, les TIC, les secteurs des ressources en eaux transfrontalières et du transport ainsi que les partenaires au développement) à l'occasion d'ateliers organisés dans chacune des Communautés économiques régionales.

222. Lors du processus d'adoption, les parties prenantes sont convenues de ce qui suit:

- i) La définition d'un cadre stratégique visant à élaborer un programme de développement d'infrastructures prioritaires et un Plan d'action prioritaire;
- ii) La formulation de projets de stratégies et de programmes;

223. Il convient par ailleurs de noter que les résultats des études du PIDA, à soumettre au Sommet de l'UA de janvier 2012, ont été également adoptés par les conférences ministérielles sectorielles, notamment par la Conférence des Ministres des TIC et celle des Ministres des transports et de l'énergie.

5. ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (AIDIA)

224. L'évaluation de l'élaboration de l'Architecture Institutionnelle (AIDIA) a été réalisée pour la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en vue d'une meilleure coordination entre les acteurs.

225. A ce sujet, la Commission a signé un accord avec le gouvernement allemand aux termes duquel ce dernier fournirait un appui technique à la Commission et à l'Agence du NEPAD en termes de renforcement des capacités et de développement organisationnel.

III.3 INTEGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

1. PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PHARES DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

a) Programme africain des semences et des biotechnologies (PASB)

226. La Commission, en collaboration avec la FAO, a mis en place des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre effective du PASB, notamment la création d'un Forum pour les essais de semences en Afrique (FAST) dont le secrétariat se trouve actuellement dans les locaux des services d'Inspection de la Santé des plantes du Kenya (KEPHIS), à Nairobi (Kenya). Ce forum est en train d'élaborer des protocoles et des normes évaluations de la qualité des semences. Par ailleurs, le Forum favorise la promotion d'échange de technologies en sciences et technologies des semences entre les Etats membres de l'UA et encourage la diffusion et l'adoption des technologies à travers le continent.

227. Le programme a contribué à la prise de conscience accrue et à l'appréciation des défis auxquels le secteur des semences est confronté, et il est par conséquent important que la Commission continue de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement de partenariats pour des actions renforcées.

b) Le Mécanisme africain de financement des engrais (MAFE)

228. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Programme sont, entre autres, la mise en place d'un Cadre institutionnel pour la mise en œuvre du MAFE, ainsi que la création du Fonds lui-même auprès de la BAD. Toutefois, le Fonds n'a pas pu fonctionner en raison d'une insuffisance de liquidité ou sous la forme d'instruments d'engagements de la part des Etats membres ou de leurs partenaires (s'élevant à 4.544.107,00 de dollars américains) pour faire fonctionner effectivement le Fonds. La contribution du Groupe de la Banque africaine de développement au Fonds MAFE s'élève à 7,65 millions de dollars américains, mais la contribution de la Banque ne peut toute seule rendre le fonds opérationnel. A l'heure actuelle, seul le Nigéria a honoré 50% de ses engagements initiaux s'élevant à 10 millions de dollars américains. Il est par conséquent impérativement nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires pour rendre opérationnel ledit mécanisme et entreprendre ses activités.

c) L'Initiative africaine sur les politiques foncière (LPI)

229. Depuis leur adoption, le Cadre et les Directives (C&D) sur la politique foncière ont constitué un important outil de plaidoyer pour susciter des débats sur les questions foncières aussi bien en Afrique que dans le monde. Un secrétariat a été mis en place pour faciliter leur mise en œuvre ; des groupes de travail régionaux sont également en train d'être constitués pour soutenir les efforts des Etats membres pour formuler/réviser leurs politiques foncières. Un programme de renforcement des capacités est en cours de mise en œuvre grâce au soutien financier accordé par l'UE. L'insuffisance de capacités nécessaires pour répondre à la demande croissante de l'utilisation du Cadre et des directives par les Etats membres entrave la réalisation de progrès. Bien que le programme de renforcement des capacités contribue à relever certains aspects de ce défi, il est important de faire face à ce dernier de manière plus stratégique.

d) Renforcement des capacités des producteurs agricoles: agriculteurs et éleveurs

230. Les activités menées par la Commission, dans le cadre de l'assistance aux associations régionales de producteurs agricoles, ont conduit à la mise en place du Forum panafricain des producteurs agricoles (PAFFO) censé renforcer les capacités des producteurs agricoles et de leurs associations et faire entendre leurs voix d'une manière organisée et forte dans le cadre du processus de prise de décision et de mise en œuvre.

231. S'agissant de l'élevage, l'adoption du "Cadre stratégique pour le développement de l'élevage en Afrique", lors de la seizième session ordinaire de la Conférence en janvier 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie) devrait contribuer à la création et à l'amélioration d'un environnement favorable permettant aux agriculteurs de jouer le rôle qui leur revient dans le processus de développement socioéconomique. La Commission continuera à faire participer les Etats membres, les CER et les partenaires afin de faciliter la mise en œuvre de cet important Cadre stratégique.

e) Le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI)

232. Le principal objectif de la coordination phytosanitaire et du travail d'assistance de la Commission est le renforcement des capacités phytosanitaires des Etats membres aux fins d'améliorer la production et la productivité des cultures agricoles, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir les activités commerciales conformément aux traités et aux normes phytosanitaires internationales. Ces objectifs ont été atteints par le biais d'une évaluation globale des capacités phytosanitaires qui a été ensuite utilisée pour orienter l'élaboration de plans stratégiques nationaux et régionaux, l'harmonisation des lois sur l'enregistrement des pesticides, la lutte contre les parasites transfrontaliers, la mise en place d'un programme de surveillance efficace pour servir de base à l'établissement et à l'actualisation d'une liste nationale et régionale de parasites et d'un système de gestion de l'information pour les données phytosanitaires/commerciales, l'organisation sur une base régulière d'un forum consultatif sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires avec les organismes de protection des végétaux et le renforcement permanent des capacités à

travers l'organisation d'ateliers de formation en matière d'analyse des risques et de procédures de surveillance antiparasitaire.

f) Amélioration des moyens d'existence en milieu rural dans les zones semi-arides

233. Le Projet de recherche et de développement des céréales vivrières (SAFGRAD) dans les régions semi-arides a contribué à renforcer les réseaux de partenariats régionaux et à soutenir certains Etats membres¹ dans leurs efforts de lutte contre les mauvaises herbes parasites. De la même façon, à travers le projet de lutte biologique contre les insectes nuisibles à la production et au commerce des fruits, le SAFGRAD a mis en commun et facilité les échanges de compétences et d'autres ressources pour la mise en œuvre effective du projet, y compris la mise en place d'un insectarium au Burkina Faso pour la sous-région, et la formation d'experts issus de 8 Etats membres en vue de promouvoir les actions régionales. Le bureau spécialisé du SAFGRAD, en collaboration avec les partenaires, continue d'œuvrer pour le renforcement des capacités des Etats membres et d'autres acteurs concernés dans des domaines pertinents déterminés, y compris le changement climatique et la désertification.

g) Promotion des programmes de production et de santé animales

234. Les activités menées par la Commission en vue de la promotion des programmes de production et de santé animales sont organisées par ses trois bureaux techniques spécialisés à savoir : le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR), la Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) et le Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC).

i. Le Bureau interafricain des ressources animales - IBAR

235. L'IBAR n'a cessé d'apporter son soutien aux Etats membres qui a permis:

- (a) le renforcement des capacités institutionnelles, la lutte contre les maladies animales tributaires du commerce, l'amélioration de la certification de la santé animale afin de promouvoir les exportations de bétail, la création d'emplois et l'amélioration des infrastructures commerciales ;
- (b) une coordination renforcée des initiatives de développement de la pêche entre les Etats membres, les CER et les organismes chargés de la pêche ;
- (c) le renforcement des capacités de secours d'urgence et de la préparation des Etats membres à la détection précoce et à l'intervention rapide contre la grippe aviaire ;
- (d) la mobilisation des ressources dans le cadre de la réaction aux crises alimentaires dans la Corne de l'Afrique, d'une valeur de 24 millions d'euros

¹ Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria, Togo, Soudan et Botswana

pour financer les interventions spécifiques au bétail dans le but de renforcer les capacités des éleveurs de bétail à faire face à l'insécurité alimentaire;

- (e) le renforcement des capacités des Etats membres à organiser des campagnes de vaccination² ainsi que sur les questions sanitaires et phytosanitaires;
- (f) la mise en place d'un Forum panafricain des pays exportateurs de bétail (PAFLEC) ainsi que l'analyse des circuits de commercialisation ; et
- (g) le développement de partenariats pour Promouvoir le programme africain de production et de santé animales (à travers Alive, ISCTRC...), entre autres.

236. L'une des caractéristiques de la période considérée est la déclaration mondiale faite par l'Organisation mondiale de la santé animale sur l'éradication de la peste bovine, laquelle déclaration continue de servir de base et de modèle pour la lutte contre d'autres maladies animales transfrontalières (MAT).

ii. *La Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase - PATTEC*

237. Certaines des interventions menées dans le cadre de la campagne PATTEC sont, entre autres : (a) l'engagement pour les Etats membres, de leurs propres ressources, dans un accord de coopération régionale qui a conduit, en autres, au partage d'expériences entre les Etats membres, en vue de l'éradication de la mouche tsé-tsé dans les zones transfrontalières. Les efforts de mobilisation de ressources ont été centrés d'abord et avant tout sur les sources africaines pour promouvoir l'appropriation des ressources par l'Afrique³; (b) la mobilisation des efforts régionaux pour la réalisation de projets régionaux nécessitant la coopération entre les Etats membres; (c) la signature par 14 Etats membres de l'Accord de Kinshasa sur la collaboration entre les Etats parties en vue de l'éradication des mouches tsé-tsé ; (d) le renforcement de la sensibilisation et du plaidoyer par le biais des chantres ; (e) la mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès réalisés, et (f) le renforcement permanent des capacités des experts des Etats membres.

iii. *Le Centre panafricain de vaccins vétérinaires - PANVAC*

238. Les services de contrôle international et indépendant de la qualité des vaccins vétérinaires en Afrique, fournis par le PANVAC, ont amené les Etats membres à y recourir de plus en plus; d'où l'augmentation considérable du nombre de vaccins

² Contre la maladie de Newcastle de la volaille, la péripneumonie contagieuse des caprins, la péripneumonie contagieuse bovine et la *Peste des petits ruminants* (PPR)

³ Au nombre des pays et des engagements figurent : la Guinée Equatoriale pour une valeur de 12 millions de dollars EU ; le Nigéria pour une valeur de plus d'un million de dollars EU par an; le Cameroun, l'Angola pour une valeur de 4,7 millions de dollars EU; la Zambie pour 3 millions de dollars EU; l'Ethiopie, le Kenya, le Burkina Faso, Ghana, etc. allouant de plus en plus davantage de fonds pour la cause.

certifiés utilisés dans les campagnes de vaccination; ce qui aura un impact croissant sur l'amélioration de la santé animale sur le continent.

239. En outre, le PANVAC a contribué à la facilitation de la normalisation de la production des vaccins vétérinaires et à l'harmonisation des techniques de contrôle de qualité. Depuis 2009, le PANVAC a mis en place les principales technologies pour la production des réactifs biologiques essentiels (expression de protéines et la production d'anticorps monoclonaux). Le Dépôt central panafricain de souches de vaccins a été établi au PANVAC, avec la création du Laboratoire de biosécurité de niveau 3 en octobre 2011. De même, un centre indépendant d'élevage d'animaux de laboratoire a été créé. Par ailleurs, le PANVAC, en partenariat avec d'autres organismes, gère le laboratoire d'élaboration de procédés nouvellement créé.

240. Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités des Etats membres, le PANVAC organise de façon régulière des ateliers de formation et propose des services d'appui technique pour les laboratoires de vaccins vétérinaires et de contrôle de qualité des Etats membres. En partenariat avec d'autres organismes, le PANVAC a contribué à la facilitation du transfert des technologies appropriées de production de vaccins vétérinaires en Afrique.

2. GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

a) Changement climatique

241. Depuis 2008, la Commission est devenue un important interlocuteur et acteur régional et mondial en matière de changement climatique. Ce résultat est le fruit, en grande partie, de la décision historique de la Conférence de l'UA adoptée en février 2009, qui a essentiellement tracé la voie permettant à l'Afrique d'avoir une attitude inhabituelle dans les négociations sur le changement climatique. En effet, l'Afrique a défini sa position commune sur le changement climatique et l'a négociée d'une seule et même voix. Par la suite, la Conférence a, par plusieurs décisions, mis en place et perfectionné des mécanismes de coordination en chargeant notamment le Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les changements climatiques (CAHOSCC) de fournir des orientations politiques au processus de négociation. Au cours des trois dernières années, le CAHOSCC a fourni les orientations et les directives indispensables sur les questions stratégiques en vue de la participation effective de l'Afrique à la COP15 tenue à Copenhague (Danemark) en 2009; à la COP16 tenue à Cancun (Mexique) en 2010 et récemment, à la COP17 tenue à Durban (Afrique du Sud) en novembre-décembre 2011.

242. Conformément à la décision de la Conférence d'ériger un pavillon africain à la COP17/CMP7 à Durban, la Commission, en collaboration avec la Banque africaine de développement, la CEA et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, a monté avec succès un pavillon africain qui a abrité une série des tables rondes, d'événements parallèles, d'expositions et de groupes de haut niveau, qui ont donné l'occasion aux parties prenantes de montrer la manière dont l'Afrique perçoit les

problèmes de changement climatique, non pas en simple victime passive, mais surtout en partie active dans la recherche de solutions durables.

243. D'importantes leçons ont été tirées de cette expérience enrichissante. L'Afrique doit mieux coordonner, s'organiser et agir à l'unisson si elle doit obtenir les résultats souhaités car ces négociations engagent le reste du monde. En fait, c'est sur la base d'un tel constat que la Conférence a adopté, en juillet 2011, une décision pour renforcer la coordination non seulement au niveau technique, mais également au niveau politique, en vue d'une participation effective de l'Afrique à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CDD), autrement appelée Rio +20. La Commission, conjointement avec le CEA, la BAD, le PNUE, entre autres, a facilité le Processus préparatoire africain à Rio +20, qui a conduit à l'élaboration de la Déclaration consensuelle de l'Afrique soumise à la Conférence en janvier 2012 pour examen, avant d'être présentée à la Conférence de Rio +20 en juin 2012.

244. La Commission s'est activement employée à faciliter la coordination tant attendue de ces efforts, et en temps opportun, a créé une capacité décisive dont les acteurs africains peuvent se servir. Une Stratégie sur les changements climatiques en Afrique a été mise au point et attend d'être approuvée par le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN). Une Unité en charge du changement climatique et de la désertification a été créée au sein de la Commission, et son fonctionnement est actuellement en cours.

b) Réduction des risques de catastrophes

245. En reconnaissance de la vulnérabilité de l'Afrique aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations, les cyclones, etc., la Commission, en collaboration avec des partenaires, a mobilisé les États membres, les CER et d'autres parties prenantes, pour mettre en place des systèmes, des mécanismes et des capacités pour la transition de la gestion des crises à la gestion des risques de catastrophes. Ces efforts ont mené au cours des dernières années à deux réalisations liées entre elles, qui sont: (a) l'élaboration et l'adoption d'un Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes (2006-2015), qui fournit des orientations stratégiques pour les interventions de réduction des risques de catastrophe des États membres, des CER et des partenaires au développement - sur la base de laquelle des mécanismes institutionnels et des cadres législatifs sont maintenant en place dans la majorité des États membres et des CER. La Commission a pris une importante mesure pour renforcer la coordination et le soutien technique au niveau régional, par, a) la création et la mise en œuvre du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophes en Mars 2011, et (b) le lancement du Projet sur la capacité en matière de risque de l'Afrique (ARC) qui est considéré comme appartenant à l'Afrique, une entité financière autonome qui fournira aux gouvernements africains un financement d'urgence en temps opportun, fiable et rentable en cas de grave sécheresse en regroupant les risques à travers le continent. Ces deux initiatives sont censées contribuer à une meilleure préparation, à une réaction améliorée et à une résistance accrue des économies africaines aux catastrophes naturelles.

c) La surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD)

246. Grâce à la mise en œuvre de l'AMESD, il a été possible de (a) améliorer l'accès pour les utilisateurs africains à l'observation de base existante de la Terre, aux données sur le terrain et secondaires; (b) créer des services d'information opérationnelle pour améliorer les processus de prise de décision; (c) renforcer les cadres d'élaboration de politiques et de stratégies pour assurer la participation active et durable des gouvernements africains aux initiatives mondiales de surveillance de l'environnement, et (d) assurer un niveau technique adéquat des parties prenantes africaines de l'AMESD. L'engagement des partenaires de la Commission (notamment l'UE et les CER) sur les options de continuer à répondre aux importants besoins en capacités sur une base durable a abouti à un accord pour continuer de soutenir financièrement la deuxième phase du projet pour la surveillance de la sécurité de l'environnement en Afrique, Projet (MESA).

247. En outre, l'initiative Information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique), l'un des programmes que la Commission a élaborés en étroite collaboration avec la BAD et la CEA, est désormais opérationnelle, renforçant davantage la capacité de l'Afrique à accéder et à utiliser l'information climatique pour l'élaboration des politiques.

248. La Commission, en collaboration avec ses partenaires, a convoqué la première Conférence de l'Union africaine des ministres responsables de la météorologie en avril 2010 dont le résultat a été l'institution de la conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET), dont l'immédiate préoccupation serait de faciliter la mise au point d'une stratégie africaine intégrée sur la météorologie et d'un cadre d'action y afférent.

d) Gestion des forêts transfrontalières

249. Dans le cadre de la redynamisation de la contribution des forêts et des autres ressources biologiques au développement durable et à l'éradication de la pauvreté en Afrique, la Commission a travaillé en collaboration avec les CER et les Commissions régionales sur les forêts (Commission sur les Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la CEEAC, la CENSAD, l'Union du fleuve Mano, etc.) en vue du renforcement de la collaboration régionale dans la gestion des ressources forestières par l'harmonisation des politiques et le renforcement des capacités à travers la mise en place de systèmes et de mécanismes de gestion des forêts transfrontalières.

e) La Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel (GMVSS)

250. La mise en œuvre du projet de la GMVSS dans les treize (13) États membres participants a commencé avec l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux grâce à l'assistance technique et financière obtenue dans le cadre de la collaboration avec l'UE et la FAO. Avec la création, par la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEN-SAD, d'une Agence panafricaine pour la GMVSS à Ndjamena (Tchad), la mise en œuvre effective de l'initiative devrait être accélérée. La

Commission continuera à soutenir et à collaborer avec l'Agence panafricaine pour s'assurer que les efforts sont alignés et harmonisés pour de meilleurs résultats.

f) Gestion des ressources en eau

251. A la suite de la Déclaration de Sharm-el Cheikh de 2008 sur l'eau et l'assainissement, les efforts de la Commission, grâce à l'appui technique et financier de l'Allemagne (GIZ), ont été axés sur la collaboration avec le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW), en vue de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation (S & E) pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris par les Etats membres à Sharm El-Cheikh. Le format du rapport concernant le suivi et l'évaluation sur l'eau et l'assainissement au niveau des pays a été élaboré et discuté à la réunion du Comité consultatif technique (CCT) de l'AMCOW en juillet 2011 et approuvé par la réunion du Conseil exécutif de l'AMCOW (COEX) tenue en octobre 2011

g) Projet de renforcement des capacités dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement (Projet MEA)

252. Depuis son lancement en 2009, le Projet a mis en œuvre des activités dans les domaines de l'amélioration des compétences de négociation des négociateurs africains sur les changements climatiques, la désertification, et le mercure, entre autres, en facilitant la formation ainsi que l'interaction entre les dirigeants politiques et les experts techniques. Il a également contribué à la sensibilisation et à l'échange d'informations par le biais de la mise en place d'outils de plaidoyer et de stratégies efficaces pour améliorer la visibilité, et pour la promotion des conventions régionales et l'élaboration de cadres réglementaires et législatifs appropriés, et le renforcement des institutions. Grâce à ce projet, il a été possible de soutenir les efforts déployés par les CER et les Etats membres pour procéder à des consultations et à une évaluation des besoins pour la mise en œuvre des MEA en vue d'une meilleure gestion de l'environnement.

3. DÉFIS/PROBLÈMES RENCONTRÉS ET MESURES D'ATTENUATION PRISES

a) Défis

253. Le défi le plus important à relever dans le cadre du suivi et de la coordination de la mise en œuvre a été l'absence d'un mécanisme clair d'établissement de rapports et de suivi entre les États membres et la Commission. Alors que la Commission fait régulièrement rapport au Sommet sur les progrès qu'elle a réalisés au niveau de ses activités, les informations sur les progrès réels enregistrés dans la mise en œuvre des programmes / initiatives au niveau des États membres ne sont souvent pas connues. Ainsi, il n'est pas aisé de savoir si ces décisions ont été effectivement mises en œuvre ou non. En l'absence de telles informations, il a été difficile de formuler et de coordonner l'appui à la mise en œuvre.

254. Plus de 90% des fonds d'appui à la mise en œuvre du programme proviennent des partenaires. Cela soulève évidemment les questions fondamentales de l'appropriation et de la durabilité de ces programmes et est source de préoccupations quant à la fiabilité de la programmation.

255. La structure de la Commission n'est plus en rapport avec le volume de travail qui augmente au fil du temps. La pénurie de ressources humaines a été un défi très sérieux.

b) Solutions et actions proposées et mises en œuvre

256. Il y a eu des tentatives d'élaboration de Cadres de responsabilisation mutuelle pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), et les résultats ont été encourageants. La planification conjointe de la coordination du CAADP a été sérieusement envisagée par la Commission, l'UA-Agence du NEPAD et les CER, et doit être renforcée et soutenue. Des approches similaires doivent être utilisées dans d'autres domaines. En outre, les États membres devraient sérieusement envisager de présenter des rapports sur la mise en œuvre des décisions qu'ils ont collectivement adoptées lors des Sommets de l'UA.

257. La Commission a tenté de relever le défi la dépendance vis-à-vis du soutien fragmentaire des donateurs, en exhortant les partenaires à opter pour une planification pluriannuelle et une assistance budgétaire pour ses activités liées au CAADP. L'expérience est encourageante et elle a permis l'allocation judicieuse des ressources pour la mise en œuvre des programmes dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. C'est ce qui doit être encouragé dans le cadre des engagements avec d'autres partenaires.

258. L'organigramme de la Commission doit être revu de toute urgence pour lui permettre de recruter un nombre suffisant de personnel qualifié pour obtenir des résultats. La Commission tente actuellement de résoudre le problème sérieux de pénurie de personnel par le recours aux experts contractuels à court terme et détachement d'experts, par les partenaires (FAO, GIZ, SIPC, WPF) pour combler le déficit de personnel auquel elle est confrontée. Ce problème persistera jusqu'au moment où une solution durable sera trouvée en prévoyant des crédits suffisants pour la structure.

III.4 INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER ET DES ACTIFS

1. SUIVI DU G8 ET DU G20

259. La session de sensibilisation G8-Afrique s'est tenue à Deauville (France) le 27 mai 2011. Les questions abordées concernaient, entre autres, la paix, la sécurité et la gouvernance, les questions de développement, y compris la croissance économique, l'intégration régionale, le changement climatique et l'accès à l'énergie, et la responsabilité mutuelle, sur la base des rapports préparés par la partie africaine et le

G8. De même, le Sommet de Deauville a reconnu en l'Afrique un nouveau pôle de croissance mondiale, mais des difficultés subsistent, en particulier celles relatives au développement des pays les moins avancés (PMA).

260. En ce qui concerne la paix et la sécurité, le Sommet a affirmé son engagement à garder une position constructive en Somalie et à soutenir les efforts internationaux visant à assurer la paix et la stabilité dans le pays. S'agissant du développement, le G8 s'est engagé à soutenir les processus d'intégration régionale de l'Afrique, les zones de libre-échange et la mise en œuvre effective du Programme minimum d'intégration (PMI) de l'Union africaine. L'accent a également été mis sur le soutien de l'efficacité des principaux couloirs commerciaux, des processus de libéralisation du commerce et de la recherche d'options de négociation pour conclure avec succès le Cycle de Doha. Toutefois, il convient d'indiquer que les ministres du commerce à leur huitième session tenue à Accra (Ghana) du 29 novembre au 3 décembre 2011, ont souligné que toute nouvelle approche proposée par les membres de l'OMC pour sortir de l'impasse actuelle dans le Programme de Doha pour le développement (PDD) doit être multilatéralement acceptable et en conformité avec les principes fondamentaux de la nation la plus favorisée (NPF). Les ministres se sont également fortement opposés à toute tentative d'ajouter de «nouvelles questions» au programme du PDD de l'OMC, avant que des solutions adéquates ne soient apportées aux questions d'intérêt pour les PMA, au traitement spécial et différencié (TSD) et aux préoccupations liées à la mise en œuvre.

261. En ce qui concerne la responsabilité mutuelle, le G8 et l'Afrique se sont engagés à respecter leurs engagements. Le G8 a réaffirmé ses engagements concernant l'aide publique au développement (APD) et le renforcement de l'efficacité de l'aide, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, renforcer la croissance économique et la création d'emplois, et relever les défis mondiaux. Compte tenu de ce qui précède, il est cependant difficile d'envisager comment les engagements du G8 concernant l'APD seront maintenus en raison de la crise en cours dans la zone euro, de l'augmentation des incertitudes dans l'économie mondiale et l'absence de reprise économique dans de nombreuses économies industrialisées du G8. L'Afrique doit donc se préparer à des baisses possibles de l'APD à court et à moyen terme et à des décaissements très en dessous de l'objectif des Nations Unies fixé à 0,7% du revenu national brut (RNB) des pays donateurs. Au contraire, le continent devrait davantage mettre l'accent sur la mobilisation des ressources nationales, les mécanismes novateurs de financement et sur les voies et moyens de jouer un rôle plus important dans le rééquilibrage mondial.

III.5 INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

1. AGRICULTURE (CAADP, CRISE ALIMENTAIRE)

262. Trois préoccupations majeures et stratégiques de développement intimement liées ont guidé le travail de la Commission dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, le développement rural et l'environnement ainsi que la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de:

- (i) réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) grâce à la mobilisation du soutien politique, technique et financier;
- (ii) renforcer la coordination de la mise en œuvre des projets phares conformément aux décisions pertinentes de l'UA ; et
- (iii) promouvoir une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

a) Progrès réalisés dans la coordination de la mise en œuvre du CAADP

263. Des progrès notables ont été enregistrés dans la promotion du programme CAADP, en termes de mobilisation de l'engagement politique, d'harmonisation des politiques et des stratégies, et de mobilisation des ressources d'investissement pour la mise en œuvre. Le nombre d'États membres qui ont signé leurs pactes nationaux du CAADP nationale – en fait, un seul Etat (le Rwanda) avant 2008, est de trente (30)⁴ aujourd'hui, et plusieurs autres sont en voie de le faire. Vingt et un (21) États membres ont achevé avec succès la formulation de leurs plans d'investissement nationaux basés sur le CAADP. Ces plans ont également été examinés de manière indépendante, et pour quinze (15) d'entre eux, les réunions de travail et les modalités de financement ont été convenues.

264. Des résultats encourageants ont été enregistrés du fait qu'un certain nombre d'États membres ont augmenté leurs allocations budgétaires au secteur agricole, bien que peu d'entre eux aient jusqu'ici atteint l'objectif de 10%. De récentes statistiques montrent que jusqu'à neuf (9) pays⁵ se distinguent comme ayant atteint ou dépassé l'objectif de 10%. Un autre groupe de neuf (9) pays dépendent actuellement entre 5 et 10%, avec une tendance à la hausse. Cette tendance positive devrait se renforcer avec la mise en œuvre des plans d'investissement.

265. La mise en œuvre des plans d'investissement entraîne nécessairement la mobilisation du secteur privé. À cet égard, la Commission, en collaboration avec l'UA-Agence du NEPAD, les États membres, les CER et les partenaires, a œuvré à la mobilisation des entreprises nationales, régionales et mondiales du secteur privé pour qu'elles investissent dans de nombreuses opportunités créées par les États membres. S'appuyant sur les premiers modèles de partenariat gérés par le Forum économique mondial, la Commission, conjointement avec l'Agence du NEPAD, et en partenariat avec le Forum économique mondial, a mis en place un groupe de travail sur la croissance et l'investissement dans l'agriculture pour aider les gouvernements à instituer les partenariats du secteur privé pour financer les priorités nationales identifiées dans le cadre du CAADP. En novembre 2011, sept (7) États membres⁶ ont

⁴ Il s'agit des pays suivants : Benin, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, République centrafricaine, RDC, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Kenya, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, et Zimbabwe.

⁵ Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Niger, Rwanda et Sénégal

⁶ Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Rwanda et Tanzanie

été soutenus pour leur permettre d'élaborer des plans d'investissement qui sont utilisés en vue de mobiliser les entreprises du secteur privé pour collaborer avec les gouvernements et signer des accords d'investissement.

266. En outre, la Commission, en collaboration avec l'Agence du NEPAD et les CER, a également fait des progrès notables dans la mobilisation de la communauté des partenaires au développement en vue de la coordination, de l'harmonisation et de l'alignement de l'aide au développement sur l'agriculture africaine par le biais du CAADP conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra . Par exemple, en novembre 2011, sept (7) États membres⁷ ont bénéficié des ressources du Fonds d'affectation spéciale GAFSP au titre d'aide pour le financement de leurs plans d'investissement nationaux. Ce soutien était fonction de leur application des principes du CAADP. Cela s'ajoute au fait que les États membres obtiennent le financement de l'investissement grâce au financement bilatéral⁸ pour financer la mise en œuvre du CAADP.

267. Des mécanismes crédibles pour faciliter l'engagement efficace des partenaires sont mis en place dans le cadre de ce processus d'harmonisation et de renforcement desdits engagements. La Plate-forme du partenariat du CAADP (CAADP PP) devient de plus en plus un instrument important pour la planification et l'évaluation conjointes des progrès, et le partage d'expériences dans la mise en œuvre du CAADP, en insufflant le sens de la responsabilité mutuelle. Un système de suivi et d'évaluation fournissant des informations à jour, basées sur des indicateurs acceptés par toutes les parties prenantes africaines, sur les progrès réalisés dans le rendement agricole aux niveaux continental et national a été mis en place et fonctionne. Un Cadre de responsabilité mutuelle (CRM) a également été élaboré, qui utilise les résultats du système de suivi et d'évaluation du CAADP en combinaison avec une série supplémentaire d'indicateurs de responsabilité pour faciliter l'examen, le dialogue et donc promouvoir la responsabilité mutuelle entre les parties prenantes. Les mécanismes tels que les évaluations du secteur agricole au niveau national, et les plates-formes annuelles du partenariat du CAADP sont de plus en plus utilisés comme des plates-formes d'évaluation et de dialogue dans la promotion de la responsabilité en ce qui concerne les résultats en matière de performance de l'agriculture.

268. Un autre aspect critique du processus du CAADP a été le renforcement des capacités des institutions africaines clés aux niveaux régional et continental pour leur permettre de faciliter et de soutenir la mise en place effective et durable du cadre du CAADP aux niveaux national et régional. Ces institutions comprennent en premier lieu la Commission, l'Agence du NEPAD, les CER et les institutions dirigées par les Piliers, et également d'autres acteurs comme les organisations agricoles, qui ont des mandats et des rôles clairs de facilitation de la coordination de la mise en œuvre du CAADP. A cet effet, un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs a été créé à la Banque

⁷ Ethiopie, Liberia, Niger, Rwanda, Sierra Leone et Togo

⁸ Par exemple, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) a donné des ressources substantielles par le biais de son programme « Feed the Future Programme » pour soutenir le PDDAA ; d'autres partenaires tels que le ministère du développement international du Royaume Uni (DFID), l'Allemagne par le biais de la Coopération technique allemande (GIZ), le Canada, les Pays Bas, l'Espagne, l'Italie, entre autres, appuient un éventail de programmes basés sur le PDDAA au niveau des pays.

mondiale, et ensuite, des ressources ont été débloquées pour financer un certain nombre de ces institutions afin de leur permettre de renforcer leurs capacités et de jouer leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre du CAADP. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs⁹ a également joué un rôle déterminant dans le financement des processus nationaux menant à la préparation puis à la signature des Pactes du CAADP, et dans leurs engagements post-Pactes pour la préparation des plans d'investissement. Les institutions africaines qui ont des mandats régionaux et continentaux et des rôles dans la mise en œuvre du CAADP ont également bénéficié du soutien des partenaires pour le renforcement de leurs capacités¹⁰.

III.6 INTEGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

1. COMMERCE INTRA-AFRICAIN

269. Dans le cadre de la préparation du Sommet de janvier 2012 sur le thème : *Stimuler le commerce intra-africain*, la Commission a organisé une retraite à Kuriftu (Éthiopie) du 25 au 27 octobre 2011 avec les parties prenantes locales, en vue de recueillir leur contribution à un certain nombre de documents visant à stimuler le commerce intra-africain. Il s'agit d'un cadre proposé pour accélérer la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLE): Feuille de route, Architecture, et Mécanisme de suivi et évaluation demandés par le dernier Sommet, et un Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain. Les Chambres de commerce, le secteur privé, d'autres institutions commerciales et des centres de recherche ont contribué à enrichir les documents avec leurs expériences sur le terrain.

270. Dans le même esprit, la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a organisé un Forum sur le commerce, où le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain et le Cadre pour accélérer la mise en place de la zone de libre-échange continentale (ZLE): Feuille de route, Architecture, et Mécanisme de suivi et d'évaluation ont été présentés aux responsables du commerce des États membres, aux CER et à un groupe élargi du secteur privé, de la société civile, des entrepreneurs, des organisations de femmes, etc. Le projet a suscité un vif intérêt et des recommandations utiles ont été faites en vue de l'enrichissement des documents.

271. La Commission a également organisé la septième session ordinaire de la conférence de l'Union africaine des Ministres du Commerce du 29 novembre au 03 décembre 2011 à Accra (Ghana). La conférence ministérielle a recommandé l'adoption par la Conférence de l'Union, du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain et du Cadre pour accélérer la création de la zone de libre-échange continentale (ZLE): Feuille de route, Architecture et Mécanisme de suivi et d'évaluation. La conférence

⁹ La Commission européenne, la Grande Bretagne, la France, l'Irlande, les Pays Bas et les Etats-Unis ont contribué au Fonds d'affectation spéciale multi donateurs.

¹⁰ Il s'agit de l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) des Nations Unies et de la Coopération technique internationale allemande (GIZ), entre autres.

ministérielle a également adopté une Déclaration sur l'OMC et sur la stimulation du commerce intra-africain.

2. DOUANES

272. La Commission a poursuivi son travail sur l'harmonisation des procédures, des règles et règlements douaniers. La Commission a dressé le bilan et s'est penchée sur les procédures de transit applicables au sein des Communautés économiques régionales en vue de les harmoniser, et a élaboré un projet de Protocole sur le transit. Ce Protocole, une fois adopté, devrait atténuer certains des défis majeurs auxquels sont confrontés les États membres dans la manutention des marchandises en transit.

273. La Commission a également mis au point un projet de déclaration de politique sur l'interconnectivité des systèmes douaniers informatisés. Cette déclaration vise à contribuer à une compréhension commune, à augmenter l'accent sur la nécessité d'informatiser et d'interconnecter les systèmes douaniers et à contribuer au programme plus large de facilitation du commerce dans le cadre de la création de zones de libre-échange régionales, d'unions douanières et de dispositions à cet effet au niveau continental comme prévu dans le Traité d'Abuja.

3. NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES

a) 8^{ème} conférence ministérielle de l'OMC

274. Dans le cadre de la préparation de la huitième session de la conférence ministérielle de l'OMC (MC8) tenue à Genève (Suisse) du 15 au 17 décembre 2011, la Commission a organisé un atelier préparatoire à Accra (Ghana) les 27 et 28 novembre 2011. L'atelier a servi de forum pour l'échange de vues sur les questions clés des négociations, le climat politique des négociations et la nécessité de renforcer cette institution fondée sur les règles qu'est l'OMC à la veille de sa 8^{ème} Conférence. Il a également préparé les pays africains à participer efficacement à la conférence avec une vision commune.

III.7 RÔLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVE, SOCIETE CIVILE, DIASPORA)

275. Dans ce domaine, les activités de la Commission ont essentiellement porté sur les suivantes: mise en œuvre du Programme de la diaspora de l'UA ; Programme de formation au profit des OSC sur la compréhension de l'UA et soutien à l'ECOSOCC.

1. CITOYENS AFRICAINS ET DIASPORA

a) Le Programme de la Diaspora

276. Les efforts ont été essentiellement axés sur la mise en œuvre du Programme de la diaspora dans la période précédant le Sommet mondial de la diaspora prévu à Pretoria (Afrique du Sud) le 25 mai 2012.

277. Suite à l'adoption de la Feuille de route par Décision Assembly/AU/Dec.354 (XVI) de la Conférence de l'Union à Addis-Abeba en janvier 2011, la Commission, en étroite collaboration avec la République d'Afrique du Sud, a continué à prendre des mesures régulières et cumulatives visant à mettre en œuvre la Feuille de route et à consolider la préparation efficace du Sommet mondial de la diaspora africaine.

278. Une des caractéristiques importantes de la Feuille de route, entre autres, a été la tenue d'un atelier d'experts techniques à Pretoria (Afrique du Sud) en février 2011, pour examiner et mettre à jour les documents issus de la conférence ministérielle de 2007, à la lumière des développements qui ont eu lieu depuis lors aux plans programmatique, organisationnel, politique, économique et social. Le rapport de cet atelier a été soumis aux organes de décision (COREP, Conseil exécutif et Conférence) à Malabo (Guinée équatoriale) en juin / juillet 2011. Par Décision Assembly / AU / Dec.367 (XVII), la Conférence a ordonné que les résultats de la réunion des experts techniques et les aspects connexes du rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Feuille de route sur la diaspora soit soumis à une deuxième conférence ministérielle prévue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 septembre 2011.

279. La réunion ministérielle a eu lieu comme prévu. Ses objectifs étaient de trois ordres: utiliser les résultats de la réunion des experts techniques aux fins d'améliorer les documents ministériels et de les mettre à jour pour tenir compte des développements importants qui ont eu lieu depuis 2008 ; promouvoir une compréhension commune entre les Africains du continent et de la diaspora, avec un accent particulier sur la nécessité d'un accord sur les questions laissées en suspens par la réunion ministérielle de 2007 ; et mettre en place un cadre d'action qui servira de charte mondiale pour l'Initiative de la Diaspora.

280. La Conférence ministérielle a connu un vif succès. Un rapport complet de la réunion y compris ses résultats et recommandations est présenté pour examen à la présente session du Conseil exécutif. La Conférence ministérielle a souligné la nécessité pour l'Union d'engager les ressources appropriées pour le Programme de la Diaspora et de mettre fidèlement en œuvre les priorités du Programme de la Diaspora, tel qu'approuvé dans la Feuille de route. Les ministres se sont en outre engagés à veiller à ce que les priorités fixées dans l'actuel budget Programme de 2012 reflètent cette préoccupation. Enfin, la conférence ministérielle a souligné que le Programme de la diaspora ne commence et s'achève pas avec le Sommet de la Diaspora. Beaucoup de travail plus important encore reste à faire étant donné que l'Union est chargée du processus de suivi et de mise en œuvre des résultats du Sommet.

b) Consultation de haut niveau de la diaspora, New York, 26 octobre 2011

281. À la lumière de cette indication et conformément aux dispositions de la Feuille de route, la Commission de l'UA, par le biais du CIDO et de la Mission permanente à New York, a organisé une réunion consultative de haut niveau de la diaspora à New York le 6 octobre 2011 pour sensibiliser la communauté de la diaspora vivant à New York et aux Etats-Unis en général à la vision, aux missions, aux programmes et aux activités de l'UA en général et mobiliser la diaspora sur les résultats de la réunion ministérielle et les

préparatifs du Sommet mondial de la diaspora. Ont participé à la réunion, plusieurs participants de haut niveau du système des Nations Unies, la communauté diplomatique africaine, des représentants de la diaspora de tous les horizons, ainsi que l'ambassadeur Dudley Thompson, Martin Luther King Junior et le président de la Conférence des maires africains. La réunion a décidé de mettre en place un groupe consultatif d'éminentes personnalités pour appuyer son travail.

c) Facilitation de la participation des OSC au processus: Atelier sur la compréhension de l'UA

282. La Commission a lancé un programme de formation annuel pour les organisations de la société civile africaine qui a commencé par un atelier tenu à Abuja (Nigéria) du 21 au 23 juillet 2011. Le but du programme est de faciliter l'interaction productive entre les OSC et les États membres et d'autres parties prenantes pour réaliser l'objectif de l'Acte constitutif de l'Union qui est de créer une communauté axée sur les peuples dans l'Union.

283. Cet atelier avait un triple objectif spécifique : familiariser les OSC avec la philosophie et l'orientation de l'Union africaine tel qu'elle s'est développée, y compris sa loi fondamentale, l'Acte Constitutif de l'Union, la vision, les missions et le plan stratégique de la Commission ; familiariser les OSC avec les réalités du processus de prise de décision, les stratégies, les structures et les organes qui y participent et les processus de mise en œuvre après le Sommet ; et donner une meilleure compréhension de l'UA et de ses principaux organes, explorer dans ce contexte les points d'entrée et le mécanisme par lequel la société civile peut interagir, et les voies et moyens de les maximiser pour les besoins de l'Union en général et les intérêts de la société civile en particulier.

284. L'atelier, organisé avec la collaboration d'Oxfam International à travers son Bureau de liaison à Addis-Abeba, a suscité un grand intérêt et obtenu des résultats importants et précieux. Il a accru la compréhension par les OSC de l'UA et de ses structures et processus. Inversement, il a également permis d'améliorer, au sein de la Commission et de l'Union en général, la compréhension des besoins, des rôles et responsabilités de la société civile et les voies et moyens par lesquels les activités de la société civile peuvent aider l'UA et ses États membres à réaliser la paix, la sécurité et le développement dans le continent

d) Renforcement des institutions et des capacités: appui à l'ECOSOCC

285. Conformément à la Décision EX.CL/Dec.633 (XVIII) du Conseil exécutif de janvier 2011, la Commission à travers son Secrétariat au sein de la Direction du CIDO continue de fournir un appui efficace pour la mise en œuvre de l'ECOSOCC.

286. En conséquence, la Commission a soutenu l'organisation de la sixième session ordinaire de la Comité permanent de l'ECOSOCC dans la diaspora à Port of Spain (Trinité et Tobago) en juillet 2011. Le Comité permanent a pris plusieurs décisions importantes et approuvé le rapport que l'ECOSOCC a soumis au Conseil et à la Conférence à Malabo (Guinée équatoriale) en juin / juillet 2011. Par la suite, la dix-

neuvième session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé la décision du Comité permanent de convoquer la 4ème session ordinaire de l'Assemblée de l'ECOSOCC en octobre 2011 à Nairobi (Kenya). Elle a en outre demandé au Comité permanent de prendre les mesures appropriées pour organiser les élections à mi-parcours ainsi que les élections à l'Assemblée générale en 2012 et de finaliser et soumettre un rapport-cadre sur la mise en œuvre des groupes en juin / juillet 2012. La Commission a effectivement soutenu l'organisation de la quatrième session ordinaire qui a supervisé les élections à mi-parcours à Nairobi (Kenya) du 30 octobre au 3 novembre 2011. Cette session de l'ECOSOCC s'est tenue dans le contexte des inquiétudes sur la situation de sécurité liée au conflit en Somalie. La Commission tient à remercier le Gouvernement du Kenya qui a abrité l'événement, pour son soutien pour assurer la sécurité et la sûreté de tous les délégués et pour le succès de la réunion.

2. DEUXIÈME CONGRÈS DES ÉCONOMISTES AFRICAINS

287. Le Deuxième Congrès des économistes africains qui s'est déroulé à Abidjan du 24 au 26 novembre 2011 se tient tous les deux ans dans le but de rechercher des réponses aux préoccupations économiques et sociales majeures que connaît l'Afrique. Le Congrès des économistes africains, qui en est à sa deuxième édition, connaît une spécificité ou une particularité par rapport aux forums classiques des économistes, qui se tiennent çà et là en Afrique. La première particularité de ce congrès est qu'il est l'œuvre de l'Union africaine dans sa mission de conduire à bon port le Programme d'intégration régionale et continentale. Sa deuxième particularité réside dans le fait que le Congrès réunit à la fois les économistes résidents en Afrique et ceux de la Diaspora. La troisième particularité du Congrès est qu'il est exclusivement conçu, organisé par les Africains et pour les Africains. À ce titre, il est le lieu privilégié des économistes africains, toutes tendances philosophiques confondues, pour produire le choc des idées nécessaire à l'éclosion de modèles économiques susceptibles d'assurer l'accélération de l'émancipation économique de l'Afrique.

288. Ce cadre de réflexion stratégique de l'Union africaine est une fenêtre qui permet aux économistes africains de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'intégration économique et politique de notre continent. L'objectif ici est de permettre une interaction entre les décideurs politiques et économiques, et les intellectuels afin que ces derniers puissent mettre leur science et leur savoir au service du développement de leur continent et, ce faisant, contribuer à enrichir les réflexions et les prises de position des décideurs africains sur les questions d'importance stratégique pour le continent. Il est évident que l'Afrique ne peut pas se développer avec les idées des autres. Elle devrait trouver en son sein le génie nécessaire pour relever les défis du monde en devenant en y apportant sa marque dans le concert de la communauté internationale.

289. Le thème du Congrès d'Abidjan : « **Comment réaliser une croissance économique forte et durable en Afrique, afin de résorber le chômage et soutenir la dynamique de l'intégration régionale et continentale** » est d'une brûlante actualité. Aujourd'hui, il est évident que le chômage est une tragédie pour la jeunesse africaine et un cauchemar pour les dirigeants africains. Pour les jeunes du continent, trouver un premier emploi est une gageure. Beaucoup d'entre eux restent aux potes du

marché du travail sans jamais y accéder avant d'être frappés par l'âge de la retraite dans nos pays. Le chômage, dans toute sa diversité, est le lot quotidien de la majorité des jeunes Africains. Cette désolante situation conduit certains d'entre eux à tenter l'aventure de la migration au péril de leur vie. Les dirigeants africains, quant à eux, voient leur sommeil troublé par le chômage et son cortège d'aléas qui caractérisent la jeunesse de leur pays. Créer une croissance forte et durable pour résorber le chômage constitue donc, pour eux, une équation à plusieurs inconnues difficile à résoudre. De leur aptitude à résoudre une telle équation dépend fortement la stabilité politique et sociale de leur pays.

290. La corrélation entre la croissance et l'emploi a été plusieurs fois testée par les économistes. En général, il est admis qu'une forte croissance est à l'origine de nombreux emplois du fait de l'effet multiplicateur qu'induisent la hausse des revenus, la solvabilité de la demande, l'accroissement des investissements, etc. L'effet positif de la croissance sur l'emploi est-il une réalité en Afrique ? En d'autres termes la croissance générée par les économies africaines est-elle porteuse d'emplois ? En réalité, il semble que la croissance gagnée par la plupart des économies africaines produit un impact quasi nul ou très limité sur la résorption du chômage de masse. Cette situation paradoxale engendre une série d'interrogations. Y a-t-il plusieurs types de croissance ? Y a-t-il des croissances qui créent de l'emploi et celles qui n'en créent pas ? Pourquoi la croissance en Afrique est-elle moins créatrice d'emploi ?

291. La tentative de réponses à ces questions peut laisser entrevoir deux préoccupations majeures pour l'Afrique à savoir : comment créer une croissance forte et durable, et quel type de croissance faut-il créer pour résorber le chômage ? Ces deux dernières questions ont été au cœur des objectifs du Congrès d'Abidjan et ses recommandations contribueront, sans nul doute, à imaginer des scénarios pour résoudre l'équation de l'emploi et redonner espoir à la jeunesse africaine.

III.8. PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE MONDE

1. PARTENARIATS EN COURS

a) 2^{ème} Forum Union africaine (UA) - Organisation des États américains (OEA) sur la promotion et la défense de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique et dans les Amériques

292. Après le premier Forum intitulé : « Pont de la démocratie : efforts régionaux multilatéraux pour la promotion et la défense de la démocratie en Afrique et dans les Amériques » qui s'est tenu au siège de l'OEA à Washington DC en juin 2007, ce fut au tour de la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) d'accueillir, à Addis-Abeba, le 2^{ème} Forum sur le thème : « Défis et opportunités dans la promotion et la défense de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique et dans les Amériques » les 12 et 13 octobre 2011.

293. Ont assisté au Forum les représentants de 28 États membres de l'UA et de 9 États membres de l'OEA, ainsi que ceux de la CEA, de l'International IDEA, qui ont

apporté une assistance financière, ainsi que ceux des organes de l'UA et de l'OEA travaillant dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme.

294. Le Forum de deux jours organisé en deux Panels et trois Groupes de travail d'experts simultanément, a pour objectif d'échanger les connaissances, les meilleures pratiques et l'expérience sur l'état de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique et dans les Amériques, ainsi que les défis rencontrés et les solutions à ces défis, et de donner des informations sur le contexte des instruments régionaux sur la promotion et la protection de la démocratie et des droits de l'homme, de promouvoir les liens entre les autorités et les experts et les institutions des deux régions dans leurs travaux respectifs sur la démocratie et les droits de l'homme, et élaborer un cadre commun pour la participation de la société civile à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans les deux régions.

295. Les débats d'un des trois groupes de travail portaient essentiellement sur les mécanismes de prévention et de règlement des conflits dans les deux régions. Les experts de l'UA ont discuté de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et ses principaux piliers, ainsi que les défis identifiés dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment l'absence de capacités efficaces de repréailles et de mécanismes pour sanctionner les auteurs d'insécurité et de financement pour les opérations de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

296. Pour leur part, les experts de l'OEA ont indiqué que le niveau de conflits a baissé dans leur région en raison des valeurs communes partagées entre les États membres, en l'occurrence le principe de non-ingérence et de non-intervention, l'intégrité territoriale, le respect de la souveraineté et le règlement pacifique des conflits, qui figurent tous dans plusieurs instruments interaméricains adoptés par les États membres de l'OEA. En ce qui concerne les défis, ils ont mentionné, entre autres, les moyens d'intégrer la société civile dans les processus de résolution des conflits et l'identification et la mobilisation des sources de financement durables en situation de conflit.

297. Dans l'ensemble, le Forum a été un succès, car il a mis l'accent sur la recherche de solutions aux défis auxquels sont confrontés les organisations et les régions dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme. Les participants au Forum ont reconnu l'existence convergence dans certains domaines de leurs mandats, qui devraient être explorés au profit des deux organisations. Par ailleurs, ils ont reconnu la nécessité de renforcer la coopération entre les deux organisations régionales et de mettre en place des mécanismes appropriés pour le faire, comme les groupes de travail continus, les programmes d'échange de personnel, l'organisation d'activités de formation conjointes et le partage d'expériences et de meilleures pratiques.

b) 8^{ème} réunion des hauts fonctionnaires du Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC)

298. À l'invitation conjointe de la Chine et de l'Égypte, pays coprésidents en exercice du FOCAC, la Commission a participé à la 8^{ème} Réunion des hauts fonctionnaires du FOCAC à Hangzhou, dans la province du Zhejiang (Chine), du 25 au 29 octobre 2011

et a été admise plus tard, en même temps que le Soudan du Sud, comme nouveau membre à part entière du FOCAC.

299. Les participants ont examiné un rapport de la Chine sur la mise en œuvre du suivi des actions de la 4^{ème} Conférence ministérielle du Forum, qui s'est tenue en Égypte en novembre 2009. Le rapport soulignait, entre autres, la poursuite des consultations politiques et de la coopération entre la Chine et l'Afrique, le soutien mutuel de leurs positions respectives sur les questions régionales et internationales, ainsi que la confiance mutuelle, la coopération économique et sociale dynamique entre les deux parties qui a atteint des niveaux plus élevés et la poursuite du renforcement des capacités institutionnelles du FOCAC. Bien que plusieurs délégations aient exprimé leur satisfaction et leur gratitude pour les résultats obtenus, elles ont, cependant souligné que pendant la prochaine décennie, le FOCAC devra accorder l'attention à d'autres questions urgentes comme les questions consulaires et juridiques, le crime organisé et l'immigration clandestine, la protection du bassin du Congo, ainsi que la coopération multilatérale et la mise en œuvre du programme du NEPAD, entre autres.

300. Les participants ont également examiné les activités préparatoires de la 5^{ème} Conférence ministérielle du FOCAC, avec le thème provisoire de « Renforcement du partenariat stratégique Chine-Afrique », prévue en Chine à la mi-juillet 2012.

301. Un incident mérite d'être souligné : lorsque le chef de la délégation de la Commission de l'UA, l'Ambassadeur John K. Shinkaiye, Directeur de Cabinet du Président de la Commission, a pris la parole pour présenter le discours d'acceptation de la Commission de l'UA après l'admission de l'UA comme membre à part entière du FOCAC, les ambassadeurs de Guinée, du Mozambique, du Maroc et de la République démocratique du Congo (RDC) l'ont interrompu par une motion d'ordre, après qu'il ait mentionné la décision de la Conférence de l'Union qui stipule que la Commission devrait jouer un rôle de coordination dans la gestion des partenariats, en collaboration avec le Comité des Représentants permanents (COREP) et les représentants diplomatiques des pays africains dans les capitales des pays ou régions qui ont un accord de coopération avec l'Afrique. Le Maroc, bien qu'ayant déclaré qu'il ne s'opposait pas à l'admission de la Commission comme membre à part entière du FOCAC, a souligné que le rôle de la Commission devrait être défini. La Guinée, la RDC et le Mozambique, pour leur part, ont déclaré qu'il n'y avait toujours pas d'entente sur l'adhésion de la Commission, et encore moins sur son rôle, et se sont fermement opposés à l'utilisation de l'expression « coordination des partenariats ».

302. En réagissant à cet incident, certaines délégations comme celles du Ghana, du Kenya, du Nigeria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud ont reconnu le rôle de l'UA dans le processus du FOCAC et souligné qu'au cours de la prochaine décennie, le FOCAC devrait également se concentrer sur l'aspect de la coopération multilatérale, en particulier le programme du NEPAD, afin d'aider à la mise en œuvre de principaux projets continentaux.

303. Le fait que certains ambassadeurs à Pékin ont reconnu le rôle de l'UA dans le processus du FOCAC donne à réfléchir. Des États membres devront guider et donner des instructions précises à leurs représentants dans les pays avec lesquels l'UA a des

accords de partenariat, en ce qui concerne leurs rôles et respecter les décisions de la Conférence.

c) Treizième réunion du Groupe de travail conjoint Afrique-UE (GTC)

304. La treizième réunion du Groupe de travail conjoint Afrique-UE (GTC) a eu lieu le 19 octobre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie). Les participants ont examiné le processus du Dialogue politique et stratégique entre l'Afrique et l'UE, ainsi que la coopération dans de nouveaux domaines d'intérêt mutuel « au-delà du développement ».

305. Les participants ont demandé aux groupes d'experts conjoints de surtout définir les activités prioritaires et d'insister sur les résultats concrets à obtenir en élaborant des Feuilles de route claires ; ils ont par ailleurs souligné l'urgence d'explorer tous les voies et moyens possibles, notamment les instruments existants et nouveaux, afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie conjointe Afrique – UE et d'obtenir des résultats plus concrets, comme la mise en place du mécanisme d'appui technique, la mise en œuvre d'un programme panafricain et la nouvelle Stratégie de communication de la Stratégie conjointe Afrique-UE.

306. Les participants à la Treizième réunion du Groupe de travail conjoint Afrique-UE (GTC) ont aussi noté que certains progrès avaient été réalisés, quoique de manière inégale dans les différents partenariats. Cependant, ils ont reconnu que certaines difficultés entravent encore le rythme de la mise en œuvre et ont souligné la nécessité de mener une action collective pour y remédier. Les participants ont souligné aussi la nécessité d'examiner le fonctionnement actuel des structures et les modalités de travail, d'évaluer les progrès accomplis dans tous les partenariats, et de réfléchir sur les moyens d'améliorer leur efficacité. Ils ont suggéré de suivre l'approche à deux volets ci-après : i) apporter des changements aux modalités de travail des partenariats, et ii) élaborer une stratégie à plus long terme pour répondre aux défis structurels au-delà du sommet de Bruxelles en 2013 pour permettre à l'Afrique et UE de profiter pleinement des avantages de ce partenariat stratégique.

307. En outre, la 5ème Réunion du Groupe informel d'experts conjoint (IJEG) du Partenariat Afrique-UE sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme s'est tenue les 29 et 30 septembre 2011 à Bruxelles (Belgique). Le 9^{ème} Dialogue UA-UE sur les droits de l'homme a eu lieu à Bruxelles le 23 novembre 2011. Les participants ont examiné les actions relatives à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe, la célébration du 10ème anniversaire de la Déclaration et du Plan d'Action de Durban, et le droit au développement. Ils ont pris note des recommandations issues du 3^{ème} Séminaire des organisations de la société civile africaines et européennes sur les droits de l'homme, qui s'est tenu les 21 et 22 novembre 2011. Le séminaire a été l'occasion d'apprécier les perspectives des OSC africaines et européennes en ce qui concerne les droits au logement et les conflits postélectoraux.

308. Dans l'ensemble, il convient d'indiquer que des progrès notables ont été accomplis dans le renforcement des relations entre l'Afrique et l'UE qui ont atteint un nouveau niveau stratégique depuis l'adoption de la Stratégie conjointe Afrique-UE lors

du Sommet de Lisbonne de décembre 2007. Depuis lors, beaucoup d'efforts ont été déployés par les deux parties dans la mise en œuvre de la Stratégie conjointe et ses Plans d'action successifs. Malgré les progrès enregistrés, un certain nombre de défis demeurent. Il s'agit notamment du faible niveau de participation de toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre et du peu d'attention accordé à la dimension de développement. L'absence de financement pour la Stratégie conjointe constitue également un obstacle majeur dans sa mise en œuvre. À cet égard, la Commission restera en contact avec l'UE pour trouver une solution durable au problème, notamment la possibilité de mettre en place une Facilité d'intégration africaine ou une alternative appropriée comme solution à long terme. Entre temps, les consultations avec les Communautés économiques régionales se poursuivent dans le but de renforcer la synergie entre la Stratégie conjointe et les Programmes indicatifs régionaux. La Stratégie conjointe est porteuse de nombreuses promesses pour les peuples d'Afrique et d'Europe. En conséquence, toutes les parties prenantes des deux parties doivent intensifier leurs efforts pour assurer la mise en œuvre effective de la Stratégie conjointe et ses Plans d'action successifs. La Commission continuera à travailler en étroite collaboration avec les États membres, les CER, la société civile, le Parlement panafricain et le secteur privé, entre autres, pour assurer la réalisation des objectifs de la Stratégie conjointe.

d) 7^{ème} Réunion du Conseil d'administration de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA)

309. J'ai assisté à la 7^{ème} Réunion du Conseil d'administration de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA) qui a eu lieu à Tunis (Tunisie) les 11 et 12 novembre 2011. L'événement s'est tenu en marge du Forum annuel de la Fondation Mo Ibrahim les 12 et 13 novembre 2011, au cours duquel, entre autres, le Prix Ibrahim du leadership d'excellence en Afrique pour l'année a été décerné à l'ancien président du Cap-Vert, S.E. M. Pedro Pires.

310. Lors de sa réunion qui a eu lieu à Lisbonne (Portugal) le 7 juin 2011, le Conseil d'administration du CoDA a examiné le Rapport du CoDA sur l'Initiative de politique foncière et le rapport du Forum des politiques sur les investissements directs étrangers (IDE) dans le domaine foncier en Afrique : risques, opportunités et défis. Il a également examiné le rapport de la Réunion de suivi du Forum de Lisbonne, qui a été organisée à Nairobi (Kenya) et pendant laquelle a été adopté le Plan d'action de Nairobi pour la promotion des investissements fonciers profitables à l'Afrique. Le Plan d'action de Nairobi prévoit que le CoDA doit élaborer un plan de travail détaillé et un mécanisme de mise en œuvre du plan, tandis que la Commission est chargée d'identifier un Groupe de haut niveau d'Africains pour appuyer la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et défis en Afrique et le Plan d'action de Nairobi.

311. La Vision africaine pour les mines a également été brièvement présentée lors de la réunion de Tunis et les participants ont adopté plusieurs mesures visant à soutenir les activités des trois institutions africaines continentales, à savoir la Commission de l'UA, la BAD et la CEA, liées à ce sujet important.

312. Il convient de signaler un autre événement majeur qui a eu lieu parallèlement à la réunion du CoDA Conseil. Il s'agit du Forum sur Deux décennies de transitions démocratiques en Afrique ». Le Forum a procédé à une franche évaluation des transitions démocratiques en Afrique depuis les années 90 et a passé en revue les événements du « printemps arabe », qui ont balayé l'Afrique du Nord et certaines parties du Moyen-Orient. Un rapport sur le Forum sera préparé par le CoDA et publié sur le site Internet du CoDA.

313. Il convient d'indiquer que, mis à part le Prix de leadership décerné par la Fondation Mo Ibrahim, la Fondation a organisé un événement culturel qui a réuni plusieurs grands musiciens africains qui ont diverti plus de 5.000 jeunes Tunisiens. Un forum de discussion s'est également tenu sur le thème : « L'agriculture en Afrique : de la satisfaction des besoins à la création des richesses ». J'ai eu l'honneur de prononcer le discours d'ouverture de déclarer le Forum ouvert. Le Forum de discussion s'est avéré extrêmement productif, et j'espère que les conclusions seront communiquées aux États membres.

314. Le Conseil a également examiné le budget du CoDA pour la prochaine année, dont le montant est estimé à 1.541.250 dollars. Le secteur privé et la société civile doivent y contribuer à concurrence de 51%, tandis que les trois organisations qui le financent (UA, BAD et CEA) doivent prendre le reste du montant à leur charge.

315. Ont assisté à la 7^{ème} réunion du Conseil du CoDA la plupart des membres du Conseil, notamment M. Festus Mogae, président du Conseil et ancien Président du Botswana, M. Paul Martin, ancien premier ministre du Canada, M. Donald Kaberuka, président de la BAD, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, Dr Mo Ibrahim, président de la Fondation Mo Ibrahim et le Professeur Abdoulaye Bathily du Sénégal. L'Ambassadeur Gaëtan Ouedraogo, Directeur exécutif du CoDA, a assisté pour la première fois à la réunion après sa nomination à ce poste lors de la 6^{ème} réunion du Conseil d'administration. Le processus de signature d'un Accord de siège pour le CoDA est en cours avec le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. La conclusion de l'Accord permettra au Secrétariat du CoDA de démarrer pleinement ses activités à Addis-Abeba. Je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement éthiopien pour conclure l'Accord et, en collaboration avec la CEA, la Commission veillera à ce que cet accord soit signé sous peu.

e) Partenariat Afrique-arabe

316. En août 2011, la Commission et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes ont tenu une réunion consultative technique au Caire et ont élaboré les différents mécanismes à mettre en place pour la mise en œuvre harmonieuse de la nouvelle Stratégie et du Plan d'action conjoint du Partenariat Afrique-arabe adoptés par le 2^{ème} Sommet Afrique-arabe tenu à Syrte (Libye) en octobre 2010. Les deux parties ont convenu d'accélérer le processus de transformation de l'Institut culturel Afrique-arabe en un Institut Afrique-arabe pour la culture et les études stratégiques. L'Institut sera chargé de l'orientation globale du Partenariat Afrique-arabe à travers des approches basées sur la recherche.

317. Les deux parties entreprennent d'importantes mesures, telles que les études, l'élaboration de cadres et de directives, et la mise en place de comités techniques, pour assurer la mise en œuvre de certaines décisions importantes comme la création de comités Afrique-arabes des ambassadeurs dans certaines capitales et villes, et la création d'un Festival Afrique-arabe du film, qui sera coordonné par l'Institut Afrique-arabe pour la culture et les études stratégiques. Les deux initiatives faciliteront la mise en œuvre des programmes diplomatiques et culturels de la Stratégie et du Plan d'action conjoint du Partenariat Afrique-arabe et encourageront les interactions entre les deux peuples.

318. Des progrès ont également été réalisés dans la mise en place d'une unité de facilitation, sous les auspices de l'Organisation arabe pour le développement agricole, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, adopté par la première réunion Afrique-arabe des ministres de l'agriculture, qui s'est tenue à Sharm El Sheikh (Égypte) en février 2010.

319. Le Conseil d'administration de l'Institut culturel Afrique-arabe a tenu sa 11^{ème} réunion en Irak, en octobre 2011. En décembre 2011, la Commission a abrité à Addis-Abeba, la 6^{ème} réunion annuelle sur la coopération générale, qui a évalué les progrès réalisés dans l'exécution des activités du Partenariat Afrique-arabe et a approuvé un plan de travail conjoint pour 2012. Le Plan de travail est basé sur les programmes approuvés par la Commission et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes. La 2^{ème} Réunion conjointe des Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes s'est également tenue à Addis-Abeba, et est convenue d'un certain nombre de questions d'intérêt mutuel.

2. BUREAUX DE REPRÉSENTATION

(1) BUREAU DE NEW YORK

320. La Mission d'observation permanente auprès des Nations Unies a continué à exécuter son double mandat de représentation et coordination et de soutien aux activités du Groupe africain aux Nations Unies. La Mission a également apporté soutien et assistance au Président de l'UA, qui était accompagné des commissaires et de hauts fonctionnaires, lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est ainsi que le Bureau a facilité la participation du Président et de sa délégation aux réunions de haut niveau tenues en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier les réunions représentant un grand intérêt et priorité pour l'Afrique, à savoir le Symposium du Secrétaire général des Nations Unies sur la lutte mondiale contre le terrorisme, la Réunion ministérielle sur la réponse humanitaire à la situation dans la Corne de l'Afrique, la Réunion ministérielle du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, la Réunion de haut niveau sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles ainsi que la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Durban sur le thème : « Victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : reconnaissance, justice et développement ».

321. Dans le cadre de ses fonctions de représentation, le Bureau a pris contact avec le Secrétariat des Nations Unies et les organismes compétents du système des Nations Unies, agences, fonds et programmes pour consolider les partenariats existants et renforcer les relations institutionnelles et de travail entre le Secrétariat des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. Compte tenu de la visibilité croissante de l'Union africaine dans le monde, la Mission permanente d'observation assiste aujourd'hui à de nombreuses manifestations d'intérêt pour des relations bilatérales avec la Mission de la part de la communauté diplomatique, des chercheurs et universitaires, et des différentes entités, ainsi que des représentants de la diaspora africaine aux États-Unis, en Amérique latine et aux Caraïbes. Au cours de la période considérée, les efforts de la Mission ont porté essentiellement sur les piliers de la Vision stratégique de la Commission de l'Union africaine.

322. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Mission a continué à participer aux différentes consultations et débats ouverts du Conseil de sécurité relatifs aux questions de paix et de sécurité, touchant particulièrement l'Afrique dans la mesure où 70% au moins des points inscrits à l'ordre du jour des sessions du Conseil de sécurité sont consacrés au continent. Au cours de la période considérée, il y a eu des évolutions importantes dans la gestion et le règlement des foyers de tension et des situations de crises sur le continent.

323. En ce qui concerne la Libye, la Mission a facilité la participation du Président de la Commission à la réunion de haut niveau sur la situation en Libye organisée par le Secrétaire général des Nations Unies en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Mission a également facilité l'organisation et la tenue, le 21 septembre 2011, de la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur la Libye, tel que demandé par le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, lors de sa réunion tenue le 14 septembre 2011 à Pretoria (Afrique du Sud).

324. La dynamique politique suscitée par les discussions de haut niveau sur la situation en Libye aura été édifiante pour l'Union africaine dans sa perception et son désir d'un partenariat véritable entre l'UA et l'ONU dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Des tels forums se sont avérés un test pour l'Union africaine dans ses efforts de médiation en Libye dans le cadre de sa feuille de route. En s'appuyant sur cette expérience, la Mission encourage la poursuite de la coopération avec les Nations Unies et d'autres acteurs au plus haut niveau politique, et particulièrement dans le contexte du Partenariat UA-ONU, en vue d'assurer une plus grande cohérence et synergie au niveau politique. A une réunion subséquente des parties prenantes, convoquée par le Département des Affaires politiques de l'ONU, le vendredi 18 novembre 2011, la Mission a exprimé la préoccupation de l'Union africaine concernant l'impact de la crise libyenne pour la région et l'appel de l'UA pour une approche globale et coordonnée.

325. Concernant la situation en Somalie, la Mission a facilité la participation du Président de la Commission au Mini-sommet sur la Corne de l'Afrique, organisé par le Secrétaire général des Nations Unies le 24 septembre 2011, qui a été une occasion pour l'Union africaine de réitérer son appel pour un financement additionnel et prévisible

de l'AMISOM, y compris la coordination de la réponse et de l'appui des bailleurs de fonds.

326. La Mission estime que les discussions et les actions du Conseil de sécurité des Nations Unies, témoignent d'un niveau d'engagement qui va au-delà de l'appui apporté aux efforts de l'Union africaine en Somalie, à travers l'AMISOM, parce qu'il concerne aussi les implications régionales de la crise en Somalie dans toutes ses manifestations, en particulier le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes. L'adoption de la Résolution S/Res/2015(2011) le 24 octobre 2011 est donc considérée comme une réponse énergique aux menaces transnationales grandissantes dans la Corne de l'Afrique et d'autres parties du continent comme le golfe de Guinée.

327. S'agissant du Soudan et du Soudan du Sud, la Mission a suivi de près à l'ONU l'évolution de la situation après le référendum qui a conduit à l'admission de la nouvelle République du Soudan du Sud comme membre à part entière de la communauté des Nations. De même, la Mission a facilité la participation de la République du Soudan du Sud en tant que nouveau membre du Groupe africain aux Nations Unies.

328. Le Bureau a suivi les différentes situations ci-après et en a fait rapport : (i) la situation à Abyei et les opérations de la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; (ii) l'engagement du Conseil de sécurité en ce qui concerne le renforcement des relations entre les deux voisins et l'engagement des deux parties pour un règlement pacifique des questions pendantes ; et (iii) l'ajustement envisagé du mandat de la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei (UNISFA) en vue d'inclure un mécanisme de surveillance des frontières et les incidences financières y afférentes, telles que présentées par le Secrétaire général de l'ONU dans sa lettre du 10 octobre 2011.

329. En ce qui concerne les débats thématiques, la Mission a participé à plusieurs sessions publiques du Conseil de sécurité :

- i) Débats sur le thème : « Poursuite de la réforme du secteur de la sécurité : perspectives et défis en Afrique » : la participation de la Mission a été l'occasion de partager des informations sur le contexte et les circonstances dans lesquels l'Union africaine a joué un rôle dans la réforme du secteur de sécurité, y compris les efforts sur la voie à suivre ;
- ii) Débat sur l'Armée de résistance du Seigneur et les activités du Bureau des Nations Unies en Afrique centrale. Dans son intervention, la Mission a souligné les efforts fournis par l'Union africaine pour résoudre ce problème, y compris les mesures concrètes prises à cette fin. La Déclaration présidentielle S/PRST/2011/21 adoptée à l'issue du débat traduit clairement l'importance que le Conseil de sécurité accorde au rôle de leadership de l'Union africaine sur cette question ;
- iii) La Mission a également participé, avec grand intérêt, à la « réunion d'informations sur la question de la piraterie dans le golfe de Guinée ».

330. Il convient de noter que l'année 2012 marquera l'entrée de nouveaux membres africains au Conseil de sécurité et, surtout sera l'année où le Conseil de sécurité sera présidé consécutivement par des pays africains : janvier (Afrique du Sud) et février (Togo, nouveau membre). La Mission estime qu'il est important pour l'Afrique, de mettre à profit cette opportunité pour inscrire les questions prioritaires et urgentes pour l'Afrique à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations Unies.

331. La Mission a suivi de près le débat sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, a apporté son appui et a facilité le travail des représentants permanents africains auprès du Comité des dix dans l'exécution de leur mandat conformément à la Décision de la Conférence AU/Dec.370(XII). La Mission a noté à la lumière des différentes interventions faites sur cette question au cours du débat qu'il y a un mouvement grandissant vers la prise d'une action décisive et estime que c'est une opportunité exceptionnelle pour l'Afrique de nouer des alliances stratégiques pour infléchir le processus dans la bonne direction.

332. En ce qui concerne la question de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit, la Mission a participé activement aux activités de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix y compris la Réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix en Guinée et au Burundi, qui s'est tenue en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Mission a également facilité la tenue le 26 septembre 2011 de la réunion ministérielle du Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau, et a pris note de l'engagement renouvelé de la CEDEAO, de la Communauté des pays lusophones et de la communauté internationale d'apporter leur appui à la Guinée-Bissau et de l'aider à s'acquitter de ses obligations de maintien de la stabilité et de l'ordre constitutionnel, tel qu'indiqué dans le communiqué final.

333. La participation de l'Union africaine à ces réunions de haut niveau sur la consolidation de la paix avait pour objectif d'assurer l'alignement des efforts de la Commission pour la consolidation de la paix avec le Cadre stratégique de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit, avec un accent particulier sur les principes d'appropriation, de coopération, de cohérence et de renforcement des capacités, aux niveaux national et local.

334. Concernant la question Palestinienne, la Mission a également suivi de près les discussions au niveau de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Mouvement des pays non-alignés. À cet égard, la Mission a noté l'intense plaidoyer fait pendant la période considérée par les autorités palestiniennes pour l'admission de l'Etat Palestine comme membre de l'Organisation des Nations Unies. La participation de la Mission à la réunion annuelle marquant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, tenue le 29 novembre 2011, a permis de réaffirmer la position de l'Union africaine sur la question palestinienne et la juste cause du peuple palestinien.

335. La Mission a intensifié sa collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA). L'organisation conjointe de la Conférence annuelle sur le travail des communautés économiques régionales africaines (CER), et la célébration conjointe du 10^{ème} anniversaire du NEPAD ont été les principaux faits saillants. La Mission a travaillé

étroitement avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour soutenir les activités de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans le cadre des différentes activités de célébration.

336. Dans le domaine de la coopération, la Mission a continué à faciliter et à renforcer la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies dans le cadre de la Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) au plus haut niveau politique, opérationnel et sur le terrain. De même, la Mission a tenu une série de réunions bilatérales visant à encourager la coopération avec d'autres entités multilatérales et non gouvernementales.

337. La Mission a coordonné les efforts qui sont faits pour soutenir les candidatures africaines approuvées par le Conseil exécutif aux postes au sein des différents organes et organismes du système des Nations Unies lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

338. La Mission estime que les expériences passées et récentes soulignent la nécessité de réviser sérieusement les règles et procédures régissant l'approbation des candidatures africaines à des postes au sein du système international. Une telle révision ne peut atteindre les résultats escomptés que si des efforts conjoints sont entrepris pour assurer une coordination étroite entre le Comité des candidatures du Groupe africain à New York et le Comité ministériel des candidatures de l'Union africaine.

339. La Mission a coordonné un grand nombre de réunions du Groupe africain au niveau des ambassadeurs et au niveau des experts en marge des réunions des différents comités. La Mission a également suivi l'évolution des débats sur les points inscrits à l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et au sein des différents comités de délibération, considérés comme étant des questions prioritaires et d'intérêt pour l'Afrique. A cet égard, la Mission a distribué au nom du Groupe africain les décisions pertinentes adoptées par le Sommet de l'UA à Malabo et a veillé à ce que la lettre et l'esprit des décisions de l'Union africaine soient pris en compte dans les interventions faites au nom du Groupe africain ainsi que dans les résolutions pertinentes des Nations Unies.

340. La Mission attire l'attention sur deux importantes conférences des Nations Unies qui se tiendront en 2012, à savoir, la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petits calibres sous tous ses aspects, et la conférence de Rio+20 qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012.

341. À cet égard, la Mission a facilité une rencontre entre le Groupe africain et S.E. M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo, en sa qualité de Président de la Conférence des ministres de l'environnement de l'UA (CMAE), qui a informé le Groupe de la « Déclaration de Consensus de l'Afrique pour Rio+20 » adoptée par la Réunion régionale africaine préparatoire, tenue à Addis-Abeba du 20 au 25 octobre 2011. La Commission encourage vivement la participation effective de l'Afrique aux deux

conférences, et souligne le rôle central que les Représentants permanents africains jouent dans les processus préparatoires de ces conférences à New York en vue de sauvegarder les intérêts et les priorités de l'Afrique.

342. Dans le domaine de la promotion des valeurs partagées, la Mission a facilité l'organisation de la Conférence ministérielle africaine sur la diaspora, tenue le 24 septembre 2011 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément à la Décision AU/Assembly/367(XVII), adoptée par la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'UA. La Mission a également facilité la réunion de haut niveau de la diaspora, et a mené des activités visant à faciliter le travail du Groupe de travail l'UA sur la diaspora.

343. De même, la Mission permanente d'observation a travaillé en étroite collaboration avec la Mission permanente de la Jamaïque auprès des Nations Unies pour sensibiliser l'opinion publique internationale en faveur des contributions financières pour ériger un mémorial permanent aux Nations Unies en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La Commission encourage les États membres à contribuer au Fonds pour la construction de ce Mémorial.

(2) BUREAU DE WASHINGTON DC

344. La Mission de l'UA à Washington DC est chargée d'établir, de maintenir et de consolider des relations institutionnelles constructives et fructueuses entre l'Union africaine et le Gouvernement des Etats-Unis, les Africains de la diaspora et les Institutions de Bretton Woods.

345. Dans le cadre du Plan stratégique de l'Union africaine 2009 -2012, la Mission de l'Union africaine a apporté sa contribution aux activités suivantes :

- i) Renforcement du partenariat entre l'UA et l'administration américaine : les réunions bilatérales annuelles de haut niveau entre les Etats-Unis et l'Union africaine sont institutionnalisées depuis 2010. Lors de ces réunions, les deux parties discutent de l'ensemble des domaines prioritaires de coopération, en particulier la Gouvernance et les Institutions démocratiques en Afrique, le renforcement des institutions de paix et de sécurité en Afrique ; l'appui à l'Afrique au titre du renforcement des capacités pour lui permettre de traiter des questions transnationales complexes auxquelles elle est confrontée, telles que le changement climatique, le trafic de stupéfiants et le terrorisme, le renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix, l'amélioration de l'état de santé des populations, la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans le cadre de l'initiative du Cadre du Programme détaillé de développement en Afrique (CAADP), l'éducation, le développement et l'autonomisation des jeunes, le commerce et l'intégration régionale. La Mission coopère avec le Black Caucus du Congrès américain pour constituer avec la diaspora africaine, un Forum de soutien à l'Afrique, aux plans politique et socioéconomique. Dans le cadre de la collaboration avec le secteur privé américain, le Bureau de Washington s'efforce de promouvoir

l'investissement et le commerce entre les Etats-Unis et l'Afrique, et la coopération dans les domaines de l'éducation et de la santé ;

- ii) Les stratégies et positions africaines sur les politiques clés de l'UA, surtout en ce qui concerne la Paix et la Sécurité, le CAADP, le PIDA, le commerce et l'investissement, la santé, l'éducation et la technologie, l'environnement, la jeunesse et la diaspora, sont bien coordonnées et encouragées dans le cadre des réunions du Groupe des Ambassadeurs africains, pour lesquelles la Mission assume les services de Secrétariat;
- iii) Partenariat avec les Institutions de Bretton Woods : la Banque mondiale finance un projet visant à renforcer les capacités de la Mission afin de lui permettre de promouvoir des relations institutionnelles fructueuses avec la diaspora africaine dans les Amériques. En outre, la Banque mondiale fournit un appui aux programmes de la Commission dans les domaines de l'agriculture, de la diaspora et des infrastructures. D'autres domaines, tels que : l'Initiative de l'UA pour l'enseignement supérieur et la mise en œuvre de la Convention pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique font l'objet d'un examen par la Banque pour financement éventuel. Des discussions sont en cours avec le FMI en vue d'une coopération dans différents domaines, y compris l'appui technique pour la mise en place des 3 Institutions financières de l'UA, à savoir, le Fonds monétaire africain , la Banque africaine d'investissement et la Banque centrale africaine;
- iv) Renforcement des relations avec l'OEA et la CARICOM: la CUA et l'OEA ont signé un protocole d'accord de coopération qui constitue une plateforme importante pour le renforcement et l'approfondissement des relations entre les pays de l'OEA et les pays africains. S'agissant des relations avec la CARICOM, des discussions préliminaires ont eu lieu sur le projet de protocole d'accord entre la Commission et la CARICOM destiné à renforcer les relations entre les deux organisations;
- v) Acquisition d'un immeuble à usage de bureaux : A la fin de 2010, le Bureau a pu mettre en œuvre la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.395(XII) de janvier 2008 d'acquérir un immeuble à usage de Bureau pour la Mission de l'UA à Washington D.C. Les travaux de rénovation de l'immeuble, et de construction d'une salle de conférence devant accueillir les réunions du Corps diplomatique africain accrédité à Washington DC, sont en cours. Les travaux de rénovation devraient être achevés d'ici à la fin de février 2012.

(3) BUREAU DE GENÈVE

346. La Mission a organisé plusieurs réunions au niveau des Ambassadeurs et des experts dans le but de permettre au Groupe africain, de s'informer, de discuter et de prendre des décisions sur les questions d'importance et d'adopter des positions communes sur les sujets discutés au sein des diverses organisations internationales.

La Mission appuie la présidence du Groupe africain qui est tournante trimestriellement dans la mise en œuvre des décisions prises par le Groupe.

347. La Représentation de Genève a invité aux réunions du Groupe africain de nombreuses personnalités venant des Organisations Internationales et d'autres partenaires aux négociations internationales. Au cours de ces rencontres, des stratégies et actions communes ont été définies et des informations utiles ont été échangées.

348. Dans le cadre du renforcement des capacités du Groupe, des ateliers de travail ont été organisés par la Mission sur les questions commerciales, des droits de l'homme, de santé et de propriété intellectuelle. A l'issue de ces ateliers de travail, des positions et propositions communes africaines ont été définies et ont pu servir de stratégies et de bases de négociations au cours des réunions tenues à Genève.

349. La Représentation de Genève a organisé des réunions du Comité de candidatures du Groupe africain de Genève et lui a apporté son appui ainsi que la documentation utile pour les délibérations. Elle a en outre alimenté le Comité ministériel de candidatures à Addis-Abeba par des informations pertinentes pour l'examen des candidatures africaines dans le système international. En ce moment, une version provisoire d'un guide a été élaborée, afin d'aider les instances africaines et les pays africains à mieux connaître les procédures à suivre pour les postes vacants dans le système international.

350. S'agissant des questions commerciales, le Bureau de Genève est un facilitateur des activités du Groupe africain pour les questions des négociations commerciales multilatérales et le développement. Le dialogue continu qui s'est installé entre le Bureau de Genève et le Centre de Commerce International concerne les programmes de renforcement des capacités commerciales qui visent à favoriser et à renforcer l'intégration régionale africaine et à développer le commerce intra-africain. Le Bureau de Genève joue un rôle actif dans le processus préparatoire de la XIII^{ème} session de la CNUCED qui a débuté en 2011. Cette phase constituera le plus grand défi pour les pays en développement afin de permettre à la CNUCED de sauvegarder et de renforcer son mandat sur les questions relatives au développement et au commerce.

351. Dans ce cadre, le Bureau a organisé plusieurs séminaires et ateliers de travail en faveur du Groupe africain sur les négociations du cycle de Doha. Ces ateliers ont permis d'élaborer des positions communes africaines sur les questions commerciales aussi bien à l'OMC qu'à la CNUCED. Ces activités ont aussi contribué à enrichir les rapports et déclarations des différentes conférences annuelles des ministres du commerce. Au cours de ce semestre, deux ateliers de travail ont été organisés pour préparer la Conférence annuelle des Ministres du Commerce et la 8^{ème} Conférence des Ministres des membres de l'OMC. De ces ateliers sont sortis, une contribution au projet de déclaration ainsi que des propositions que les ministres examineront en préparation de la ministérielle de l'OMC.

352. Pour ce qui est des questions de la propriété intellectuelle, des télécommunications et de la météorologie, la Mission de Genève a apporté un appui aux négociateurs africains au sein des divers Comités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en préparant des documents techniques pour les négociations et en faisant des propositions sur les positions africaines au cours de ces négociations, notamment à travers l'organisation d'ateliers techniques.

353. Ces ateliers de travail ont en particulier visé la préparation des propositions africaines sur un traité international de l'OMPI sur la protection des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques, les exceptions et limitations au droit d'auteurs et les discussions sur l'agenda pour le développement. Ces ateliers ont permis au Groupe africain de déposer sur la table de négociations, des propositions et des projets qui sont en train d'être discutés.

354. La Représentation de Genève a aussi pris part aux travaux du Congrès Mondial contre le piratage et la contrefaçon. Elle a suivi avec beaucoup d'attention les travaux du Congrès de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et de bout en bout les préparatifs de la troisième plateforme globale pour la réduction des catastrophes qui s'est tenue à Genève en mai 2011. La Mission a également couvert les travaux du Conseil d'administration et du Conseil d'Exploitation Postale de l'Union Postale Universelle (UPU).

355. Dans le domaine des Droits de l'Homme, la Représentation de Genève a couvert les différentes sessions ordinaires et extraordinaires tenues par le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et a profité de ces occasions pour faire des communications sur les différents programmes et initiatives de l'Union africaine. Elle a accompagné le Groupe africain dans sa gestion des situations des droits de l'Homme dans certains pays africains (notamment RDC, Burundi, Soudan, Guinée, Somalie, Cote d'Ivoire, Libye et Tunisie) qui ont alimenté d'intenses discussions au sein du Conseil des Droits de l'Homme.

356. En 2011, le CDH a conclu le processus de révision de ses méthodes et procédures de travail. La Représentation de Genève a organisé au profit du Groupe africain un séminaire de consultation en vue de définir les positions communes, ce qui a permis à ce Groupe de contribuer efficacement à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

357. Au fil des quatre dernières années, le CDH a pu mener à terme son mécanisme d'Examen périodique universel. Tous les Etats africains sont passés par ce mécanisme et se focalisent actuellement sur le processus de mise en œuvre des recommandations qu'ils ont acceptées. La Représentation de Genève a accompagné les Etats membres francophones à l'occasion d'un séminaire organisé par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et l'Organisation internationale de la Francophonie sur ces questions de mise en œuvre. La Représentation de Genève explorera, avec les Etats membres, l'assistance technique nécessaire pour faciliter le processus de mise en œuvre des recommandations.

358. Les questions de lutte contre le racisme restent omniprésentes sur la scène de Genève, même si peu de progrès ont été réalisés. La Représentation de Genève a organisé plusieurs séminaires qui ont abouti à l'élaboration de feuilles de route traduisant des positions africaines communes et des stratégies de négociation coordonnées permettant ainsi de maintenir les questions de racisme au premier rang des préoccupations de la communauté internationale.

359. La question de la réalisation du droit au développement est une autre question d'importance pour l'Afrique. L'année 2011 correspond au 25^{ième} anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, et au bout de ce quart de siècle, la pauvreté et autres fléaux continuent de ronger plusieurs parties du monde dont l'Afrique. La Représentation de Genève a organisé, en 2010, un séminaire sur cette question qui a vu la participation des représentants des autres groupes régionaux et politiques ainsi que les hauts responsables des agences de développement. Le séminaire a pu favoriser l'émergence de synergies entre le Groupe africain et autres groupes régionaux ou politiques.

360. S'agissant des affaires humanitaires, la Représentation de Genève a couvert toutes les réunions du Comité permanent du HCR ainsi que toutes les sessions de son Comité Exécutif. Le Bureau de Genève a souvent été renforcé par la participation d'une délégation de haut niveau du siège comprenant notamment la Commissaire en charge des Affaires Politiques et le Président du Sous-Comité du COREP sur les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes déplacées, qui ont pu ainsi, en étroite collaboration avec le Groupe africain, informer la communauté internationale des efforts fournis par les Etats Membres et la Commission de l'Union dans ce domaine.

361. Dans les domaines des affaires sociales, le Bureau de Genève continue à apporter son appui au Groupe africain pour la défense et la promotion des intérêts et visions de l'Afrique dans le cadre des réunions du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'ONUSIDA et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

362. Dans le domaine du renforcement des capacités, le Bureau de Genève a organisé trois importants ateliers de travail sur des thèmes de la santé et de la migration depuis 2008. Ces ateliers ont bénéficié des contributions techniques des experts venant du siège et des CER ainsi que d'autres organisations internationales compétentes (Commission européenne, l'OCI et la Ligue arabe). Les conclusions de ces ateliers ont fourni les éléments essentiels des positions africaines qui ont été défendues lors des réunions de l'OMS et de l'OIM.

(4) BUREAU DE BRUXELLES

a) Mise en œuvre du partenariat stratégique Afrique-UE

i. UE

363. La Mission a organisé, en septembre dernier à Bruxelles, une conférence sur le financement de la Stratégie conjointe Afrique-UE et le Plan d'action 2011-2013 y

afférent. L'occasion a été mise à profit pour, d'une part, cerner le rôle du Service européen d'action extérieure (SEAE) dans ladite mise en œuvre et, d'autre part, examiner les sources alternatives de financement de l'Union africaine, telles que proposées par la Commission. A l'issue d'une analyse approfondie, il a été relevé que le bilan mitigé de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe s'explique par, notamment i) l'absence d'adhésion au principe consistant à « traiter l'Afrique comme une seule entité », convenu dans la Stratégie conjointe; ii) la non-adhésion au principe de subsidiarité; iii) l'absence de lien entre l'action des Groupes d'experts conjoints (GEC) pour la mise en œuvre de la Stratégie et celle menée aux niveaux national et régional ; iv) le manque d'appropriation et, surtout, d'enveloppes financières spécifiques pour les Plans d'action successifs (2008-2010 et 2011-2013). Parmi les recommandations faites pour remédier à cette situation, il convient de noter : i) la nécessité de disposer d'un instrument financier panafricain spécifiquement dédié à la Stratégie conjointe; ii) l'accélération du processus d'alignement des instruments de financement existants aux exigences de la Stratégie conjointe; iii) la création d'un instrument panafricain (par exemple, une Facilité africaine pour l'intégration ou une alternative à cela) et iv) la finalisation de la mise en place d'un mécanisme d'appui à la Stratégie conjointe. A ces dispositions, pourraient s'ajouter : la réévaluation des objectifs des différents partenariats en vue de limiter les activités aux domaines porteurs d'une valeur ajoutée ; l'implication d'acteurs tels que les institutions de financement du développement (la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement) ; la nécessité d'encourager les États Membres et les CER à œuvrer davantage pour intégrer les principes de la Stratégie Conjointe Afrique – UE dans leurs processus de programmation.

364. En prélude à la Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 17), et pour permettre au Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles de s'imprégner des positions de l'Afrique y afférentes, la Mission a organisé, en novembre dernier, une retraite axée sur le sujet. Il s'est également agi d'examiner lesdites positions ainsi que les enjeux de cette conférence dans la perspective du 6ème partenariat de la Stratégie conjointe Afrique-UE portant sur le changement climatique et l'environnement. L'occasion a été également saisie pour faire un tour d'horizon de la coopération Afrique-UE afin de mieux cerner les défis, les contraintes et les perspectives qui lui sont liés. De même, le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles en a profité pour procéder à un échange de vues approfondi sur les voies et moyens de l'impliquer davantage dans la mise en œuvre et le suivi de ladite coopération Afrique-UE.

b) Mise en œuvre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou

i. Réunion des Chefs des Organisations régionales ACP et des négociateurs régionaux ACP en chef des APE

365. L'objectif de la réunion était d'amener les Chefs des organisations régionales du Groupe des États ACP, auxquels se sont joints les négociateurs en chef des APE (Accords de partenariat économique ACP-UE), à réfléchir sur la création d'un mécanisme de coordination du Comité des organisations interrégionales ACP, à échanger sur l'efficacité de l'aide au développement, à discuter des questions

commerciales (évolution des négociations toujours en cours des Accords de Partenariat économique (APE), préparatifs de la 8^{ème} conférence de l'OMC et la participation des États ACP au commerce mondial). A cette occasion, le Vice-président de la Commission a apporté une contribution substantielle à l'examen de ces questions. En ce qui concerne en particulier les APE, la réunion a conforté la position africaine commune pour des APE axée sur le développement, adoptée dans le cadre de la Conférence des Ministres du Commerce des États membres de l'UA. Évoquant la pression que constitue le retrait, au 1^{er} janvier 2014, du règlement relatif à l'accès au marché de l'UE pour les pays ACP qui n'auront pas signé un APE, il a été souligné que la priorité doit être accordée au contenu des APE et non au calendrier.

ii. Participation aux travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

366. La Mission continue d'assurer sa participation aux sessions de l'Assemblée parlementaire paritaire (APP) ACP-UE pour y vulgariser les positions de l'UA sur les questions politiques et de développement qui sont discutées en leur sein. L'occasion est ainsi donnée aux parlementaires africains qui participent à ses sessions de mieux s'imprégner de l'action de l'UA dans ces domaines et, partant, d'agir pour une cohérence des décisions prises lors de ces sessions avec les stratégies africaines en ces matières. La Mission a par ailleurs participé à la session de la Commission de développement, tenue en octobre dernier à Bruxelles et a suivi la session plénière de l'APP tenue en novembre 2011 à Lomé, Togo.

iii. Conférence conjointe des parties prenantes des programmes ACP-UE EDULINK et Science et Technologie

367. La Mission a participé à la conférence des parties prenantes des programmes ACP-UE relatifs à l'éducation (EDULINK), à la Science et à la Technologie, tenue en octobre à Bruxelles. La réunion a examiné l'état de mise en œuvre des projets élaborés dans les différents domaines de ces programmes (éducation, santé, enseignement supérieur, recherche et agriculture). Des échanges de vues approfondis ont permis de mesurer la portée et l'impact de ces projets sur le développement des pays ACP. Il en est ainsi des projets REEP (Projet sur les Énergies Renouvelable dans le domaine de l'éducation) ; EACEA (Éducation, audiovisuelle et culture) et le programme ERASMUS MUNDUS sur l'innovation à travers la Science et la technologie ; LIVE (Linking Institutions for Veterinary Education in Africa) pour l'amélioration du secteur vétérinaire etc.

368. En ce qui concerne les autres activités de représentation menée par la Mission, il convient de mentionner :

- i) L'organisation à Bruxelles d'une réunion des Représentants des États parties à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) pour un briefing sur les Affaires courantes à l'OIAC et un échange de vues approfondi sur les préparatifs en vue de la 16^{ème} Session de la Conférence des États parties, qui s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2011. Les Ambassades des États parties africains de l'OIAC ont pu ainsi s'imprégner

de la stratégie que devrait adopter l'Afrique dans la perspective de cette conférence.

- ii) **L'organisation d'une Réunion des Représentants des États africains parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI)** pour un échange de vues sur les points importants qui seront discutés lors de la 10^{ème} session de l'Assemblée des États Parties qui aura lieu à New York du 12 au 21 décembre 2011, tels que la protection des victimes et leur participation effective aux procès, la sensibilisation et l'information du public, les défis liés au budget 2012 de la Cour, l'évolution des dossiers sur la Libye et la Côte d'Ivoire. Le dialogue ainsi engagé s'est révélé constructif parce qu'inscrit dans la prolongation de celui initié entre la Cour et l'ensemble des États parties ainsi que les organisations internationales telles que l'UA, l'UE, etc.
- iii) **La célébration de la Journée pour l'industrialisation de l'Afrique 2011**, en étroite collaboration avec le Bureau de l'ONUDI à Bruxelles pour sensibiliser davantage les partenaires de l'Afrique, en particulier l'UE, sur la nécessité d'articuler les instruments internationaux de coopération sur les stratégies de développement industriel de l'Afrique adoptées par les instances continentales (UA) et régionales africaines. La participation effective de l'UE, du Groupe des États ACP et diverses agences de l'ONU témoigne de l'intérêt accordé à ce message.

(5) BUREAU DE LILONGWE

369. Le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (AU-SARO) a été créé pour promouvoir les objectifs de l'Union africaine en Afrique australe, développer et maintenir des relations constructives et fructueuses entre l'UA et les États membres de la région et favoriser les relations avec les principales communautés économiques régionales (CER), la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun pour l'Afrique australe et de l'Est (COMESA), qui font partie des piliers pour la réalisation de l'intégration totale du continent.

a) Situation des réfugiés dans la région

370. En ce qui concerne la situation des réfugiés, le HCR continue de fournir une protection internationale et une assistance matérielle aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux autres personnes concernées en Afrique australe. D'après les statistiques, un nombre considérable de personnes continuent de traverser les frontières, pour des raisons politiques, de sécurité et à cause des guerres. Entre janvier et août 2011, le Malawi a accueilli 15 181 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Somalie et de l'Ouganda. Le délégué régional de l'UA en Afrique australe et le Représentant résident du HCR, ont effectué une visite dans le camp de réfugiés de Dzaleka, district de Dowa, dans la région centrale du Malawi, afin d'évaluer la situation dans le camp. Ils ont noté que le HCR et le PAM, par l'intermédiaire du gouvernement du Malawi, assurent la sécurité, la distribution des repas, fournissent des abris, des

soins de santé et de l'eau potable aux réfugiés. Ils assurent, entres autres, l'éducation et le conseil en matière de protection des enfants.

371. Le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (AU-SARO) a apporté son assistance à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples lors d'une réunion qui a eu lieu à Lilongwe et qui avait pour objectif de faire connaître la Cour africaine de justice. La réunion a été ouverte par le Président du Malawi et l'ensemble du gouvernement et des hauts fonctionnaires du Malawi et le Corps diplomatique à Lilongwe (Malawi) ont participé à cette réunion. La bonne couverture médiatique de l'événement témoigne de la reconnaissance dont jouit la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

372. Le Bureau a participé activement aux réunions annuelles de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), à la cinquième Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI V), au 15ème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du COMESA; à la 30^{ème} Réunion des organes de décision du COMESA; au processus d'harmonisation sous régional sur la biosécurité entre la CEDEAO, la SADC et l'EAC ; et à la réunion CEA-SARO-Afrique australe sur les Nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire: Les Implications pour les pays d'Afrique australe.

373. La réunion annuelle générale de l'Association des banques centrales africaines s'est tenue à Lilongwe en août 2011, sur le thème: "Impact de la crise financière internationale sur les unions monétaires: Le défi de la coordination des politiques budgétaires et monétaires en Afrique". La Commission a été représentée à cette réunion par le Commissaire aux Affaires économiques de l'UA qui a prononcé un discours en tant qu'Invité d'honneur et a fait deux communications. Un des principaux résultats de la réunion a été l'acceptation, par l'Assemblée générale, de l'invitation adressée par la Commission aux gouverneurs des banques centrales à participer activement aux réunions conjointes de la Conférence des Ministres africains de l'Economie et des Finances, organisées conjointement par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD).

374. Le 15^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du COMESA et la 30^{ème} réunion des organes de décision du COMESA ont eu lieu à Lilongwe (Malawi) du 4 au 15 octobre 2011, sur le thème : «Mobilisation de la science et de la technologie au service du développement». Ces réunions ont mis en exergue le lancement des négociations COMESA-EAC-SADC pour la mise en place de la zone de libre-échange tripartite, qui ont permis à la région d'être plus à même de relever les défis auxquels elle est confrontée, et qui contribueront également à la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine. La zone de libre-échange a contribué à l'accroissement du commerce intra-COMESA entre les trois CER.

375. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué à travailler en étroite collaboration avec la CEA-SA et a participé à un atelier sur une étude intitulée «Nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (CSSCT): Implications pour les pays d'Afrique australe" organisé par la CEA-SARO-SA,

à Windhoek (Namibie). Les participants à l'atelier ont examiné le rapport de l'étude qui traite, entre autres, de l'efficacité de la CSSCT en ce qui concerne les priorités de développement des États membres de la sous-région en matière de développement et des performances des deux principaux pays de la SADC (Maurice et Afrique du Sud) dans le contexte de la coopération triangulaire par rapport aux autres pays de la sous-région.

376. Le Bureau a participé activement à l'observation des élections qui ont eu lieu récemment en Zambie et aux Seychelles.

377. Le Bulletin de l'UA-SARO a été relancé et le premier Numéro du Bulletin nouveau format a été publié en juillet 2011. Le Bulletin fournit des informations à jour sur les programmes régionaux de développement et d'intégration qui servent de base au Bureau pour l'élaboration de ses programmes et activités. Le Bulletin a permis de faire connaître l'UA -SARO car il est largement diffusé dans toute la région et hors de la région par la presse écrite et des médias électroniques.

378. Par ailleurs, le Bureau travaille en coopération avec le gouvernement du Zimbabwe, à travers son ambassade à Lilongwe, dans le cadre de la préparation du Sommet Modèle de l'Union africaine de 2012 auquel participeront des étudiants des différentes universités du Zimbabwe. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'exécution du mandat du Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, UA-SARO, qui vise à faire connaître l'Organisation dans la région et à jouer un rôle de sensibilisation. Le premier Sommet Modèle s'est tenu au Malawi en mars 2011 et a été couronnée de succès. Le programme enseigne aux étudiants les principes et les pratiques en vigueur à l'UA et les familiarise avec de nombreuses questions d'ordre mondial et continental.

(6) BUREAU DU CAIRE

379. Dans le cadre de son mandat, la délégation permanente de l'Union Africaine auprès de la Ligue des Etats Arabes (LEA) a suivi le renforcement des relations politiques qui revêtent un intérêt commun pour l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes, et a fait un suivi de la mise en œuvre du Partenariat Stratégique Afrique - Pays Arabes et du Plan d'Action 2011 – 2016.

380. Il convient de mentionner qu'au cours de la période considérée, le conseil de la Ligue des Etats Arabes réuni en sa 136^{ème} session au Caire, le 13 septembre 2011, a adopté des résolutions qui intéressent l'Union Africaine.

a) Evolution politique de la question palestinienne et du conflit Arabo Israélien

381. Les ministres Arabes ont confirmé leur soutien aux palestiniens de soumettre leur demande à l'Organisation des Nations unies pour la reconnaissance de l'État de Palestine, sur les frontières du 4 juin 1967, ayant pour capitale Alqods Est (Jérusalem Est), et l'obtention de qualité de membre à part entière de l'Organisation. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Groupe Africain aux Nations Unies, en

collaboration avec la délégation palestinienne et les groupes arabe et des pays islamiques, a soutenu la demande palestinienne, conformément aux décisions du Sommet de Malabo de juin-juillet 2011 et à la décision prise par la réunion de coordination tenue au Caire, Égypte, le 4 septembre 2011, entre le Président de la Commission de l'Union Africaine, le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes(SG-LEA), le Secrétaire Général adjoint de l'Organisation de coopération des pays islamiques, et le ministre des affaires étrangères égyptien, en sa qualité de président du groupe des pays Non-alignés, concernant la coordination entre ces différents groupes au cours de la 66^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations unies.

382. A ce propos, il convient de souligner le rôle important joué par l'Afrique du Sud, le Gabon et le Nigéria à travers leur soutien à la requête palestinienne au Conseil de Sécurité des Nations Unies, malgré le fait que la demande palestinienne n'ait pas obtenu le nombre de voix requises pour que le Conseil l'examine.

383. D'un autre côté, parmi les événements qui méritent d'être mentionnés est l'adhésion de l'Etat de Palestine au sein de l'Unesco, lors de la 36^{ème} session de la conférence générale de l'Unesco, le 4 novembre 2011, avec 107 voix pour et 50 abstentions. Cette admission permettra au peuple palestinien d'apporter sa contribution pour la promotion de l'éducation, la recherche scientifique et les arts et également de défendre son patrimoine culturel et archéologique.

b) Soutien à la paix et au développement au Soudan

384. Le Conseil de la Ligue arabe a pris des résolutions, entre autres, invitant les pays arabes à coopérer avec le gouvernement soudanais dans le renforcement des relations des pays arabes avec le Sud Soudan, à promouvoir les relations de bon voisinage et approfondir les intérêts réciproques et le renforcement de l'économie soudanaise pour faire face aux conséquences engendrées par la séparation du Sud Soudan. Il a par ailleurs demandé aux factions armées du sud de Kordofan et du Nil bleu de cesser toute violence et de rejoindre la table des négociations pour trouver une solution politique. Le Conseil s'est également engagé à poursuivre les efforts de coordination des positions des pays arabes, islamiques et africains pour soutenir les actions de paix et renforcer la situation sécuritaire et humanitaire au Darfour tout en se félicitant de l'Accord de paix signé entre le gouvernement soudanais et le mouvement de libération et de la justice, le 14 juillet 2011. Il a également demandé à tous les mouvements armés Darfouriens de signer cet Accord pour tourner la page du conflit. Il a enfin réaffirmé sa position qui rejette la décision de la Cour Pénale Internationale à l'encontre du Président Omar Hassan El Bashir.

c) Soutien à la République somalienne

385. A ce propos, le Conseil de la Ligue s'est félicité de l'évolution positive de la situation sécuritaire dans la capitale somalienne, ce qui a facilité l'accès de convois humanitaires aux victimes de la guerre. Il a par ailleurs réitéré son plein appui à la mission de l'Union Africaine en Somalie et les forces conjointes, et a condamné toutes opérations militaires qui visent les forces de l'Union Africaine en Somalie. Il a demandé

aux pays arabes faisant partie de l'Afrique de fournir des troupes pour compléter le déploiement de la force africaine et de soutenir la demande de l'Union Africaine relative au déploiement des forces des Nations unies pour remplacer les forces africaines, dans les meilleurs délais. Il a enfin souligné la nécessité d'une coordination effective entre l'Union Africaine, l'Organisation de Coopération Islamique et les Nations Unies pour la tenue d'une conférence de réhabilitation et de reconstruction de la Somalie.

d) Soutien à l'Union des Comores

386. S'agissant des Comores, le Conseil de la Ligue s'est félicité de la coordination des efforts communs déployés par la Ligue des Etats Arabes, l'Union Africaine, les Nations unies et les pays voisins, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de réconciliation nationale, tout en affirmant l'identité comorienne de l'île de Mayotte et en rejetant l'occupation française de cette Ile. Il a demandé à la France de poursuivre le dialogue avec le gouvernement comorien pour parvenir à une solution permettant le retour de l'île de Mayotte à la souveraineté comorienne. Il s'est aussi félicité des mesures prises par l'État de Qatar et le Secrétariat Général de LEA dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la réunion arabe sur l'investissement et le développement des Comores, et a demandé aux Etats membres, aux institutions de financement, aux pays arabes de trouver une solution au problème de la dette de l'Union des Comores, dans le processus de consolidation de la paix et du développement du pays.

e) Règlement pacifique du conflit entre Djibouti et l'Érythrée

387. Le Conseil de la Ligue a lancé de nouveau un appel pour le respect des principes de bon voisinage et de l'inviolabilité des frontières qui existent entre les deux pays au lendemain de l'indépendance. Il a confirmé l'Accord conclu, sous le patronage de l'État de Qatar, le 6 juin 2010, et a demandé aux deux parties de mettre en œuvre les dispositions de l'Accord.

f) Suivi de la coopération entre l'Afrique et le Monde Arabe

388. La délégation permanente de L'UA a organisé, les 27 et 28 août 2011, la première réunion de consultation technique conjointe entre la Commission de l'UA et le Secrétariat général de la LEA, pour échanger des vues sur les modalités de mise en œuvre du Partenariat Stratégique et du Plan d'Action Conjoint 2011- 2016, en établissant un programme précis qui devait s'achever avant la fin de 2011. Ce programme comporte en particulier la mise en place des festivals africains-arabes du film et des échanges culturels.

389. Dans le cadre du Plan d'Action 2011-2016, une réunion conjointe a été organisée au Caire, les 18 et 19 septembre 2011, entre des experts de la Commission de l'Union Africaine et du secrétariat général de la Ligue des Etats Arabes dans le domaine culturel et cinématographique et d'autres experts dans le même domaine du secteur privé des pays africains et des pays arabes. Les conclusions adoptées par cette réunion visent en particulier à promouvoir et renforcer les relations culturelles entre les régions Arabe et Africaine et à diffuser une image équilibrée et positive auprès des

populations des deux parties, à travers la projection de films, le partage de connaissances et d'expériences entre les deux régions dans le domaine de l'industrie cinématographique, la promotion des artistes, des directeurs et des producteurs par l'attribution de prix et l'encouragement de production de films conjoints. Suite à ces conclusions, un expert a été recruté, le 15 décembre 2011, pour préparer l'étude technique relative à la mise en place du festival. Une réunion est prévue durant la première semaine du mois de février 2012, au siège de l'Institut Afrique - Pays Arabes pour la culture et les études stratégiques qui assure le pilotage de ce projet, pour valider cette étude.

g) Plan d'Action Conjoint de l'Afrique et du monde arabe sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire

390. Il convient de rappeler que la session inaugurale du comité de pilotage de l'Unité de Facilitation du Plan d'Action Conjoint (PAC) s'est tenue le 30 avril 2011 et le 1er mai 2011 au siège de l'Organisation Arabe pour le développement de l'agriculture, à Khartoum. La réunion a examiné, entre autres choses, la composition, la structure et le règlement intérieur de l'Unité de Facilitation ainsi que les termes de référence et les modalités de recrutement du personnel de l'Unité.

391. Une réunion de consultation technique entre la Commission de l'Union Africaine et le Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes s'est tenue du 23 au 25 novembre 2011, à Addis-Abeba. La réunion a mis l'accent sur les conditions nécessaires au lancement effectif de la mise en œuvre du Plan d'Action Conjoint sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique dans le monde arabe. Cette réunion a recommandé que l'Unité de Facilitation du Plan d'Action Conjoint sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire soit mise en place avant la fin de 2012. Dans ce contexte, une réunion d'experts était proposée du 27 au 29 décembre 2011, pour préparer la deuxième session du Comité de pilotage et élaborer des propositions détaillées relatives à la mobilisation des ressources de l'Unité pouvant permettre son fonctionnement sur une période de trois à cinq ans, et ce avant la prise de toute décision à ce sujet.

392. Enfin, il convient de signaler la tenue de la sixième réunion de coopération générale entre la Commission de l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes, tenue les 17 et 18 décembre 2011, à Addis-Abeba, et qui a adopté le plan de travail conjoint de 2012. Cette réunion a mis un accent particulier sur le renforcement des institutions conjointes de l'Afrique et du Monde arabe et la mise en place des mécanismes convenus ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre effective des activités prioritaires du partenariat stratégique Afrique -Monde arabe et du Plan d'Action Conjoint 2011-2016. De même, la réunion a souligné la nécessité de commencer les préparatifs du troisième Sommet Afrique-Monde arabe et les activités prévues afin de s'assurer que le Sommet se tienne dans les délais impartis.

IV. VALEURS PARTAGEES

393. Au cours de la période considérée, la Commission a axé son travail sur la facilitation de la mise en œuvre des programmes et l'appui aux États membres. À cet

égard, la priorité pour la Commission était d'obtenir les ratifications requises pour la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, et pour la Charte sur les valeurs et principes de la fonction et de l'administration publiques et de mettre en place un mécanisme de mise en œuvre. En ce qui concerne le volet humanitaire, l'action de la Commission a surtout consisté à faciliter l'intervention de l'Union africaine face à la situation de sécheresse et de famine dans la Corne de l'Afrique.

IV.1 DEMOCRATIE, ELECTIONS ET GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE

a) La Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance

394. La Commission a continué à déployer des efforts pour faciliter et assurer la ratification de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance par les États membres. La Commission a tenu des réunions de consultations avec les États membres et autres parties prenantes afin de faciliter la ratification de la Charte. Ces réunions ont abouti à un accroissement du nombre des ratifications. A l'heure actuelle, douze (12) États membres ont ratifié la Charte et trente-huit (38) l'ont signée. Certains États membres ont pris des mesures importantes dans le cadre du processus de ratification.

395. La Commission a commencé à mettre en place des mesures et des modalités d'appui aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. À cet égard, la Commission a tenu, du 11 au 15 octobre 2011 à Freetown (Sierra Leone), une réunion de consultation avec les États membres qui ont ratifié la Charte. La réunion a recommandé que les articles 44, 45, 46 et 49 servent de base pour l'élaboration d'un cadre pour l'intégration et la mise en œuvre de la Charte.

b) Année des valeurs partagées

396. Sur la base des directives que le Conseil exécutif, à sa dix-huitième session ordinaire, a données dans la décision EX.CL/Dec.635 (XVIII) sur les valeurs partagées, la Commission a organisé deux Retraites (du 22 au 24 août et les 24 et 25 novembre 2011) en Ethiopie, pour élaborer un programme de travail pour l'Année des Valeurs partagées. Ces Retraites, ont permis à la Commission, en collaboration avec les organes / institutions de l'UA ayant un mandat formel en matière de démocratie et de gouvernance, ainsi qu'avec les CER et les autres parties prenantes comme les institutions des Nations Unies et la société civile, d'établir un programme de travail pour l'Année des valeurs partagées. La mise en œuvre du programme de travail renforcera les engagements des États membres dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance, des élections et des droits de l'homme et en ce qui concerne le renforcement du rôle de la Commission.

c) Fonction publique

397. La Commission a continué à assurer l'appropriation de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration par un plus grand nombre d'Etats membres grâce à des campagnes de vulgarisation, conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.337 (XVI) de la Conférence. À cet égard, des réunions de consultations (15-16 septembre 2011, Maurice et 5-7 décembre 2011, Congo) avec les États membres, les CER et les autres parties prenantes sur les moyens de faciliter et d'assurer la ratification de la Charte par les États membres ont été tenues les 15 et 16 septembre 2011 à Maurice ; et du 5 au 7 décembre 2011 au Congo. A l'heure actuelle, quatorze (14) États membres ont signé la Charte et deux (2) l'ont ratifiée. La Commission a facilité la réunion du Bureau de la 7^{ème} Conférence des Ministres de l'UA en charge de la fonction publique, qui s'est tenue du 9 au 14 mai 2011 à Nairobi (Kenya). Le Bureau a adopté le plan de travail de la 7^{ème} Conférence et a réfléchi sur les moyens de renforcer la capacité de la Commission à exécuter le programme ministériel.

d) Elaboration d'un cadre d'appui à la mise en œuvre des instruments et décisions sur la démocratie et la gouvernance

i. Une plus grande synergie entre l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et l'Architecture de paix et de sécurité (APSA)

398. Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la décision de la dix-huitième session du Conseil exécutif et de la Déclaration de la seizième session ordinaire de la Conférence demandant une plus grande synergie entre l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture de paix et de sécurité, des dispositions ont été prises pour l'organisation d'une retraite entre les deux départements concernés (Affaires politiques et Paix et Sécurité). La Retraite a pour objectif d'explorer les modalités de prise en compte des évolutions dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance dans les travaux du CPS. A cet égard, les articles 3 (f) et 7 (m) du Protocole du CPS, relatifs aux objectifs et fonctions du CPS dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance et de la prévention des conflits constituent une base solide pour l'interaction entre l'AGA et l'APSA. C'est dire qu'une collaboration véritable et durable est nécessaire entre ces deux départements et le CPS.

ii. Evaluation périodique des États membres pour vérifier la mise en œuvre des Instruments relatifs aux valeurs partagées

399. Afin de faciliter la mise en œuvre des instruments de l'UA sur la Démocratie et la Gouvernance et l'Appui direct aux États membres, la Commission œuvre à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre par les Etats membres des instruments de l'UA sur les valeurs partagées (EX.CL/Dec.635 (XVIII)). Une réunion de consultation avec des experts tenue les 14 et 15 octobre 2011, en Sierra Leone, a recommandé que tous les instruments de l'UA sur la Démocratie et la Gouvernance constituent la base pour l'identification des indicateurs et des objectifs. La réunion a également recommandé que les indicateurs doivent tenir compte des spécificités de chaque pays ainsi que des exigences et intérêts des États membres pour que les

résultats de l'évaluation soient utiles. En outre, la réunion a recommandé que le processus d'évaluation soit une responsabilité partagée de la Commission et des États membres.

iii. Plate-forme africaine de gouvernance

400. La Plate-forme africaine de gouvernance a été officiellement lancée le 22 décembre 2010, en Afrique du Sud, conformément à la décision EX.CL/619 (XVIII) du Conseil exécutif. La Plate-forme coordonnera le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance avec les autres organes compétents de l'Union, les Communautés économiques régionales et les structures nationales appropriées (Paragraphe c de l'Article 45 de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance).

e) Gouvernance locale

401. La Commission a tenu une réunion de consultation le 23 novembre 2011 à Awasa (Ethiopie) pour voir comment la Conférence ministérielle africaine sur la Décentralisation et le Développement local (AMCOD) pourrait être intégrée dans les structures et processus de l'UA dans le cadre des nouveaux Comités techniques spécialisés (CTS) qui seront créés. Cela permettra d'avoir une compréhension claire et collective de la façon dont l'Union africaine peut apporter son assistance aux États membres en ce qui concerne les questions de gouvernance locale, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.158 (VII) de la Conférence.

2. ÉLECTIONS ET OBSERVATION DES ÉLECTIONS

a) Assistance technique aux organismes de gestion des élections (OGE)

402. La Commission assure la formation et fournit un appui technique aux instances électorales nationales de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest. Une partie de cette assistance est fournie sur demande pour répondre aux besoins spécifiques des OGE en matière de formation, qui ne sont pas couverts par les programmes régionaux de formation. La phase pilote de ce programme a été lancée le 21 novembre 2011 avec la Commission électorale nationale de la Sierra Leone. La Commission est également engagée dans ce processus avec les organes électoraux du Botswana, du Kenya, du Malawi, du Nigeria et du Zimbabwe. La Commission a également conclu des accords de coopération avec certains pays et organisations qui apportent leur assistance aux institutions démocratiques.

403. Dans le cadre des efforts d'élaboration et d'amélioration des systèmes d'observation des élections de l'UA, la Commission a organisé, du 14 au 16 novembre 2011 à Tunis (Tunisie), la quatrième session d'orientation / de formation des observateurs des élections de l'UA.

b) Audit des processus post-électoraux

404. En l'absence d'un cadre d'observation des processus post-électoraux, la Commission a tenu des ateliers sur un cadre d'audit des processus post-électoraux dans chaque région où il y a eu 3 à 4 élections au cours de la période de six mois.

c) Amélioration du système d'observation des élections de l'Union africaine

405. Avec le soutien du PNUD, la Commission est en train de changer son approche méthodologique de l'observation des élections en passant d'une approche basée sur les évaluations pré-électorales et l'observation de l'élection proprement dite à une approche basée sur l'observation des élections à long terme qui elle repose une approche de cycle électoral afin d'engager assez tôt l'évaluation des processus électoraux.

d) Observation des élections

406. Au cours des six derniers mois, la Commission a surveillé les élections en Zambie, Liberia, Cap-Vert, Cameroun, Tunisie, Sao Tomé et Príncipe, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et en Gambie. D'une manière générale, la gestion des processus électoraux connaît une certaine amélioration et les organes nationaux de gestion des élections sont devenus plus efficaces et mieux organisés. La Commission estime que cet élan positif doit être maintenu et qu'il faudrait renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne les phases pré et post-électorales.

IV.2 DROITS DE L'HOMME

407. La Commission a continué d'étudier les moyens susceptibles de permettre à l'Union africaine de renforcer les capacités des États membres dans les domaines de la gouvernance et de la justice transitoires. À cet égard, des consultations ont eu lieu du 8 au 10 et du 12 au 13 septembre 2011, au Cap (Afrique du Sud), avec des experts et certains États membres qui ont initié des processus de justice transitoires. Les consultations ont permis aux parties prenantes d'avoir une compréhension collective et plus cohérente de l'application contemporaine de la justice transitoire en Afrique dans le cadre des processus actuels d'élaboration d'un cadre africain de justice transitoire, tel que recommandé par le Groupe des Sages.

408. La Commission a continué à utiliser des événements commémoratifs comme occasions de sensibilisation. La Commission a commémoré la Journée des droits de l'homme en Afrique le 21 octobre 2011, la Journée internationale de la tolérance le 16 novembre 2011 et la Journée internationale des droits de l'homme, le 4 décembre 2011.

a) Stratégie pour les droits de l'homme

409. En collaboration avec le Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH-ONU), la Commission a organisé la 4ème Conférence des Institutions Nationales des

Droits de l'Homme (INDH) du 4 au 6 août 2011 à Banjul (République de Gambie). La réunion a permis aux participants de partager des expériences en ce qui concerne l'élaboration des rapports et l'accès par des institutions nationales des droits de l'homme au système africain des droits de l'homme. Il a été recommandé que des directives soient données pour assurer une plus grande sensibilisation sur le système africain des droits de l'homme et pour mieux faire connaître le système.

b) Création et gestion du savoir

410. La Commission poursuit ses efforts de modernisation du Centre d'information et de documentation sur la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme afin d'améliorer la qualité de la recherche et du savoir sur les évolutions et les tendances en matière de gouvernance et de droits humains.

IV.3 QUESTIONS HUMANITAIRES, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

411. L'Afrique continue d'abriter le plus grand nombre de réfugiés et de déplacés internes dans le monde en dépit de l'amélioration des conditions qui ont permis le retour de milliers d'entre eux. L'aggravation continue dans le monde des phénomènes ci-après a négativement affecté la capacité du continent à faire face à un choc d'une telle ampleur et cela a eu un impact dévastateur sur les populations déjà vulnérables, qui sont victimes de déplacements forcés, à savoir le changement climatique, la crise alimentaire mondiale, les catastrophes naturelles, la croissance démographique, l'urbanisation, la compétition pour des ressources limitées ainsi que les migrations internationales et les mouvements mixtes de populations.

412. Au cours de ces six derniers mois, la Commission a mis en œuvre les directives et les décisions du Conseil exécutif et du Sommet, en étroite collaboration et coopération avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées (PDI) et ainsi que les partenaires de l'UA, en particulier, le HCR, le CICR, le PAM, l'OIM, et OCHA. Les principales activités qui ont été menées sont, entre autres, l'organisation de la Première Conférence de l'Union africaine des donateurs sur la sécheresse et la famine dans la Corne de l'Afrique tenue le 25 août 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie), et la redynamisation et la reconstitution du Comité de coordination sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. La Commission a également déployé des efforts soutenus pour promouvoir le processus de signature et de ratification / adhésion à la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux femmes déplacées, le tout premier instrument international juridiquement contraignant de ce genre. Tous ces efforts contribueront grandement à la recherche de solutions durables au problème des déplacements forcés.

413. En ce qui concerne la Conférence d'annonces de contributions, les institutions et les pays africains ont témoigné leur solidarité en annonçant des contributions d'un montant de 351 706 millions \$EU en espèces et d'un montant de 28,8 millions \$EU en nature. Depuis cette Conférence, davantage de contributions ont été reçues de diverses sources y compris des membres du Comité des Représentants permanents (COREP), des membres du personnel de la Commission ainsi que des conjoints (es) des ambassadeurs à Addis-Abeba.

414. Il faut noter que l'Union africaine ne saurait, à elle seule, relever les nombreux défis liés à l'action humanitaire. Il est donc impératif que des efforts concertés soient déployés pour faire face, de manière concrète, à la nature complexe et multidimensionnelle des interventions d'urgence qui apportent des secours immédiats aux personnes démunies, afin de promouvoir, à long terme, la paix, la sécurité et la stabilité y compris la réconciliation nationale, et, si possible, l'élimination totale du problème du déplacement forcé.

415. La Commission saisit cette occasion pour féliciter le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Convention sur les réfugiés et du 50^{ème} anniversaire de la Convention sur l'élimination des cas d'apatridie, qui a eu lieu en décembre 2011, à Genève. La Commission est déterminée à promouvoir les idéaux qu'elle partage avec le HCR, qui est l'un des partenaires de longue date de l'UA, afin que des solutions durables soient trouvées au problème des déplacements forcés sur le continent grâce à un plus grand engagement envers ces idéaux et les valeurs partagées.

IV.4 GENRE ET DEVELOPPEMENT

416. La Commission a tout mis en œuvre pour assurer l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme dans le système de l'UA en général et dans ses propres structures, en tant que question transversale dans les quatre piliers du Plan stratégique 2009-2012.

a) Réunion Pré Sommet sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes à Malabo

417. Afin d'assurer l'intégration des préoccupations des femmes et des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les conclusions de la dix-septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui avait pour thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour un développement durable », la Commission a organisé sa cinquième réunion Pré Sommet sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes du 21 au 23 juin 2011 à Malabo (Guinée équatoriale). La réunion Pré sommet a permis aux participants de discuter du thème du Sommet. Elle a également permis au Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines et au Comité des 30 sur la Décennie de la femme africaine (AWD) de se réunir et d'examiner les projets soumis pour financement, par les États membres, dans le cadre du thème de l'AWD pour 2011. La réunion Pré Sommet de Malabo était spéciale en ce sens qu'elle avait trois segments à savoir le segment continental; le segment national du pays hôte, qui a eu lieu le 24 juin et auquel ont participé les femmes leaders, du Parlement, du judiciaire, de l'exécutif, du monde universitaire, et des organisations religieuses et de la société civile ; et le segment des femmes des communautés de base tenu le 26 juin, avec la participation des agricultrices et des commerçantes des zones rurales de la Guinée équatoriale qui avaient demandé l'organisation du segment rural, conformément au Thème de la Décennie de la femme africaine qui est "Approche communautaire de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes».

b) Etablissement de partenariats

418. La Commission et l'Ambassade de la République d'Afrique du Sud en Ethiopie ont organisé conjointement un séminaire sur l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO) sur le thème «Célébrons le mois de la femme (République d'Afrique du Sud) ». Les discussions ont porté essentiellement sur les documents sur PAWO à 50 ans et sur la 17^{ème} Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17), qui devrait se tenir en décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud). La réunion a formulé des recommandations sur la célébration du 50^{ème} Anniversaire de PAWO et sur la dimension genre de la COP17. La réunion s'est tenue dans les locaux de l'ambassade d'Afrique du Sud à Addis-Abeba (Ethiopie), du 24 au 26 août 2011.

c) Mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA)

419. Les 28 et 29 octobre 2011, la Commission a organisé un atelier de renforcement des capacités des États membres de l'UA qui n'ont pas encore soumis leur rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA). La réunion a identifié les contraintes et les difficultés rencontrées par ces pays et a élaboré des stratégies pour l'établissement des rapports et la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.

d) Réunion ministérielle de l'UA sur la condition féminine et les questions de genre

420. La 4^{ème} Conférence des Ministres de l'UA en charge de la Condition féminine et des Questions de Genre a eu lieu les 2 et 3 novembre 2011 au siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). Elle a été précédée de la réunion des experts, du 31 octobre au 01 novembre 2011.

421. La réunion ministérielle a examiné, entre autres, la dimension genre de la COP17 et le rapport PAWO à 50 ans. Elle a également examiné et adopté la composition du Comité ministériel des 10 sur la Décennie de la femme africaine, le thème de la Décennie de la femme africaine pour 2012 ainsi que le rapport du Comité ministériel des 10. Il faut noter que le débat sur la question du choix du siège du Secrétariat de la Décennie de la femme africaine, a été différé jusqu'à ce que des critères pour le choix du siège soient définis. La réunion a, par ailleurs, demandé à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) de soumettre des projets aux fins de financement par le Fonds espagnol / NEPAD, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la réunion.

e) Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme en Afrique

422. En ce qui concerne la vulgarisation et la promotion du Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme en Afrique, la Commission continue de travailler avec la Coalition des OSC dénommée Solidarité pour les Droits des Femmes africaines

(SOAWR) pour assurer la ratification et la mise en œuvre du Protocole par tous les États membres de l'UA.

f) Mobilisation des ressources pour le Fonds pour les femmes africaines

423. Outre l'allocation de 0,5% au Fonds pour les femmes africaines, la Commission a pu mobiliser 170 000 \$US auprès du Gouvernement espagnol et 50 000 Euro supplémentaires auprès du Fonds espagnol- NEPAD. Par ailleurs, la Commission de l'UA et le NEPAD ont tenu une réunion du 4 au 7 juillet 2011 à Midrand (Afrique du Sud) afin d'harmoniser et de coordonner leurs approches concernant cette question cruciale de mobilisation des ressources pour le Fonds.

g) Mise en place du Fonds pour les femmes africaines

i. Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines

424. En ce qui concerne le Fonds pour les femmes africaines, qui a été lancé en janvier 2010, la Commission a organisé la réunion du Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines à deux reprises, d'abord en marge du Sommet de Malabo de juillet 2011 et, par la suite, le 30 octobre 2011 au siège de l'UA. Le Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines est un groupe technique et son rôle majeur est d'examiner les aspects financiers des projets soumis par les États membres (les gouvernements et les ONG). Le Comité directeur, en collaboration avec le Comité des 30 sur la Décennie de la femme africaine, a évalué au total 96 projets, lors des réunions tenues à Malabo et à Addis-Abeba.

ii. Réunion technique du Comité des 30 sur la mise en œuvre de la Décennie de la femme africaine (AWD)

425. La Commission a organisé deux réunions techniques du Comité des 30 sur la mise en œuvre de l'AWD pour évaluer les aspects programmatiques des propositions de projets soumis pour financement par le Fonds pour les femmes africaines à la suite d'un appel antérieur. Les experts ont évalué 64 projets lors de la réunion de Malabo en juin 2011 et 48 projets lors de la réunion du 30 novembre à Addis-Abeba, en tenant compte des réponses aux questions soulevées à Malabo. Le Comité a fait des recommandations appropriées aux ministres concernant des projets qui répondaient aux critères de financement. Ces projets ont été classés comme suit:

- (i) les projets qui seront financés ;
- (ii) les projets qui seront financés à certaines conditions ou après des ajustements ;
- (iii) les projets dont l'exécution doit être reportée à plus tard.

a) Validation du Manuel de formation de l'UA sur les questions de genre pour les opérations de soutien à la paix de l'UA (OSP) et de formation des formateurs pour les opérations de soutien à la paix de l'UA

426. Les deux départements de la Commission (la Direction Femmes, Genre et Développement et le Département Paix et Sécurité) ont conjointement organisé, le 26

septembre 2011 au siège de l'UA, le 2^{ème} Atelier de validation du Manuel de formation de l'UA sur les questions de genre pour les opérations de soutien à la paix de l'UA. L'atelier a validé le Manuel de l'UA sur les questions de genre et la formation des formateurs ainsi qu'un document d'orientation.

427. La réunion de validation a été suivie de deux sessions de formation des formateurs du 28 au 30 septembre 2011 et du 2 au 4 octobre 2011, à Nazareth (Éthiopie). Le but de l'atelier était de former les formateurs qui formeront, à leur tour, les gardiens de la paix et autres personnels appropriés, afin de réduire les cas de violence sexospécifique dans les situations de conflit ou de mettre fin à ce type de violence. Cette formation est entreprise du fait que ce sont surtout les droits des femmes et des enfants qui sont souvent violés dans les situations de conflit. Cinquante-cinq (55) participants venus des bureaux de liaison de l'UA, des États membres, de la Division de la Commission de l'UA chargée des opérations de maintien de la paix (OSP), des Ecoles militaires nationales et des OSC ont été formés comme formateurs futurs pour les opérations de soutien à la paix de l'UA, en particulier pour la Force africaine en attente.

428. De même, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec le Centre international Kofi Annan de Formation au maintien de la Paix (KAIFTC) dans l'élaboration de ses cours de formation sur l'exploitation et les abus sexuels (SEA). A cet égard, la Commission a participé à la réunion des experts en mai 2011 et a fait une présentation lors du lancement du programme pilote en novembre 2011.

b) Mise en œuvre de la Politique du Genre de l'UA

429. La Commission continue de renforcer ses capacités institutionnelles à orienter et à encourager le processus d'intégration de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques nationales et régionales. Afin de traduire cet engagement continental dans les faits, la Commission a organisé un atelier sur l'harmonisation des politiques nationales et régionales sur l'égalité entre les hommes et les femmes avec la Politique de Genre de l'Union africaine, les 28 et 29 octobre 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie). La réunion a été organisée immédiatement après l'Atelier sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA).

c) Harmonisation des politiques des organes de l'UA, des CER et des Etats membres de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes

430. Cette réunion a été organisée immédiatement après l'Atelier sur le renforcement des capacités des États membres de l'UA qui n'ont pas encore soumis leur rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA). La réunion a adopté la matrice pour l'harmonisation des politiques qui a été élaborée par la Commission et distribuée aux États membres aux fins d'utilisation comme outil pour la collecte des informations nécessaires à l'harmonisation des politiques.

d) Cours de l'UA sur la gestion des politiques économiques visant l'égalité entre les hommes et les femmes

431. Le 4^{ème} cours de l'UA sur la gestion des politiques économiques visant l'égalité entre les hommes et les femmes a été une activité importante de renforcement des capacités de la Commission. Le cours a été organisé du 6 au 16 décembre 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie) et concernait des décideurs des Ministères de l'Economie, de la Planification, du Budget et de la Condition féminine des États membres de l'UA.

432. Un tel cours devrait permettre aux participants de mieux comprendre l'importance de l'intégration de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques économiques en Afrique afin d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'OMD 3 portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes tout en tenant pleinement compte des différents besoins et rôles des femmes et des hommes en ce qui concerne leur contribution escomptée à la croissance économique nationale.

IV.5 CULTURE

a) Réunion pour préparer l'étude de faisabilité pour la création de la Commission du Film africain

433. La deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Maputo au Mozambique du 10 au 12 juillet 2003, a demandé la création d'une Commission du Film africain en vue de donner un nouveau souffle et une nouvelle impulsion à ce secteur culturel et créatif. L'économie créative du continent en général et celle des États membres en particulier, a le potentiel pour être le premier secteur en matière de croissance économique, de création d'emplois et de commerce, comme c'est le cas dans de nombreuses économies avancées.

434. Dans ce contexte, une réunion d'experts s'est tenue à Niamey (Niger) du 23 au 26 août 2011 pour examiner et finaliser les documents pour l'étude de faisabilité en vue de la création de la Commission du Film africain.

b) Lancement de la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine pour les États membres de la SADC

435. La Charte de la Renaissance culturelle africaine a été officiellement adoptée lors de la sixième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Khartoum (Soudan), le 24 janvier 2006. Depuis son adoption, la Charte n'a été ratifiée que par trois (3) États membres à savoir le Mali, le Nigeria et le Sénégal et signée par vingt (20) États membres.

436. La Campagne pour la Renaissance culturelle africaine, visant à accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Charte a été lancée au niveau continental lors la troisième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine, tenue à Abuja (Nigeria), du 25 au 29 octobre 2010. Par la suite, le lancement de la

Campagne pour les Etats membres de la SADC a eu lieu à Pretoria le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011.

IV.6 QUESTIONS JURIDIQUES (ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'UNION)

i) Fonctions de dépositaire

437. Il convient de rappeler que la Commission de l'Union africaine est actuellement dépositaire de quarante-deux (42) traités, le plus récent étant la Charte africaine des valeurs et principes de la Fonction publique et de l'Administration, adoptée par la seizième session ordinaire de la Conférence tenue en janvier 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie). Ce traité a été signé par quatorze (14) Etats et ratifié par un (1) seul.

438. Vingt-cinq (25) de ces traités sont déjà entrés en vigueur. Trois (3) traités supplémentaires, à savoir les Statuts de l'Association des organisations africaines de promotion du commerce (1974), la Charte africaine des transports maritimes (1994) et la Constitution de la Commission de l'aviation civile africaine, version révisée (2009), sont en vigueur à titre provisoire, conformément aux dispositions des traités respectifs prévoyant leur entrée en vigueur provisoire.

439. Au cours de la période considérée, les États membres ont poursuivi leurs efforts visant à signer, à ratifier ou à adhérer aux traités de l'OUA /UA. Le rythme de ratification ou d'adhésion s'est accéléré par rapport à la période précédente en ce que dix-neuf (19) instruments ont été déposés contre huit (8) au cours de la période précédente. Il convient toutefois de noter que seulement quinze (15) nouvelles signatures ont été apposées aux traités, contre trente (30) au cours de la période précédente.

440. Beaucoup reste encore à faire pour ce qui est de la signature et de la ratification des instruments juridiques de l'Union, en dépit de l'appel lancé par le Conseil aux États membres dans ces nombreuses décisions à cet effet. En effet, la lenteur dans les ratifications constitue un sujet de préoccupation pour la Commission.

441. La Commission a poursuivi et intensifié ses efforts durant la campagne pour la signature des traités OUA/UA (première semaine de décembre de chaque année) et a organisé régulièrement des séminaires à l'intention des responsables concernés par le processus de ratification afin d'encourager les Etats membres à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés dans la ratification des traités OUA/UA, conformément aux recommandations qui ont été formulées par les Ministres de la justice/Procureurs généraux, lors de leur réunion tenue en novembre 2008 à Kigali (Rwanda) et adoptées par le Conseil exécutif (Décision EX.CL/AU/Dec.459(XIV) en janvier 2009, à Addis-Abeba (Ethiopie).

442. A cet égard, la Commission a organisé un atelier régional sur la signature, la ratification, l'adhésion et l'intégration des traités de l'OUA/UA qui touchent directement aux Valeurs partagées dans les législations nationales. L'objectif principal de l'atelier était d'aborder les questions et de convenir de mesures et de recommandations visant à sensibiliser les Etats membres à l'importance de la ratification et de la transposition

en droit interne des traités (en particulier ceux ayant un lien direct avec les Valeurs partagées) et à les encourager à y adhérer et, pour cela, à prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de ratification et d'adhésion. Ce premier atelier a été organisé à l'intention des Etats membres des régions centrale et australe de l'Afrique, compte tenu du fait que ces deux (2) régions ont comptabilisé le nombre le plus faible de ratifications. La Commission organisera des ateliers similaires pour d'autres régions en 2012. Les Etats membres devraient encourager ces initiatives en vue d'accélérer le rythme des ratifications.

ii) **Accréditation des États non africains auprès de l'Union africaine**

443. Conformément aux dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères d'octroi du statut d'observateur et pour un système d'accréditation auprès de l'Union africaine (ci-après désignés les «Critères»), adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a continué à recevoir et à examiner les demandes d'accréditation émanant de différents États et organisations non africains, tout en gardant à l'esprit l'intérêt suprême de l'Union. Depuis la dernière période considérée, dix (10) États non africains et trois (3) organisations internationales ont été accrédités auprès de l'Union africaine, conformément aux dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères. Les noms des représentants accrédités depuis mon dernier rapport et de leurs États ou organisations respectifs sont répertoriés dans le tableau ci-dessous:

ÉTATS/ORGANISATIONS NON AFRICAINS		
No.	Nom & titre	Pays / organisation
1.	S.E.M. James Kember Ambassadeur de Nouvelle Zélande près l'Union africaine	Nouvelle Zélande
2.	S.E. M. António Luis Peixoto Cotrim Ambassadeur du Portugal en Éthiopie	Portugal
3.	S.E. M. Hugues Chantry Ambassadeur du Royaume de Belgique en Éthiopie	Belgique
4.	S.E.M. Jose Valencia Ambassadeur de la République de l'Equateur en Afrique du Sud	Equateur
5.	S.E. M. Xie Xiaoyan Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire de Chine en République fédérale démocratique de l'Éthiopie	Chine
6.	S.E. M. Archil Dzuliashvili Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Géorgie près la République arabe d'Égypte et la Syrie	Georgie
7.	S.E. M. Rashid Al Faleh Al Haljri, Ambassadeur du Koweït en République fédérale démocratique de l'Éthiopie	Koweït

ÉTATS/ORGANISATIONS NON AFRICAINS		
No.	Nom & titre	Pays / organisation
8.	S.E.M. Miguel Ángel Fernández-Palacios Martínez, Ambassadeur d'Espagne en République fédérale démocratique de l'Éthiopie	Espagne
9.	S.E.M. Kim Jong-geun, Ambassadeur de la République de Corée en République fédérale démocratique de l'Éthiopie	République de Corée
10.	S.E.M Greg Dorey, Ambassadeur du Royaume- Uni en République fédérale démocratique de l'Éthiopie	Royaume-Uni
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE		
1.	S.E.M. Ahmed Mohammed Abuzeid, Juge honoraire, Observateur permanent de l'AOMA près l'Union africaine	Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA)
2.	M. Steve Were Momamo Représentant résident du Bureau de Liaison du PAM près l'Union africaine	Bureau de Liaison du Programme alimentaire mondial

444. Le nombre total d'États non africains et d'organisations internationales accrédités auprès de l'Union africaine est actuellement de soixante-dix-neuf (79), dont soixante-cinq (65) États non africains et quatorze (14) organisations internationales et d'intégration régionale.

iii) Mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.292(XV) sur l'utilisation abusive du principe de compétence universelle

445. Le Conseil se souviendra que conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.292(XV), adoptée par la quatorzième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Addis-Abeba (Éthiopie), en février 2011, et portant sur l'utilisation abusive du principe de compétence universelle, j'avais présenté au Conseil, dans mon précédent rapport intérimaire, un résumé des mesures qu'avait prises la Commission pour mettre en œuvre la décision susmentionnée vis-à-vis de l'Union européenne et des Nations Unies. Après examen de ce rapport intérimaire, la Conférence a adopté la Décision Assembly/AU/Dec.335 (XVI) à sa seizième session ordinaire, tenue en janvier 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie).

446. S'agissant de la mise en œuvre de cette décision, il convient de préciser qu'il y a eu seulement quelques avancées dans les discussions entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne. Les discussions avec l'UE ont buté sur le fait que la Commission européenne estime qu'elle doit s'abstenir d'intervenir dans ce qui relève de la compétence de chacun de ses États membres et que par conséquent elle ne doit pas mener des discussions sur cette question. Du point de vue de l'UA, une question susceptible de nuire au partenariat ou aux relations entre les deux continents ne peut pas être laissée entre les mains des États, à titre individuel.

447. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, il convient de noter que, conformément à la Résolution A/RES/65/33, adoptée en décembre 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et portant sur la portée et l'application du principe de compétence universelle, le Secrétaire général des Nations Unies a établi un rapport sur la question, qui est actuellement examiné par la sixième Commission de l'Assemblée générale dans le cadre de son Groupe de travail. Conformément à cette résolution, la Commission a préparé et soumis au Secrétaire général un mémorandum sur la portée et l'application du principe de compétence universelle. Toutefois, de tous les États membres de l'UA, seul le Botswana avait soumis ses commentaires et observations au Secrétaire général dans les délais fixés. A l'expiration de la première échéance, seulement quelques pays africains avaient déjà soumis leurs observations : Cameroun, Éthiopie, Kenya, Maurice, Rwanda et Tunisie.

448. Le débat général au sein dudit Groupe de travail de la Commission de l'Assemblée générale a eu lieu les 13 et 14, ainsi que les 20 et 21 octobre 2011 au siège des Nations Unies à New York. A la fin de ses délibérations et dans une résolution soumise à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour examen, la sixième Commission a recommandé à son Groupe de travail de poursuivre l'examen de la portée et de l'application de la compétence universelle afin de s'acquitter de la tâche visée au paragraphe 2 de la résolution 65/33. Elle a également suggéré que la question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session sous le point intitulé « *Portée et application du principe de compétence universelle* » et de prolonger le délai pour la présentation des commentaires et observations par les États membres et les observateurs de l'ONU.

449. De plus, la Commission a décidé d'aider les États membres à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent dans l'application du principe de compétence universelle et à renforcer leurs capacités dans d'autres questions juridiques relatives aux crimes les plus graves ayant une portée internationale, tels que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et la torture. A cet égard, la Commission a élaboré un projet de loi type, ainsi qu'une étude et un cadre d'orientation sur la compétence universelle. En outre, un atelier de validation de ces documents s'est tenu du 30 novembre au 2 décembre 2011 au siège du Parlement panafricain à Midrand (Afrique du Sud). Le projet de loi type, l'étude et le cadre d'orientation sur la compétence universelle seront examinés lors d'une réunion d'experts gouvernementaux des États membres de l'UA, en 2012, avant leur présentation aux organes de décision.

iv) Mise en œuvre de la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.213(XII) sur l'octroi, à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme, de la compétence pour juger des crimes internationaux

450. Le Conseil se souviendra, comme cela lui a déjà été signalé, que les fonds pour entreprendre les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.213(XII), adoptée par la douzième session ordinaire de la Conférence, en janvier 2009, à Addis-Abeba (Éthiopie), ont été obtenus et que l'étude approfondie sur les implications de la dotation, de la Cour, de la compétence à juger des crimes internationaux, a commencé. Le Conseil se souviendra également que la

validation du protocole d'accord par les experts indépendants a eu lieu en août puis en novembre 2010.

451. Le Conseil, en sa Décision EX.CL/Dec.659 (XIX), adoptée en juillet 2011 à Malabo (Guinée équatoriale), « *demande à la Commission, en collaboration avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de finaliser le processus d'examen des implications de la dotation de la Cour de la compétence à juger les crimes internationaux, et d'en faire rapport à la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, en janvier 2012* ».

452. Par conséquent, la Commission a organisé une réunion d'experts gouvernementaux du 31 octobre au 11 novembre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette réunion a examiné le projet de protocole révisé en recommandant qu'il soit présenté aux Ministres de la justice/Procureurs généraux avant qu'il ne soit adopté par la Conférence après examen par le Conseil exécutif. A cet égard, le projet d'instrument juridique sur la révision du Protocole relatif à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme doit être finalisé lors d'une réunion des Ministres de la justice/procureurs généraux, prévue en février/mars 2012, avant son adoption par la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

v) Mise en œuvre de la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.223 (XII) sur la révision du Protocole relatif au Parlement panafricain

453. Le Conseil se rappellera que la Conférence, par sa Décision Assembly/AU/Dec.223 (XII) sur la révision du Protocole relatif au Parlement panafricain (PAP), a demandé à la Commission d'engager le processus d'examen dudit Protocole, en vertu des dispositions de son article 25, en tenant compte du point de vue du PAP, et en consultation avec le Comité des Représentants permanents (COREP), et de faire des recommandations appropriées sur la question aux organes de décision de l'UA.

454. Le Conseil, en sa Décision EX.CL/Dec.667(XIX) adoptée en juillet 2011 à Malabo (Guinée équatoriale) « *souligne la nécessité d'accélérer le processus de révision du Protocole du PAP pour permettre à cet organe de remplir efficacement son mandat.* ».

455. Les rapports précédents présentent à l'attention du Conseil un résumé des mesures prises par la Commission pour mettre en œuvre la décision susmentionnée de la Conférence. Ces mesures ont prévu, entre autres, la tenue, du 10 au 13 août et du 8 au 12 novembre 2010, de deux ateliers d'experts indépendants pour la validation du projet de Protocole.

456. Au cours de la période considérée, la Commission a convoqué une réunion d'experts juridiques gouvernementaux du 31 octobre au 11 novembre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie) pour examiner le projet de Protocole révisé avant qu'il ne soit présenté aux Ministres de la justice/Procureurs généraux en prévision de son adoption par la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

457. A cet égard, le projet d'instrument juridique sur la révision du Protocole relatif au Parlement panafricain doit être finalisé lors d'une réunion des Ministres de la justice/Procureurs généraux, prévue en février/mars 2012, avant d'être soumis en juillet 2012, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à l'attention de la Conférence, pour adoption.

vi) Réunion des conseillers juridiques de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales

458. Le Conseil se souviendra que depuis octobre 2009, les Conseillers juridiques de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales (CER) se réunissent une fois par an pour des échanges de vues sur les bonnes pratiques et, en particulier, sur leurs rôles respectifs pour créer des synergies et promouvoir une coopération efficace entre les différentes organisations et contribuer ainsi, au programme d'intégration continentale.

459. Au cours de la période considérée, les Conseillers juridiques se sont réunis du 11 au 13 juillet 2011 au siège de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Arusha (Tanzanie). Cette réunion a vu la participation d'éminentes personnalités juridiques, parmi lesquelles le Conseiller juridique auprès du Département d'État (États-Unis d'Amérique), le Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), le Vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le Directeur administratif de l'Union panafricaine des avocats, un membre de la Commission du droit international de l'Union africaine et un représentant de la Facilité africaine d'assistance juridique de la Banque africaine de développement.

460. Certaines des questions abordées lors de cette réunion ont porté sur les travaux des tribunaux pénaux *ad hoc*, la responsabilité de protéger, les travaux et activités de la Commission du droit international de la Commission de l'Union africaine, les opportunités et les défis de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, les défis que pose le problème des immunités et des privilèges à l'UA et aux CER et les activités liées à la Facilité africaine d'assistance juridique aux États membres, notamment en matière de solutions aux « fonds vautours » et de renforcement des capacités à négocier des accords de prêts internationaux.

461. A cet égard, le Conseil notera que les Conseillers juridiques de l'UA et des CER sont disposés à étudier toute question que lui soumettraient les organes de l'UA et les CER.

vii) Tribunal administratif ad hoc

462. En vertu des dispositions de l'article 2 du Statut du Tribunal administratif *ad hoc*, le Tribunal est compétent pour arbitrer les différends entre les membres du personnel et l'Organisation.

463. Toutefois, les activités du Tribunal administratif *ad hoc* ont été jusqu'à présent sous-financées et il est également difficile de recruter une secrétaire car l'emploi à court

terme n'intéresse pas la plupart des avocats compétents ayant une bonne pratique judiciaire.

464. Néanmoins, des efforts ont ensuite été déployés pour allouer les fonds nécessaires à la convocation d'une audience du Tribunal. Dix (10) affaires sont actuellement à juger, ce qui a conduit à la convocation d'une réunion de deux juges du 23 au 25 novembre au siège de l'UA à Addis-Abeba, durant laquelle les magistrats ont passé en revue les Statut et Règlement intérieur du Tribunal et élaboré un plan de travail pour 2012. Le Conseil est appelé à nommer, au cours de la présente session, un autre État membre pour remplacer Madagascar qui avait été désigné par le Conseil pour nommer un juge auprès du Tribunal et dont la participation aux activités de l'Union a été suspendue. Selon les dispositions en vigueur, le pays remplaçant devrait être la Mauritanie étant donné que les nominations sont faites par ordre alphabétique des États membres. En attendant la nomination du troisième juge, la Commission a convoqué, du 23 au 25 novembre, une séance préliminaire des deux (2) juges disponibles pour les instruire des affaires pendantes, ainsi que des instruments juridiques, notamment des Statut et Règlement du personnel de l'Union africaine. Le Tribunal sera probablement en mesure de tenir ses deux (2) audiences en 2012 sans aucune entrave.

**viii) Violation des droits de propriété intellectuelle de l'Union africaine –
escroqueries par Internet et arnaques commerciales au nom de l'Union
africaine**

465. L'attention du Conseil est attirée sur le fait que certains individus et/ou entités communiquent sans scrupule avec des particuliers sans méfiance en se faisant passer pour des institutions de l'Union africaine dans l'intention de frauder, d'obtenir un profit financier ou de défendre leurs intérêts commerciaux.

466. Le Conseil notera que si certaines de ces activités ne sont que des escroqueries par Internet, certaines de ces entités sont légalement enregistrées dans quelques-uns de nos États membres et utilisent le nom et le logo de l'Union africaine, ainsi que le lien pour accéder au site web de l'UA. Ces entités, en se servant du nom et autres emblèmes de l'UA, sollicitent de l'argent auprès du grand public pour fournir certains services ou donner un accès à des produits ou services demandés. Certaines de ces entités sont des sociétés parmi lesquelles on trouve des fonds d'affectation spéciale, des établissements de crédits et des organismes de commerce et d'investissement, qui utilisent des appellations telles que « *Chambre de commerce de l'Union africaine (AUCC)* », « *Commission des finances de l'Union africaine (AUFC)* », « *Fonds d'affectation spéciale de l'Union africaine* », « *African Union holdings* » et « *Fonds africain pour le développement* ».

467. Le nom, le logo et autre emblèmes de l'UA sont protégés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) selon les termes de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que révisée à Bruxelles le 14 décembre 1990. À cet égard, l'utilisation du nom, du logo et du site web de l'UA par ces entités constitue une violation des droits de propriété intellectuelle de l'Union africaine. L'utilisation du nom de l'Union africaine par certaines de ces entités

qui sont apparemment impliquées dans des actes frauduleux, va sûrement ternir l'image de l'Union africaine et peut-être celle des pays auprès desquels elles se présentent comme étant enregistrées et où elles prétendent entreprendre leurs activités ouvertement.

468. Le Conseil est par conséquent appelé à attirer l'attention des États membres sur la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent, en promulguant les lois appropriées pour assurer la protection des droits de propriété intellectuelle de l'Union africaine. L'article 6ter de la Convention de Paris demande aux États membres de refuser, d'invalider ou d'interdire l'enregistrement et l'utilisation de marques en conflit comme marque déposée, ainsi que des logos, drapeaux et autres emblèmes, abréviations et noms de pays et d'organisations intergouvernementales internationales dont un ou plusieurs pays sont membres.

469. La plupart des États membres de l'UA sont des États parties à la Convention de Paris. Cela signifie qu'ils ont le devoir et la responsabilité de protéger les emblèmes de l'UA et ceux de ses programmes, du NEPAD ainsi que du MAEP, d'une mauvaise utilisation par des hommes d'affaires sans scrupules. Certains États membres de l'UA (États parties à la Convention) ont franchi une autre étape dans l'intégration des dispositions pertinentes de l'article 6ter dans leurs lois nationales. D'autres ont seulement intégré les dispositions de base de l'article 6ter dans leur législation et leurs lois nationales. Même s'il peut y avoir des lacunes dans la protection des droits par rapport aux dispositions pertinentes, ces pays ont néanmoins adhéré à la Convention de Paris et assurent ladite protection en vertu de leurs lois internes, conformément à l'article 6ter. S'agissant des États membres de l'UA qui n'ont pas adhéré à la Convention de Paris ou qui sont devenus membres mais ne disposent pas de lois nationales qui prévoient la protection des marques des organisations internationales intergouvernementales, ils doivent savoir que l'UA ne pourra bénéficier d'une protection que si elle demande et obtient l'enregistrement de ses marques ou publie des mises en garde dans ces pays. Par conséquent, la Commission lance un appel à tous les États membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer la protection des marques de l'UA dans leurs lois nationales.

V. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

V.1 LA COMMISSION - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE SERVICES

470. La transformation de l'Organisation de l'Unité africaine en Union africaine a apporté avec elle un besoin urgent pour la Commission de mettre en place et de renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et financières, ainsi que les systèmes, procédures et processus administratifs qui lui permettraient de remplir efficacement de son mandat.

471. Depuis 2008, la Commission a adopté une approche dynamique et ambitieuse au changement organisationnel et de réforme pour une plus grande efficacité et de meilleures prestations de services. Elle a mis l'accent sur le renforcement des processus et des procédures de planification et de budgétisation des politiques et

programmes, la mise en valeur et la gestion des ressources humaines et d'autres services administratifs, la gestion financière, la gestion des réunions et conférences, les prestations de services médicaux, les technologies de l'information et de la communication, la passation des marchés et la gestion du patrimoine, la coordination interdépartementale générale, ainsi que la gestion des partenaires et des parties prenantes, le tout dans le cadre des objectifs globaux du Programme de renforcement des capacités institutionnelles - Pilier 4 du Plan stratégique 2009-2012.

1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

472. On n'insistera pas assez sur l'importance des ressources humaines au sein d'une organisation dans l'environnement économique incertain et en évolution rapide d'aujourd'hui. Seule une gestion appropriée des ressources humaines peut garantir le succès d'une organisation. La Commission reconnaît que son personnel est son principal et son plus important atout.

a) Gestion et évaluation de la performance du personnel

473. Au cours des deux dernières années, des efforts ont été déployés pour améliorer le système de gestion et d'évaluation de la performance du personnel. Le projet de Cadre stratégique pour la gestion et évaluation de la performance et la responsabilisation a été approuvé par la Commission, et les structures appropriées au sein de la Commission procèdent à son examen en vue de son adoption définitive. A cet égard, l'évaluation de la performance des membres du personnel a été synchronisée en un cycle qui commence au mois de mars chaque année et se termine au mois de février de l'année suivante. Il s'agit là d'un cycle de performance unifiée facile à gérer car la performance et les résultats (de l'ensemble du personnel) sont convenus au début de la période, suivis au cours de toute cette période et évalués à la fin de la période. Cette approche de la gestion et de l'évaluation de la performance du personnel garantit l'objectivité, la transparence, les activités axées sur des objectifs et la répartition équitable des tâches.

b) Données de référence en matière de ressources humaines

474. On n'insistera jamais assez sur les implications de la tenue de données précises, fiables et à jour en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. L'introduction et la mise en œuvre du système SAP de gestion informatisée a considérablement amélioré l'intégrité des données RH. Avant cela et, à titre d'exemple, il n'était pas facile de garantir l'exactitude des informations sur personnel en poste. Cela relève aujourd'hui du passé. Le temps pour produire les rapports du personnel, dans tous leurs aspects, a été réduit de semaines à quelques heures (voire quelques minutes) avec une plus grande précision.

c) Formation et renforcement des capacités du personnel

475. Dans l'environnement actuel où les technologies et les nouvelles méthodes de résolution de problèmes évoluent constamment, la formation et le perfectionnement professionnel sont une activité permanente. La Commission poursuit sa politique de

renforcement des capacités et d'amélioration des compétences de son personnel dans tous les domaines d'activité. La Commission gère un centre de formation linguistique dynamique où les membres du personnel, leurs conjoints et les ressortissants des États membres reçoivent des cours de formation en arabe, en anglais, en français, en portugais et en espagnol.

d) Recrutement

476. L'année 2011 a connu des améliorations notables dans les procédures de recrutement, de sélection et de placement de la Commission. Des procédures plus claires de présélection des candidats et des séances d'entretiens fondées sur des orientations et des outils scientifiques, ont accru la transparence du processus de recrutement et donné de la crédibilité à cet exercice très important.

477. La réussite des opérations de recrutement est fondée sur la planification détaillée, ainsi que sur la collaboration étroite avec les départements concernés qui doivent déterminer leurs priorités en matière de recrutement et s'assurer que les termes de référence des postes sont conformes aux règlements de la Commission de l'UA en ce qui concerne les avis de vacance de poste. Les Départements se sont largement approprié le processus grâce auquel ils ont pu recruter de bons candidats aux postes vacants annoncés.

478. Grâce à la tenue régulière de réunions du Comité de recrutement et de promotion (APROB), la Commission a été en mesure d'atteindre son objectif de recruter 50 candidats dans l'année. Pour l'année 2011, ce chiffre a été dépassé avec le recrutement de 65 candidats. Un processus de recrutement professionnel et très rigoureux a été mis en place, assurant le respect du système des quotas et de répartition régionale pour réaliser l'équité et la diversité.

479. Un système de recrutement en ligne (*E-Recruitment*) a été lancé le 19 août 2011. La majorité des membres du personnel de la Commission de l'Union africaine ont créé leur profil sur le système et l'utilisent actuellement de manière active pour postuler aux postes annoncés. Un grand nombre de candidats externes se connectent également sur le site et postulent également aux postes en créant leur profil. La Commission gère donc aujourd'hui un système parallèle qui consiste à poster les avis de vacance de poste aussi bien sur le site principal de la Commission de l'UA que sur la base de données pour le recrutement en ligne. Ce système parallèle permet à tous les candidats potentiels soient de soumettre leurs candidatures aux postes vacants en utilisant l'un ou l'autre site.

e) Réformes structurelles de la Commission et des organes de l'Union

i. La Commission

480. Il convient de rappeler que les structures de la Commission ont été adoptées en 2003. A cette époque, le volume et la diversité des programmes, des responsabilités et des activités de la Commission ne pouvaient pas être anticipés. Reconnaisant la

nécessité de réorganiser ces structures et de doter la Commission de ressources humaines additionnelles, le Conseil exécutif a souvent approuvé, depuis 2005, des structures additionnelles pour la Commission. Si ces ajustements ont permis de fournir à la Commission les ressources humaines dont elle avait besoin, ils ont été faits sans coordination et n'ont pas abouti aux réformes structurelles globales de la Commission. En conséquence, la Commission a entrepris un examen exhaustif de ses structures en 2009. Un groupe de travail, dirigé par le Vice-président de la Commission, a été mis en place pour mener à bien cette tâche. Suite à des consultations soutenues avec tous les départements, bureaux et unités, la Commission a élaboré et soumis au Sous-comité du COREP sur la réforme des structures une proposition pour la rationalisation de ses structures dans certains secteurs clés et la création de nouveaux postes y relatifs. En janvier 2011, le Conseil exécutif a adopté la Décision EX.CL/Dec.602(XVIII) qui a approuvé la création de 123 nouveaux postes devant être pourvus sur une période de cinq ans. En juillet 2011, le Conseil, par sa Décision EX.CL/Dec.646(XVIII), a créé une Division chargée de la gestion des partenariats stratégiques au sein du Bureau du Président, à laquelle il a affecté 12 nouveaux postes. Ces ajustements doteront la Commission de capacités supplémentaires pour lui permettre de relever les défis auxquels elle est confrontée.

ii. Les organes de l'Union

481. Au cours de la période considérée, la Commission a mené des consultations soutenues avec tous les organes et institutions de l'Union, à savoir : le NEPAD, le PAP, la Cour, le MAEP, l'AFREC et le Conseil consultatif de lutte contre la corruption et a élaboré des propositions à soumettre au Sous-comité du COREP sur la réforme des structures, pour examen. Il convient de noter qu'à l'exception de la Cour, tous les organes fonctionnent avec des structures *ad hoc*, d'où la nécessité d'accélérer l'examen de ces propositions.

2. PROGRAMMATION, BUDGÉTISATION, FINANCES ET COMPTABILITÉ

a) Comptabilité générale et gestion des finances

482. La Commission actuelle a hérité d'énormes difficultés en ce qui concerne les fonds non comptabilisés et le retard dans la présentation des rapports financiers. Un grand nombre d'ordres de recouvrement des partenaires au développement ont dû être traités. Toutefois, à ce jour, des améliorations substantielles ont été apportées aux systèmes de comptabilité et d'établissement de rapports financiers, conformément aux normes internationales. L'objectif est maintenant l'adoption complète des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ce qui permettra d'améliorer encore davantage la qualité des rapports financiers.

483. Des mesures résolues ont été prises pour renforcer l'intégrité des données et liquider les instances concernant les transactions financières, en particulier celles des fonds des partenaires, dont certains remontent jusqu'à l'année 2000. Des fonds importants non comptabilisés ont fait l'objet d'une explication et d'une justification. Des mesures ont également été prises pour faire en sorte que les états financiers soient préparés sans trop de retard.

484. L'introduction, en 2009, du système comptable informatisé SAP-ERP a énormément contribué à l'amélioration générale de la gestion financière. Ce système est désormais pleinement opérationnel au niveau du Siège et de certains Bureaux régionaux et de liaison. Des plans sont en cours pour déployer le système dans les autres Bureaux afin d'en tirer le maximum d'avantages.

b) Gestion plus efficace des fonds des partenaires

485. Les travaux dans ce domaine visent à mettre en place des systèmes efficaces de planification, de budgétisation et de comptabilité internes, ainsi qu'un dialogue utile avec les partenaires externes pour garantir la fluidité des ressources afin de soutenir les programmes de la Commission. À cet égard, les Départements bénéficient de l'appui effectif des planificateurs pour l'élaboration des programmes et plans d'utilisation des fonds des partenaires. La Direction de la planification stratégique a été repositionnée pour mieux coordonner la gestion des fonds des partenaires. La Division de mobilisation des ressources de cette Direction a été renforcée par des fonctionnaires chargés de gérer les différents fonds des partenaires. Une Division chargée des fonds des partenaires a été créée au sein de la Direction de Programmation, Budgétisation, Finance et Comptabilité pour agir en coordination avec ces fonctionnaires. En conséquence, le processus de reddition des comptes et de soumission de rapports sur l'utilisation des fonds des partenaires s'est considérablement amélioré.

c) Gestion du Fonds pour la paix et la sécurité

486. Compte tenu des difficultés particulières rencontrées dans la gestion du Fonds pour la paix, notamment en ce qui concerne la complexité des opérations et le volume des fonds impliqués, des directives financières et administratives pour les opérations de maintien de la paix (par exemple AMISOM) ont été élaborées et des bureaux de liaison ont été créés et sont devenus opérationnels. Ces directives tiennent compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des opérations précédentes, telles que celle de la Mission de l'Union africaine au Soudan. Elles ont permis de réduire considérablement les risques financiers courus précédemment dans l'utilisation des fonds des partenaires dans ce secteur.

d) Activités en vue de la conclusion d'accords de contribution

487. Pour s'acquitter de son mandat de plus en plus élargi, la Commission mobilise les ressources des partenaires en complément de celles fournies par les États membres. La gestion réussie de ces ressources dépend de systèmes administratifs et financiers qui répondent aux normes internationales généralement acceptées. La Commission, pour sa part, tient à s'assurer que les fonds des partenaires sont reçus conformément aux principes de la Déclaration de Paris, notamment le principe d'efficacité par l'appropriation des programmes et la prévisibilité du financement. Des consultations tenues avec les partenaires à cet égard, ont abouti à l'établissement de l'Accord conjoint de financement (*Joint Financing Agreement -JFA*) dont un certain nombre de partenaires sont aujourd'hui signataires.

e) Programmation et budgétisation axées sur des résultats

488. Le budget de l'année 2012 a été adopté le 12 décembre 2011 par une session extraordinaire du Conseil exécutif. L'adoption du budget à cette date, avant le début de l'exercice, est significative et historique dès lors qu'elle marque une étape importante dans la réforme du cycle de planification et de budgétisation à l'Union. L'adoption du budget à cette date permettrait un bon démarrage nécessaire pour mobiliser et consolider les ressources et pour établir les plans de travail des départementaux et individuels requis pour une exécution rapide et effective du budget. Pour cette raison et d'autres, les budgets annuels ultérieurs de l'Union seront présentés lors du Sommet du mois de juin précédant l'exercice concerné, pour approbation. Le budget présenté et adopté par une session extraordinaire du Conseil exécutif lui-même représente un changement de paradigme majeur en termes de processus budgétaire, de qualité et de contenu technique du document budgétaire. Le budget 2012 a été préparé grâce à un processus inclusif intense impliquant tous les départements. Il y a eu un changement dans la budgétisation axée sur les activités vers celle axée sur des résultats, créant une synergie entre les objectifs et les résultats. Cela a permis une plus grande concentration des ressources, et davantage de transparence et d'efficacité. L'examen du budget entrepris par le COREP et son Sous-comité des programmes et conférences et Sous-comité des Affaires administratives, budgétaires et financières, a été sans précédent en termes de temps investi, de rigueur et d'interrogations du point de vue de la réalisation des résultats et de l'impact.

489. Les efforts continueront à viser l'amélioration de la qualité, du contenu et de la présentation du budget. Des propositions sont en cours d'élaboration pour passer à une budgétisation pluriannuelle. En plus de réduire le temps homme et les coûts associés, la budgétisation pluriannuelle permettra, entre autres, une plus grande prévisibilité dans la disponibilité et l'utilisation des ressources, et une meilleure mise en œuvre des plans stratégiques à long et à moyen terme.

3. AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

a) Achat

490. En vue d'améliorer le service des achats, l'accent a été mis sur l'autonomisation du personnel pour le rendre plus productif dans son travail, avec l'introduction de services clients innovants et de grande qualité, tout en s'assurant que les fonds limités de la Commission sont utilisés de façon rationnelle aux fins visées et approuvées. Cela a été possible grâce à la mise en œuvre du Plan d'achat annuel. Il y a eu également une amélioration dans la collaboration et le travail d'équipe au sein de l'effectif afin de maintenir la synergie et de s'assurer que les activités d'achat sont conformes au Règlement financier et aux Procédures d'achat approuvées. Le cycle d'achat a été considérablement réduit.

b) Développement et entretien des biens immobiliers

491. Outre la gestion des installations existantes, l'assistance technique et la liaison ont été fournis dans le processus d'approbation et de supervision relatifs à l'élaboration et à l'exécution des grands projets en cours de la Commission.

i. Le Complexe de conférences et de bureaux de l'UA

492. L'ensemble du projet est achevé à 95% et des dispositions sont prises pour l'inauguration du Complexe et la tenue du Sommet de janvier 2012 dans les nouvelles installations. L'affectation des bureaux et le déménagement vers le nouveau complexe débuteront après sa mise en service et son inauguration par la Conférence.

ii. Bâtiment Paix et sécurité de l'UA

493. Tous les travaux préliminaires de conception et les documents contractuels ont été réalisés avec succès. Les travaux de construction ont commencé et le bâtiment devrait être achevé d'ici début 2013.

iii. Projet du Village africain et des résidences pour le Vice-président et les Commissaires

494. Après le don fait par le gouvernement éthiopien d'un terrain de 215.000 m², toutes les parcelles ont été sécurisées et des travaux de clôture temporaire ont été réalisés. Un concours d'architecture a été lancé pour inviter des participants de tout le continent africain, et des lauréats ont été sélectionnés pour établir les plans de construction détaillés. Sur la base des plans retenus, la production des dessins détaillés des travaux commencerait début 2012.

iv. Travaux de rénovation et de mise à niveau

495. Différents travaux d'entretien, de modification et d'altération des espaces de bureau ont été entamés aux fins d'amélioration des installations existantes. Des travaux d'entretien planifiés et à la demande ont été effectués pour assurer l'apport normal en services. La révision de tous les systèmes électromécaniques a été effectuée convenablement. La supervision des services de nettoyage et d'entretien, notamment l'enlèvement des déchets, l'embellissement et l'entretien du jardin a été assurée au cours de cette période. Les principaux travaux d'amélioration au troisième étage du bâtiment C du siège de la Commission ont été achevés. La mise à niveau des systèmes téléphoniques existants et autres travaux de maintenance divers a également été entreprise.

c) Gestion de l'Information et de la technologie

496. Les services en TIC ont mis l'accent sur des solutions IT de haute qualité, innovantes, centrées sur l'utilisateur et rentables qui permettront aux membres du personnel de devenir plus productifs dans leur travail quotidien, quel que soit leur emplacement géographique. La Commission considère que l'utilisation des installations

et services des TIC est un moyen d'économiser le temps et l'argent, tout en augmentant la productivité et en améliorant les processus de gestion et de suivi. Par conséquent, la Commission continuera à encourager l'utilisation des TIC dans tous ses bureaux.

497. Les principaux résultats ont été les suivants:

- Automatisation des services des finances, des RH, et de la gestion des stocks grâce à l'application ERP (SAP) qui a considérablement amélioré la gestion et le suivi du flux de travail. Des applications sont développées en interne pour les différents départements afin de renforcer les activités opérationnelles, facilitant ainsi le flux de travail pour des prestations de services efficaces et rapides;
- Construction d'un Centre de données qui fournit une infrastructure réseau plus fiable et sécurisée avec un minimum de temps d'arrêt et une grande disponibilité des services, un réseau étendu plus accessible au personnel dans les bureaux et en déplacement, ainsi que pour les personnes en visite à la Commission;
- Tous les Bureaux régionaux et de représentation de la Commission de l'UA et les CER sont connectés au siège de la Commission de l'UA par un réseau satellitaire privé qui permet aux services fonctionnant au Siège d'être étendus à ces Bureaux. Cela inclut des applications principales (SAP, e-mail etc.), des communications vocales (extension des lignes téléphoniques) et la visioconférence;
- Le niveau de sécurité a été renforcé pour protéger les informations dans le réseau de la Commission des intrus potentiels, internes et externes;
- Une feuille de route des TIC a été élaborée pour les cinq prochaines années pour répondre aux besoins futurs de l'Organisation, faire face aux exigences sans cesse croissantes et s'adapter aux technologies émergentes.

d) Sécurité et sûreté

498. Les Services de sécurité et de sûreté ont continué à prendre des mesures susceptibles de renforcer la protection des biens meubles et immeubles de la Commission, ainsi que celle du personnel et des personnes à sa charge à leur domicile. Un système de gardiennage est mis en place et est opérationnel. Une ligne directe spéciale (Hotline) pour le personnel est en service à tout moment. L'emplacement des résidences des hauts fonctionnaires de la Commission a été déterminé pour les cas d'urgence. Des agents de sécurité sont affectés aux trois immeubles de bureaux satellites loués par la Commission en vue de garantir une sécurité similaire à celle fournie au personnel au Siège. Des bulletins d'information mensuels sont envoyés aux membres du personnel pour les tenir informés de la situation sécuritaire qui prévaut à Addis-Abeba et ses environs. Une procédure de certificat de décharge a été introduite en collaboration avec le Bureau des enquêtes scientifiques, pénales et criminelles

légale de la Police fédérale éthiopienne, pour les membres du personnel employant le personnel domestique à leur domicile.

e) Autres services administratifs

i. Gestion des dossiers

499. Un projet d'informatisation de tout le système de registres a été lancé. Dans le cadre de ce projet, le système de gestion des dossiers de la Commission, actuellement sur support papier et géré manuellement, doit être automatisé et tous les dossiers, depuis le moment de leur création jusqu'à leur archivage, doivent être sous forme électronique. Les politiques de gestion des dossiers, comprenant le Manuel de conservation, ont été préparées. L'achat d'équipements tels que les serveurs, les périphériques de stockage et les scanners numériques nécessaires pour la numérisation des dossiers sur support papier est en cours. Il est prévu que le nouveau Système de gestion électronique des documents de l'UA sera lancé dans certains départements d'ici au premier trimestre 2012 et ensuite étendu à d'autres Départements et Bureaux régionaux et de représentation. Les membres du personnel, au siège ou dans les Bureaux régionaux/de représentation doivent recevoir la formation nécessaire pour l'utilisation du nouveau système visant à rendre la gestion des documents à l'UA efficace et conforme aux normes internationales.

ii. Programme d'amélioration continue

500. Ce programme a débuté en 2009 et a pour objectif d'éliminer les pertes, accroître la productivité, et atteindre une amélioration continue et soutenue des activités et des processus ciblés de la Commission. Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur la réduction des pertes pour une efficacité opérationnelle et une excellence organisationnelle par l'amélioration des lieux de travail, le perfectionnement des processus, l'amélioration des politiques et la participation active des personnes. La première phase du Programme, qui a commencé en 2009, a été achevée. Tout l'intérêt dans cette phase a été porté sur les quatre départements de service de la Commission à savoir, le Département d'administration et de mise en valeur des ressources humaines, le Département Programmation, Budgétisation, Finances et Comptabilité; les Services de Conférence; et les Services médicaux. Une seconde phase du Programme consistera à mettre en œuvre un certain nombre de recommandations pour l'amélioration des processus de la première phase et d'élargir le Programme aux autres Départements et Bureaux de la Commission, y compris les Bureaux extérieurs.

4. GESTION DES CONFERENCES ET PUBLICATIONS

a) Outils et méthodes de travail améliorés

501. Au cours des dernières années, la Commission a lancé un programme ambitieux de modernisation des outils et des méthodes de travail des Services de Conférence. L'introduction d'un système de gestion et de transmission électroniques des documents et l'utilisation des outils de traduction assistée par ordinateur a permis d'accélérer et d'accroître l'efficacité et la qualité de la traduction. Il y a une meilleure coordination dans

la planification des réunions et la gestion des événements. L'introduction des CD a contribué à la réduction de la consommation de papier et à la protection de l'environnement. En outre, la création d'une page web sur serveur a permis à tous les utilisateurs des documents de conférences d'avoir facilement accès à tous les documents de travail et aux décisions de la Conférence et du Conseil exécutif. En ce qui concerne les systèmes d'interprétation, un logiciel d'enregistrement audio numérique avec une capacité allant jusqu'à huit canaux d'interprétation a été installé. Ce système d'enregistrement moderne fonctionne en réseau et permet à la Commission d'enregistrer les travaux des réunions et de mettre en place un système d'archivage audio numérique. De nouvelles politiques ont également été introduites. Des directives sur la gestion des documents ont été préparées. Une banque terminologique de l'UA est en cours de compilation afin de normaliser tous les documents.

b) Recrutement du personnel freelance

502. Pour assurer plus de transparence dans le recrutement du personnel freelance, et élargir sa base de données du personnel freelance, une page web a été créée pour les candidats potentiels. La base de données est régulièrement mise à jour selon l'évaluation et les nouvelles entrées. D'autre part, et pour garantir la réduction des coûts des réunions et être en mesure de fournir le personnel à court préavis, une politique a été élaborée afin de permettre le recrutement de personnel au mois et par rotation. La Commission a récemment installé un groupe de travail dont le mandat est de proposer des recommandations pour améliorer la gestion du personnel freelance.

c) Formation du personnel et enseignement par les pairs

503. Le renforcement des capacités grâce à la modernisation des méthodes de travail a été un axe important. Les membres du personnel, qui ont été formés dans leurs domaines respectifs de compétence, ont vu leurs performances s'améliorer et ont échangé leur expérience en matière de bonnes pratiques avec leurs pairs et homologues dans d'autres organisations internationales.

5. SERVICES MEDICAUX

504. Le Centre médical de la Commission de l'UA a entrepris des projets clé de développement visant à fournir des services médicaux plus efficaces au personnel de l'UA et des missions diplomatiques accréditées auprès de l'Union africaine. Les principales améliorations comprennent l'installation de nouveaux équipements dentaires et de radio-imagerie, qui sont maintenant fonctionnels. Le laboratoire est aujourd'hui bien équipé et capable de faire 97% des analyses de base en laboratoire. Les équipements de télémédecine sont en place et fonctionnels. Les consultations en télémédecine ont débuté. Le système de gestion électronique des dossiers médicaux a été installé et est actuellement dans sa phase d'achèvement. La gestion des déchets hospitaliers a été renforcée par l'installation d'un incinérateur avec une technologie de pointe et une formation continue a été dispensée pour perfectionner les compétences du personnel du Centre médical. La fourniture de médicaments a été maintenue à des niveaux adéquats grâce à une planification prospective appropriée et à des procédures

améliorées d'approvisionnement. Aujourd'hui, le Centre médical fonctionne 24 heures sur 24.

6. CREATION DE PARTENARIATS

a) Bureau d'appui du Secrétariat conjoint (JSSO)

505. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement ont souligné l'importance de la coopération entre les trois institutions pour apporter un soutien maximal aux efforts de développement sur le continent. Pour approfondir leur partenariat, les présidents de la Commission de l'UA, de la BAD et le Secrétaire exécutif de la CEA ont décidé de renforcer le Secrétariat conjoint en créant le Bureau d'appui du Secrétariat conjoint (JSSO) pour coordonner leur travail et superviser la mise en œuvre de leurs décisions. Le Secrétariat conjoint permettra de promouvoir le partage des connaissances et de renforcer les liens institutionnels et des programmes entre les Départements et les Divisions des trois institutions au profit de l'Afrique.

b) Dialogue stratégique entre partenaires

506. Le Dialogue stratégique entre partenaires a été introduit en décembre 2009 comme un forum annuel pour rassembler les institutions panafricaines et les partenaires stratégiques de l'Afrique afin de discuter des questions relatives au rôle en constante évolution de l'Afrique dans les affaires mondiales. Il a également marqué une étape importante dans le changement de paradigme dans les relations entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, des relations traditionnelles donneur-récepteur à un engagement mutuellement bénéfique pour l'Afrique et les institutions panafricaines d'une part, et les partenaires internationaux d'autre part, en tant que partenaires collaborant sur les questions clés d'intérêt mondial.

c) Mise en œuvre du Programme décennal ONU-UA de renforcement des capacités

507. Il convient de rappeler que lors de sa dernière session, le Conseil exécutif a pris note pour la première fois, du rapport soumis par la Commission sur la mise en œuvre du Programme décennal ONU/UA de renforcement des capacités [TYCBP]. Tout en reconnaissant la contribution que le TYCBP pourrait apporter à l'amélioration des capacités de l'UA pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de son mandat, le Conseil a salué les efforts déployés pour élaborer un programme de travail sur le renforcement des capacités de la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et les REC, tel que préconisé par la onzième session du Mécanisme régional de coordination (MRC) tenue en novembre 2010. Le Conseil a donc demandé à la Commission de faire rapport régulièrement sur la mise en œuvre du TYCBP sur la base de résultats et de réalisations concrets.

508. Comme première étape essentielle dans l'élaboration du programme de travail relatif au renforcement des capacités mentionné plus haut, une retraite a été organisée à l'initiative de la Commission et sous l'égide du Secrétariat conjoint du Mécanisme

régional de coordination (MRC), à laquelle avaient participé des représentants de la plupart des Départements et Divisions de la Commission, des représentants de l'Agence du NEPAD, du MAEP, et des CER, ainsi que des représentants du système des Nations unies. La retraite avait pour objectif de familiariser les participants avec les questions liées à l'élaboration d'un tel programme, jetant ainsi les fondements de son élaboration effective par un processus de dialogue entre une équipe de consultants [travaillant conjointement sous l'égide de l'UA et de l'ONU] et des directeurs du programme départemental de la Commission, concernant leurs besoins en matière de renforcement des capacités.

509. L'exercice d'évaluation des besoins des départements, qui a suivi, a été entrepris selon le principe d'appropriation de la mise en œuvre du TYCBP par l'UA, et s'est largement appuyé sur le Plan stratégique, ainsi que sur les plans de travail départementaux et les priorités. Ce fut une rupture avec le passé, offrant ainsi à la Commission elle-même l'opportunité d'identifier les besoins en renforcement des capacités. Le résultat de l'exercice d'évaluation des besoins a été un rapport devant constituer l'essentiel d'un programme de soutien à instituer par les Nations Unies dans le cadre des efforts visant au renforcement des capacités de l'UA.

510. La douzième session du MRC, tenue à Addis-Abeba en novembre 2011, a approuvé le rapport et a invité les institutions du système des Nations Unies, constituées en groupes, à intégrer pleinement les résultats de l'évaluation des besoins dans leurs plans de travail, sur la base des propres demandes de l'UA. Le MRC a également rappelé que le programme de travail devrait être étendu à tous les membres de la famille de l'UA, y compris l'Agence du NEPAD, le MAEP, les organes de l'UA et les CER; et que cette seconde phase de l'exercice d'évaluation des besoins devrait être achevée d'ici novembre 2012.

7. COORDINATION INTER-DEPARTMENTALE

511. Le Bureau du Secrétaire général de la Commission (BSGC) a poursuivi ses activités en tant que point focal de la Commission dans l'exercice de ses fonctions de Secrétariat de l'Union. Il convient de rappeler que le Bureau:

- i. Sert de secrétariat pour les réunions des organes de décision de l'UA, notamment le COREP, le Conseil exécutif et la Conférence, en préparant les projets d'ordre du jour, en coordonnant la soumission des documents pertinents par les Départements concernés, en rédigeant les rapports pour les réunions de ces Organes;
- ii. Assiste les responsables de la Commission et de ses organes dans la planification et la tenue réussie de leurs réunions respectives;
- iii. Apporte toutes les informations nécessaires comme point d'entrée aux Etats membres, les autres Organes de l'UA, les CER et les partenaires de l'UA;
- iv. Assiste le Président de la Commission dans le suivi et la mise en œuvre des décisions des Organes de décision de l'Union;

- v. Fournit des conseils techniques à toutes les structures de la Commission sur la manière dont les documents de travail, les projets de décision et les recommandations doivent être préparés pour avoir des documents cohérents, de qualité et conformes aux normes établies et orientés vers l'action et des résultats;
- vi. Sert de mémoire institutionnelle pour la Commission et les autres Organes de l'UA.

512. Dans l'exercice de ses responsabilités, le Bureau du Secrétaire général de la Commission a facilité l'accès à toutes les Décisions et aux documents stratégiques pour tous les utilisateurs et publie, chaque semestre, le Journal officiel de l'Union, qui traite de toutes les décisions des Organes de l'UA, dont assure une large diffusion dans les Etats membres, les Organes de l'UA et les autres parties prenantes.

513. Le Bureau du Secrétaire général continue d'apporter son soutien aux réunions hebdomadaires de la Commission, qui permettent aux responsables de la Commission de coordonner et d'harmoniser les efforts déployés par tous les Départements et les Bureaux pour remplir leurs mandats respectifs de manière cohérente et organisée. Depuis avril 2008 jusqu'ici, la Commission a tenu plus de 155 réunions qui ont apporté des orientations politiques et stratégiques à toutes ses structures. Ces orientations sont largement diffusées sur base hebdomadaire à tout le personnel du Siège et des Bureaux régionaux/de représentation et locaux à travers des communiqués sur les différentes décisions prises par la Commission et les actions de suivi requises par tous à cet égard.

514. Le Bureau a facilité la tenue régulière des réunions interdépartementales de la Commission où des questions pertinentes sont abordées en vue d'approches communes aux problèmes techniques tels que la préparation et le service des réunions des organes de décision, les lignes directrices et les normes de soumission des documents officiels, etc.

515. Le Bureau supervise la planification, l'organisation et le service de toutes les conférences et réunions importantes de l'UA, ainsi que la mobilisation des contributions de tous les Départements concernés et les fournisseurs de services; tout en établissant des liens horizontaux pour la bonne coordination des activités et la mise en œuvre rapide des décisions.

516. Malgré tous les efforts qu'il déploie, ce Bureau reste confronté au problème de pénurie grave de personnel et a besoin d'être appuyé par une structure adéquate et un soutien financier proportionné afin de remplir son efficacement son mandat. Des propositions ont été faites au Sous-comité sur la réforme des structures à cet égard, mais en raison des contraintes financières, rien n'a pu être fait. Aujourd'hui, un besoin pressant se fait sentir de mettre en place une deuxième Division pour traiter des questions de coordination interne, en plus de celle qui s'occupe des relations avec les Etats membres, les Organes de décision de l'UA (le COREP et ses Sous-comités, le Conseil exécutif et la Conférence), les autres Organes, les REC et les partenaires.

8. PLANIFICATION STRATEGIQUE, SUIVI, EVALUATION DES POLITIQUES, COOPERATION INTERNATIONALE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

a) Planification, suivi et évaluation

i. Révision de la conception et développement du logiciel AMERT

517. Le passage de la planification et budgétisation par activité à une orientation sur des résultats, par la direction de la Commission de l'UA en 2009, a nécessité une révision de la conception et une modification de l'Outil africain de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (AMERT). AMERT est un outil informatisé de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, utilisé pour télécharger des propositions de projets et pour suivre leur exécution. Il a été développé en interne, et ne nécessite aucune licence d'exploitation. La première version d'AMERT est opérationnelle depuis mars 2009. Les utilisateurs désignés d'AMERT bénéficieront d'une formation sur son application à partir de janvier 2012.

ii. Ateliers de formation sur les procédés de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de la Commission de l'UA

518. Dans sa quête d'internaliser l'approche fondée sur les résultats pour la planification, la budgétisation, et l'établissement de rapports, la Commission a organisé une série de cours de formation à l'intention du personnel du Siège, des Bureaux régionaux/de représentation et techniques, ainsi que des autres Organes de l'UA, avec pour objectif de permettre au personnel de s'adapter aux exigences d'une gestion fondée sur des résultats, pour une plus grande appropriation et responsabilisation.

519. Nonobstant les résultats susmentionnés, des défis demeurent, à savoir:

- la mauvaise qualité des rapports de suivi et d'évaluation des Départements ;
- la sur-planification des projets par les Départements, entraînant de faibles taux d'exécution du budget par les Départements ;
- la non-soumission des rapports par les Départements et les Sections.

520. Les mesures suivantes sont envisagées pour résoudre ces problèmes:

- i) la direction de la Commission de l'UA devrait introduire un mécanisme pour assurer l'établissement des rapports par tous les Départements et les Bureaux régionaux de la Commission de l'UA en temps opportun, y compris la possibilité de lier le déblocage des fonds approuvés à l'établissement des rapports de suivi et d'évaluation ;

- ii) la gestion axée sur des résultats devrait être accélérée au sein de la Commission de l'UA. Ce mode de gestion devrait aider à promouvoir une compréhension commune du programme clé et des concepts d'exécution des projets à savoir les objectifs, les résultats, les produits, les cibles, etc. ;
- iii) le renforcement des capacités des Bureaux de représentation/régionaux en gestion des programmes ;
- iv) la formation continue au personnel de la Commission de l'UA au Siège et dans les Bureaux régionaux.

b) Gestion du savoir

521. Dans ses efforts visant à améliorer la gestion du savoir (qui comprend la Bibliothèque et l'Unité des Archives), la Commission a mis en place et installé un portail web qui va progressivement transformer la Commission de l'UA en une Organisation créatrice du savoir. Aujourd'hui, le Portail est entièrement opérationnel et le personnel des Bureaux régionaux et de représentation a reçu une formation appropriée à cette fin. Le système de Gestion du savoir a été achevé et est fin prêt à l'utilisation au Siège et dans les bureaux externes. Un financement additionnel est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de ces activités.

522. La Bibliothèque de la Commission de l'UA a acquis 1.000 volumes d'ouvrages d'une valeur de plus de 32.000\$EU et s'est abonnée à 150 revues pour un coût total estimé à 65.000\$EU. Les ouvrages ont été achetés et les abonnements aux revues ont été faits sur la base des demandes reçues des membres du personnel et sont de différents formats : livres imprimés et périodiques, CD-ROM, PDF etc. Un accord de partenariat a été signé avec la Bibliothèque de l'Université d'Afrique du Sud pour partager les ressources et les services. Il convient de noter que la Bibliothèque a servi plus de 5000 utilisateurs inscrits. En outre, plus de 2000 dossiers ont été traités.

523. La base de données de la Bibliothèque a été installée aux Etats-Unis d'Amérique pour en faciliter l'accès de partout dans le monde. La Bibliothèque est également en passe de se procurer les différents équipements dont elle a actuellement besoin et aussi pour la nouvelle bibliothèque dans le nouveau bâtiment.

c) Analyses des politiques et recherche

524. Dans le cadre de son mandat de fournir un service d'analyse des politiques et de recherche de haute qualité pour soutenir la réflexion stratégique et le processus de planification, la Commission s'est lancée dans la mise en place d'une base de données des Centres africains d'excellence dans le domaine de la recherche, de l'analyse et de la formulation des politiques en vue de consolider les liens entre la Commission de l'UA et les Centres de renommée en Afrique. Cela permettra de promouvoir l'interaction entre la Commission de l'UA et les réseaux de recherche, et de suivre de près les programmes de recherche, concevoir et mettre en œuvre un programme basé sur la recherche et l'analyse des politiques. A cet égard, la Commission a chargé un

consultant de concevoir une stratégie pour l'analyse des politiques et la recherche, qui servira de guide pour le service de recherche au niveau de la Commission.

d) Coopération internationale et mobilisation des ressources

525. La plus grande réalisation a été la consolidation des fonds des partenaires bilatéraux (notamment DFID, Suède, Danemark, Pays-Bas, Espagne, Norvège et GIZ) en un fonds commun appelé Fonds conjoint des partenaires (JPF). Les partenaires coopérant avec la Commission dans le cadre de cette modalité ont signé un Cadre de responsabilité mutuelle tel que négocié entre toutes les parties concernées en relation avec les deux accords de programmation conjointe (JPA) de 2011. La coopération avec les autres principaux bailleurs de fonds, à savoir l'Union européenne (UE) et le Fonds africain de renforcement des capacités (ACBF) reste dans le cadre d'accords conjoints, individuels et spécifiques.

526. La consolidation de ces fonds des partenaires a considérablement réduit la gestion des crises même si quelques difficultés persistent. Des efforts seront déployés dans ce sens pour renforcer ces cadres/modalités de coopération et faciliter ainsi la gestion quotidienne des programmes.

9. ACTIVITES DE VERIFICATION

527. Le rôle du Bureau de vérification interne est de fournir des services d'assurance et de conseils surtout à la direction de la Commission. Le Bureau soutient les cadres supérieurs dans l'accomplissement efficace de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, évaluations, conseils et recommandations sur les activités examinées.

528. En vertu des dispositions de l'article 70 du Règlement financier de l'UA, le Bureau de vérification interne est mandaté pour effectuer l'examen des transactions/activités de la Commission afin de déterminer si elles sont en conformité avec le Règlement financier et le Règlement du personnel, les Décisions des Organes de décision de l'UA et d'autres instructions administratives émises de temps à autre.

529. Il convient également de noter que le mandat du Bureau de vérification interne a été élargi à la vérification des comptes des autres Organes de l'UA aux termes de la Décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.455 (XIV)) de janvier 2009.

530. Durant les années 2008 à 2011, le Bureau de vérification interne a exécuté divers projets de vérification sur les états financiers, la conformité, la vérification opérationnelle/de performance, la vérification IT, et les enquêtes. Le Bureau a également fourni des services de consultation et de conseils à la demande de la direction, sur l'amélioration des systèmes de vérification interne et l'application de bonnes pratiques.

531. Au cours des années 2008 à 2011, le Bureau de vérification interne a planifié et obtenu l'approbation d'exécuter 149 projets de vérification, en a terminé 126, dont 36 étaient des demandes faites par la direction en dehors du plan annuel de vérification.

Le tableau ci-dessous fait état de l'exécution annuelle des projets de vérification planifiés et non planifiés par le Bureau de vérification interne.

	<u>Année 2008</u>		<u>Année 2009</u>		<u>Année 2010</u>		<u>Année 2011</u>	
	<u>Planifié</u>	<u>exécuté</u>	<u>Planifié</u>	<u>Exécuté</u>	<u>Planifié</u>	<u>Exécuté</u>	<u>Planifié</u>	<u>Exécuté (Jan-Nov.)</u>
Projets de vérification	<u>45</u>	<u>22</u>	<u>33</u>	<u>19</u>	<u>35</u>	<u>28</u>	<u>36</u>	<u>21</u>
Taux d'exécution	<u>49%</u>		<u>54%</u>		<u>80%</u>		<u>58%</u>	
Vérifications non planifiées et réalisées	<u>13</u>		<u>7</u>		<u>9</u>		<u>7</u> (à novembre 2011)	

532. Suite aux exercices de vérification effectués durant la période (2008 à 2011), les opérations et les activités de la Commission se sont améliorées, à mesure que la direction continue de renforcer les contrôles internes de la gestion financière, y compris la gestion des fonds des partenaires. Certaines améliorations comprennent:

- i) la mise en place, par la direction, d'un Comité de contrôle et de mise en œuvre de la vérification (ARIC) et ses groupes de travail, a été une étape encourageante dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations sur la vérification ;
- ii) l'engagement de la direction à agir dans les cas de fraude;
- iii) la direction a approuvé tous les rapports de vérification interne soumis et a instruit les Bureaux concernés de suivre les recommandations du Bureau de vérification interne.

533. Ces actions ont porté leurs fruits à savoir, une amélioration des activités de contrôle interne au Siège, au sein des Organes, dans les Bureaux régionaux et de représentation, ainsi que dans les missions sur le terrain.

534. Le Bureau de vérification interne a également réussi à mettre en œuvre deux (2) systèmes de logiciel de vérification, avec le soutien de la direction. Le Système d'information de vérification, qui extrait des données à partir des modules SAP et le Système de gestion de la vérification, comme outil pour les processus de vérification, y compris la préparation des plans annuels de vérification.

535. Un atelier de renforcement des capacités des cadres supérieurs sur la gestion des risques et la bonne gouvernance a été organisé, auquel ont participé des cadres supérieurs et le Bureau du Sous-comité du COREP pour les questions administratives, budgétaires et financières. L'Atelier a formulé des recommandations qui mèneront à la création de groupes de travail qui seront chargés de mettre en place la fonction de gestion des risques au sein de la Commission et d'examiner certains aspects des pratiques de la bonne gouvernance. Cela permettra également d'améliorer les opérations de la Commission, puisque la gestion des risques et la bonne gouvernance sont des éléments du cadre de contrôle dans une organisation.

536. Parmi les défis majeurs à relever, il faudra mettre l'accent sur les aspects suivants:

- a. **Projet de Charte de vérification interne** – la Commission est en train de finaliser cet important document qui sera soumis pour approbation par les Organes de décision compétents, conformément aux recommandations pertinentes du Conseil des vérificateurs externes de l'UA et d'autres vérificateurs des partenaires, afin de se conformer aux *Normes internationales des pratiques professionnelles de vérification interne*.
- b. **Fonction formelle de gestion des risques** – le Bureau de vérification interne est en train de préparer son plan annuel et de mener les vérifications sur la base de projets individuels d'évaluation des risques en matière de vérification. La mise en place d'un Groupe de travail pour diriger la mise en œuvre d'un système de gestion des risques est envisagée.
- c. **Mise en œuvre des recommandations de la vérification** – Le Comité de contrôle et de mise en œuvre de la vérification (ARIC), mis en place par la direction a jusqu'ici géré la plupart des recommandations de vérification, en particulier celles concernant les actes frauduleux. Les efforts seront intensifiés pour veiller à la mise en œuvre effective de toutes les recommandations.
- d. **Retards dans la réception des réponses de la direction** – Le Bureau de vérification interne a rencontré beaucoup de difficultés pour recevoir les réponses de la part de la direction dans les délais requis de 15 jours pour ce qui est des projets de rapport qui ont été soumis. Des efforts seront déployés pour que tous les services concernés envoient leurs réponses à temps.

VI. CONCLUSION

537. Ce rapport a rendu compte de façon exhaustive des activités menées par la Commission depuis le Sommet de Malabo en juillet 2011. Etant aussi le dernier rapport de son mandat qui a démarré le 28 avril 2008, la Commission a voulu aussi brosser le tableau général des réalisations accomplies au cours de son mandat, les défis et les contraintes auxquels elle a été confrontée ainsi que les perspectives d'avenir pour l'Union qu'elle a eu l'insigne honneur et le privilège de servir au cours des derniers quatre ans.

538. C'est ici l'heureuse occasion pour la Commission que je dirige de rendre une fois de plus un hommage appuyé à tous les dirigeants des Etats membres qui nous ont conféré cet immense privilège de servir le continent, à la tête de la Commission de l'Union africaine. Une Union qui compte de plus en plus dans les enceintes internationales. Une Union dont les points de vues et les positions résonnent de plus en plus fort dans le processus de décision sur les affaires qui concernent l'Afrique et le monde en général, même si on doit s'armer d'une grande détermination et garder à

l'esprit que c'est un combat très rude de tous les instants pour changer certaines habitudes héritées du passé afin que l'Afrique, notre mère Afrique, puisse apporter des solutions africaines aux problèmes africains et avoir son mot à dire dans le processus de décision mondial, à l'instar de toutes les autres régions du monde. Restaurer la dignité et la fierté de l'Afrique loin de tout afro-pessimisme réducteur, tirer pleinement profit des multiples potentialités et des grands atouts de l'Afrique tant au niveau de son potentiel humain et démographique que de ses immenses ressources naturelles et stratégiques, promouvoir les valeurs partagées dans la bonne gouvernance démocratique, la solidarité et la sécurité humaines, gages d'une plus grande cohésion de nos sociétés dans la paix et stabilité pour un développement harmonieux, voilà les principaux points d'ancrage sur lesquels la Commission s'est appesantie tout au long de son mandat, de concert avec tous les Etats membres et toutes les parties prenantes, pour non seulement approfondir la discussion et forger un consensus général sur la conduite à tenir, mais de façon résolue engager des actions concrètes pour réaliser graduellement la noble Vision de l'Union pour une Afrique unie, intégrée, prospère et solidaire.

539. Dans la consolidation de la paix et la sécurité sur le continent, la Commission s'est attelée à réaliser les objectifs de l'Année de la Paix « 2010 » proclamée par la Conférence. A la Commission, de concert avec le Conseil de Paix et de Sécurité et d'autres parties prenantes comme les CER, nous avons déployé tous les efforts pour que cette proclamation historique se traduise par des actions concrètes sur le terrain, que ce soit au niveau de l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en Afrique, de la prévention et de la facilitation du règlement des conflits, de l'appui au programme frontières, de la lutte contre le terrorisme et les autres fléaux comme le trafic des êtres humains et de la drogue et le désarmement.

540. L'année 2011 a été particulièrement une année difficile avec de nouveaux défis, comme les révolutions et soulèvements populaires en Afrique du Nord, pour lesquels il fallait envisager de nouvelles approches pour y faire face, en veillant à ce que la légalité constitutionnelle rime avec légitimité populaire. A cet égard, je me félicite du fait que l'Union africaine, avec l'ensemble des Etats membres, dans un esprit de cohésion et de large consensus, ait développé une doctrine pragmatique qui tienne compte de ces évolutions, ce qui a permis de trouver des solutions idoines pour accompagner les Etats membres concernés vers une transition constitutionnelle et démocratique harmonieuse. Il faut également souligner les grands efforts déployés par l'Union au cours des dernières années, notamment à travers le renforcement de l'AMISOM, dans le soutien au peuple somalien pour ramener la paix et l'état de droit dans son pays ravagé par la guerre depuis plus de 20 ans. Une mention spéciale doit également être faite de l'implication décisive de l'Union africaine dans les efforts visant à stabiliser la situation dans la région du Darfour au Soudan et à faciliter les relations de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud, sans oublier le renforcement de la présence de l'Union africaine dans les autres zones de conflits et de crises sur le continent, comme le rapport en fait largement état.

541. Il est symptomatique que dans la foulée de l'Année de la Paix, la Conférence a également proclamé l'Année 2012 comme l'Année des Valeurs partagées, à l'issue du débat du Sommet sur le Thème des Valeurs partagées, en janvier 2011. Nous avons

intensifié nos efforts pour l'obtention des ratifications par les Etats membres des instruments pertinents comme la Charte africaine de la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'Homme, la Charte africaine sur les valeurs et les Principes de la Fonction publique, la Charte africaine de la Jeunesse, la Charte de la Renaissance culturelle de l'Africaine, la Déclaration solennelle sur l'Egalité des Femmes et des Hommes et d'autres instruments pertinents. Nous avons également initié de multiples actions de terrain pour traduire ces nobles principes dans les faits, comme l'assistance électorale et l'observation des élections, les séminaires de formation de jeunes et de femmes ainsi que d'autres initiatives pour accompagner les efforts des Etats membres visant à mettre en œuvre les différents instruments, avec l'engagement de tous les acteurs locaux.

542. Dans le domaine de l'intégration et du développement, le rapport a fait le point sur les actions entreprises pour réaliser les projets phares de l'Union, en droite ligne de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012 que la Commission a conçu et proposé à la sanction de la Conférence six mois après son investiture en avril 2008. Nous nous félicitons du fait que des projets concrets sont désormais en voie de réalisation comme le lancement et le démarrage des activités des 3 premières Facultés de l'Université panafricaine, le lancement des Centres d'excellence pour la formation professionnelle et les échanges de programmes académiques et de bourses, la finalisation des études de préfaisabilité des corridors de transport routier Dakar-Ndjamena-Djibouti et Djibouti-Libreville, la bonne conduite des études sur des projets d'interconnexion ferroviaire et énergétique et d'autres projets d'infrastructures comme les ponts, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les échanges scientifiques et technologiques, la campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle (CARMMA) qui mobilise désormais un grand nombre d'Etats membres, le programme de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, la malaria et les autres maladies infectieuses pour lequel nous souhaitons redynamiser l'Observatoire africain du SIDA (AWA) en intégrant les autres aspects de la Déclaration du Sommet d'Abuja 2011, à savoir la tuberculose et la malaria, la réforme des institutions du sport en Afrique, les actions de soutien à la jeunesse et d'autres actions de développement et de coopération entre les Etats membres. Le Thème du présent Sommet « Promouvoir le commerce interafricain » vient bien à propos pour sensibiliser tous les acteurs au sein des Etats membres, tout au long de l'année 2012, puisque le Thème va être débattu au cours des deux Sommets de 2012 sur la nécessité de renforcer les échanges commerciaux et créer les mécanismes nécessaires à cet égard, et dans même temps, accroître l'apport de l'Afrique dans le commerce mondial.

543. Je voudrais une fois de plus souligner que l'Union africaine dans sa quête de faire face aux nombreux défis qui sont les siens, a développé et adopté plus que n'importe quelle autre Organisation régionale d'intégration, un nombre impressionnant d'instruments et plans stratégiques dans tous les secteurs de l'activité humaine et de coopération continentale, ce qui constitue un acquis formidable pouvant fonder la trame de nos valeurs partagées. Ainsi que la Commission s'est voulue un instrument de promotion pour la concrétisation de ces engagements, il importe que tous les Etats membres non seulement ratifient les textes adoptés par l'Union, mais surtout prennent les mesures nécessaires pour leur domestication et leur incorporation dans l'arsenal juridique national. Le temps est en effet venu pour passer de la rhétorique à l'action, en vue de la concrétisation de toutes ces bonnes dispositions qui restent parfois lettre

morte, faute de moyens adéquats et de la mobilisation de tous les acteurs autour de la mise en œuvre de nos décisions. A cet égard et comme nous l'avons toujours souligné, nous devons redoubler d'efforts à l'intérieur de nous-mêmes, pour, qu'au lieu d'attendre le concours extérieur comme c'est malheureusement souvent le cas dans certaines situations, mobiliser toutes nos ressources internes et notre détermination pour promouvoir, dans un esprit de subsidiarité entre pays, régions et le niveau continental, le développement intégral de la personne humaine dans toutes ses dimensions : par les infrastructures et l'énergie, l'éducation, la santé, la protection des droits humains avec un accent particulier à l'endroit des groupes les plus vulnérables, la réalisation des OMD, dont l'éradication de la faim et de la pauvreté, la lutte contre la corruption, le terrorisme, la drogue et la criminalité transnationale ainsi que les autres maux de nos sociétés.

544. Tous ces défis nous interpellent et tous nos Etats membres doivent prendre des actions collectives et individuelles résolues dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies communes pour y faire face de manière efficace et assurer un avenir radieux des nouvelles générations, dans un contexte de plus en plus marqué par la mondialisation. En effet, il faut toujours rappeler que notre continent regorge de ressources énormes avec des atouts appréciables dont une population jeune en pleine croissance, une géographie imposante, une histoire de solidarité et de grandes valeurs humaines, une performance économique dont la moyenne atteste d'une grande vitalité comparative par rapport aux autres régions du monde, même si on n'a pas encore évalué de manière précise l'impact de la crise économique et financière mondiale actuelle. Je redis que l'Afrique peut et doit occuper une place de choix dans la gestion des affaires du monde, si elle est unie et parle d'une seule voix. Nous l'avons démontré à Copenhague, Cancun et Durban lors des négociations sur les changements climatiques. Nous pouvons également le démontrer dans le cadre d'autres négociations internationales et c'est notre devoir et notre vocation à contribuer au façonnement du monde en devenir, un monde plus équitable et solidaire sous l'égide d'une gouvernance démocratique mondiale où l'Afrique aura sa place non seulement au sein du Conseil de Sécurité des Nations unies mais aura aussi son mot à dire et apporter une contribution de qualité dans les autres enceintes qui décident des questions d'importance stratégique comme l'OMC, les G8/G20 et bien d'autres.

545. Pour ce qui concerne la Commission, nous serons toujours attentifs aux préoccupations des Etats membres et nous engageons encore une fois à privilégier la culture du résultat, de la bonne gouvernance interne et la gestion attentive et responsable des modestes ressources de l'Organisation, en utilisant à plein les outils performants de transparence et d'obligation redditionnelle. Nous avons établi une coopération fructueuse avec les autres organes, en particulier le COREP avec lequel nous nous sommes engagés dans l'amélioration des méthodes de travail et de nos approches dans la solution de tous les défis posés, afin de réaliser ensemble de manière harmonieuse et judicieuse les programmes et activités inscrits dans le Plan stratégique 2009-2012 et au-delà, et plus globalement les objectifs de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

546. J'ai confiance que ce rapport fera l'objet d'un examen attentif des Etats membres afin que l'Union prenne des décisions conséquentes en rapport avec les défis en présence. Dans ce cadre, je tiens à rappeler la question lancinante du financement de l'Union africaine dont jusqu'ici des solutions appropriées tardent à venir, malgré tous les efforts déployés à ce sujet. Il importe en effet, et de manière pressante, de reformer le système actuel de financement si l'on veut que l'Union puisse atteindre dans un avenir proche ses objectifs fondamentaux. Il est difficile de continuer à dépendre pour près de 75% des contributions, de 5 des 54 Etats membres de l'Union pour ce qui est de son fonctionnement. Nous ne pouvons non plus continuer à dépendre pour plus de 85% de nos partenaires au développement pour ce qui est de notre budget programme, ce qui expose nécessairement l'Union à des problèmes évidents d'appropriation de ses programmes. Nous devons imaginer ensemble la mise en place d'un nouveau système de financement plus fiable et durable. Nous attendons pour bientôt les conclusions du Panel d'Eminentes Personnalités conduit par le Président Olusegun Obasanjo, ancien Président du Nigeria, qui a été mis en place suite à la décision de la Conférence de janvier 2011, pour nous donner des pistes de solutions pour ce problème crucial. Je ne doute pas que la Conférence trouvera au moment opportun les voies et moyens de fournir à l'Union des ressources adéquates pour la réalisation des objectifs d'intégration continentale et de consolidation de la paix, de la stabilité, du développement et de la coopération sur le continent.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

EX.CL/688(XX)

Corrigendum

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION
POUR LA PERIODE ALLANT DE JUILLET A DECEMBRE 2011**

Supprimer les paragraphes 301 et 302 du rapport.

2012

Report of the chairperson on the activities of the commission covering the period July to December 2011

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4122>

Downloaded from African Union Common Repository